

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTE DU 1er OCTOBRE 2017

DOSSIER : R-3987-2016 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me MARC TURGEON,
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 10 JUILLET 2017

VOLUME 3

DANIELLE BERGERON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE,
Me MARIE LEMAY LACHANCE et
Me VINCENT LOCAS
procureurs de la Société en commandite Gaz Métro
(Gaz Métro)

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG)

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS et
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
procureurs de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE GAZ MÉTRO - PANEL 5 - Modifications comptables réglementaires et tarifaires en lien avec le SPEDE	9
SARAH GENDRON	
CAROLINE DALLAIRE	
CAROLINE PROVENCHER	
SYLVAIN TREMBLAY	
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	12
PREUVE DE GAZ MÉTRO - PANEL 9 - Prévisions 5/7	21
DAVE RHÉAUME	
MICHEL VACHON	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	22
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	26
PREUVE DE L'ACIG	29
ESTHER FALARDEAU	30
INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT	30
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	63
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	72

PREUVE DE LA FCEI	86
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	86
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	95
PREUVE DU GRAME	98
NICOLE MOREAU	
JONATHAN THÉORÊT	
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	100
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	122
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	125
PREUVE DU ROÉÉ	129
BERTRAND SCHEPPER	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	130
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	155
PREUVE DE SÉ/AQLPA	157
JACQUES FONTAINE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	159
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	171

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

- E-3 (GM) :
- 1) Déposer une version révisée du tableau fourni en réponse à la question 19.1 de la Régie, élaboré avec l'hypothèse que le tarif relié à la marge excédentaire s'appliquerait également au volume des clients qui achètent du gaz naturel sur le territoire du distributeur incluant notamment Sainte-Sophie;
 - 2) déposer cette information en l'intégrant à la pièce Gaz Métro-18, Document 11 (B-0243) à l'annexe Q-20.1;
 - 3) déposer cette information dans une version révisée de la pièce Gaz Métro-15, Document 6 (B-0144) (demandé par la Régie)

16

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-ACIG-0044 : Présentation PowerPoint faite par Mme Esther Falardeau	31
C-GRAME-0025 : Présentation du GRAME	99
C-GRAME-0026 : Page 10 corrigée du rapport du GRAME	101
C-ROEE-0020 : Présentation PowerPoint du ROEE	130

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10) juillet
8 deux mille dix-sept (2017), dossier R-3987-2016
9 Phase 2. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017.
13 Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, nous souhaitons la bienvenue aux
16 intervenants qui se joignent à nous. Nous avons
17 terminé ce matin le volet confidentiel des panels 4
18 et 5. Nous poursuivons avec une question publique
19 pour le panel 5 et, en matière de tarification, on
20 va en profiter s'il y en a qui ont des questions à
21 poser au sein des intervenants par rapport à la
22 tarification, donc vous êtes tous les bienvenus. Je
23 ne vois pas de mains se lever.

24 Me MARC TURGEON :

25 Maître Locas.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, oui, oui. Maître Locas, allez-y.

3

4 PREUVE DE GAZ MÉTRO - PANEL 5 - Modifications
5 comptables réglementaires et tarifaires en lien
6 avec le SPEDE

7

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Ah! Bien, en fait, c'est pas pour lever la main,
10 mais plutôt simplement pour faire une petite
11 annonce par rapport à ce que vous nous avez demandé
12 plus tôt. La sixième requête réamendée sera déposée
13 dans les prochaines minutes contenant les
14 modifications avec la solution alternative et les
15 deux amendements faits oralement la semaine
16 dernière.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Excellent.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Et il va y avoir également le dépôt par la même
21 occasion, de la pièce Gaz Métro-18, Document 5 qui
22 se trouve à être la DDR... les réponses à la DDR
23 numéro 1 du GRAME. Il y avait une petite coquille
24 qui s'était insérée, ça a été corrigé et ce sera
25 déposé également dans les prochaines minutes.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Excellent. Est-ce que c'est les coquilles qu'on
3 avait parlé la semaine dernière? Oui, c'est ça?

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui. O.K. Et pour précision également, j'ai vu au
8 SDÉ que vous avez déposé la pièce 265. Est-ce que
9 c'est un regroupement des pièces 261 et 262?

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Oui. Ma compréhension, ce qui est arrivé, c'est que
12 l'annexe 2 qu'on vous a déposée ce matin a été
13 déposée à la fois de manière séparée et regroupée
14 avec la pièce Gaz Métro-12, Document 19. Donc, vous
15 allez retrouver l'annexe 2 à deux endroits, soit de
16 manière individuelle et également regroupée avec la
17 pièce d'origine.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, le panel spécial après la question de la
20 Régie va porter sur la pièce...

21 Me VINCENT LOCAS :

22 La Gaz...

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... 265.

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Oui. Bien, exactement, la pièce Gaz Métro-12, 19.

3 Je me perds dans les chiffres B, là, mais...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui. Moi également.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Exactement.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et je me perds des fois dans les numéros de panel
10 également. Alors, nous allons reprendre avec la
11 question publique de la part de maître Cardinal
12 pour le panel 5 qui est la tarification.

13

14 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
15 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

16

17 SARAH GENDRON,

18 CAROLINE DALLAIRE,

19 CAROLINE PROVENCHER,

20 SYLVAIN TREMBLAY,

21

22 LESQUELS, sous la même affirmation solennelle,
23 déposent et disent :

24

25

1 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Q. **[1]** Rebonjour. Alors, je vais vous référer à la
3 pièce Gaz Métro-18, Document 12, qui est la cote
4 Régie B-0251, les réponses de Gaz Métro à la DDR-9
5 de la Régie, à la page 2.

6 Dans sa réponse à la question 1.1, Gaz
7 Métro dit reconnaître :

8 [...] que les raisons qui justifiaient
9 l'exemption des clients achetant du
10 GNR incluant le client en réseau dédié
11 de biogaz, produit sur le territoire
12 de Gaz Métro pour les coûts reliés au
13 maintien des capacités ne peuvent être
14 reprises pour la marge excédentaire en
15 transport. La structure
16 d'approvisionnement est en effet
17 indépendante des bénéfices potentiels
18 pour la clientèle de l'arrivée de
19 grands clients industriels. Ainsi, si
20 la marge excédentaire était
21 fonctionnalisée en transport, elle
22 serait donc récupérée auprès de
23 l'ensemble des clients (avec et sans
24 transport), incluant les clients qui
25 achètent du gaz naturel sur le

1 territoire du distributeur.

2 Je vais vous référer également à la pièce Gaz
3 Métro-18, Document 11, qui est la cote Régie
4 B-0243, à la page 62. Donc, Gaz Métro a fourni, en
5 réponse à la question 19.1 de la Régie, un tableau.
6 Et je vous invite aux lignes 5 à 9 de ce tableau.

7 Donc, la Régie comprend que le tableau
8 fourni dans la réponse de Gaz Métro à la question
9 19.1 a été élaboré en excluant les volumes des
10 clients qui achètent du gaz naturel sur le
11 territoire du Distributeur.

12 Est-ce que Gaz Métro pourrait déposer une
13 version révisée du tableau fourni en réponse à la
14 question 19.1 de la Régie en l'élaborant avec
15 l'hypothèse que le tarif relié à la marge
16 excédentaire s'appliquerait également aux volumes
17 des clients qui achètent du gaz naturel sur le
18 territoire du Distributeur?

19 (11 h 10)

20 M. SYLVAIN TREMBLAY :

21 R. En fait dans la cause tarifaire deux mille dix-huit
22 (2018), il n'y a pas de volume prévu en gaz naturel
23 renouvelable. Donc, ça ne changerait pas le
24 tableau.

25 Q. **[2]** Donc, en fait, ça ne serait pas seulement pour

1 les GNR, ça serait pour le gaz naturel produit en
2 franchise, donc qui inclurait aussi Sainte-Sophie.

3 R. Donc, effectivement, il pourrait être... le tableau
4 pourrait être refait en incluant Sainte-Sophie.

5 Q. **[3]** D'accord. Donc, je vais formuler l'engagement.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ce sera le numéro 3.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Donc, l'engagement numéro 3. Merci. Donc, ça serait
10 de déposer une version révisée du tableau fourni en
11 réponse à la question 19.1 de la Régie, élaboré
12 avec l'hypothèse que le tarif relié à la marge
13 excédentaire s'appliquerait également au volume des
14 clients qui achètent du gaz naturel sur le
15 territoire du distributeur incluant notamment
16 Sainte-Sophie. Donc, Sainte-Sophie, c'est un
17 exemple, mais c'est notamment Sainte-Sophie.

18 Est-ce que ça serait possible également de
19 déposer cette information en l'intégrant... Et, là,
20 je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-18,
21 Document 11, qui est la cote Régie B-0243, à
22 l'annexe Q-20.1 à la page 71?

23 M. SYLVAIN TREMBLAY :

24 R. Oui.

25 Q. **[4]** Oui. Donc, est-ce que ça serait possible de le

1 déposer en l'intégrant également à cette pièce-là?
2 Oui. Donc, ça sera l'engagement numéro 4. Ou on
3 pourrait le jumeler au même engagement. Oui, ça
4 serait peut-être plus simple. Et tant qu'à faire,
5 jamais deux sans trois. Est-ce que ça serait
6 possible de refléter cette information également
7 dans une version révisée de la pièce Gaz Métro-15,
8 Document 6, qui est la cote Régie B-0144?

9 R. Oui.

10 Q. **[5]** D'accord. Donc, ça fait le tour... ça fait
11 l'ensemble de l'engagement numéro 3.

12

13 E-3 (GM) : 1) Déposer une version révisée du
14 tableau fourni en réponse à la
15 question 19.1 de la Régie, élaboré
16 avec l'hypothèse que le tarif relié à
17 la marge excédentaire s'appliquerait
18 également au volume des clients qui
19 achètent du gaz naturel sur le
20 territoire du distributeur incluant
21 notamment Sainte-Sophie;
22 2) déposer cette information en
23 l'intégrant à la pièce Gaz Métro-18,
24 Document 11 (B-0243) à l'annexe Q-
25 20.1;

1 3) déposer cette information dans une
2 version révisée de la pièce Gaz
3 Métro-15, Document 6 (B-0144) (demandé
4 par la Régie)

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Cardinal.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Merci. J'aurais une autre question si vous me
10 permettez.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Allez! Allez! Je suis trop pressé.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Q. **[6]** Je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-15,
15 Document 1. C'est une question de précision. À la
16 page 10, à la ligne 23, on lit que :

17 La répartition tarifaire présente une
18 variation globale au tarif D1 de
19 3,4 %. Cette baisse est donc celle
20 visée à tous les paliers du tarif D1.

21 Est-ce qu'on doit comprendre qu'il s'agit plutôt,
22 qu'on aurait plutôt dû lire qu'il s'agissait d'une
23 hausse?

24 Mme CAROLINE PROVENCHER :

25 R. Pouvez-vous répéter le numéro de la ligne s'il vous

1 plaît?

2 Q. **[7]** Oui. Donc, c'est à compter de la ligne 23 de la
3 page 10 de la pièce Gaz Métro-15, Document 1, plus
4 précisément à la ligne 24 où on voit :

5 Cette baisse est donc celle visée à
6 tous les paliers du tarif D1.

7 M. SYLVAIN TREMBLAY :

8 R. Effectivement, il s'agit d'une hausse.

9 Q. **[8]** Parfait. Je vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, comme discuté précédemment, on vous
12 demanderait, pour que tous les intervenants aient
13 la même information, j'aurai une question de
14 précision à la suite, de nous présenter
15 l'alternative temporaire qui découle de la pièce
16 qui est publique, B-0263 qui est identifiée
17 « confidentielle » mais que, à toutes fins
18 pratiques, n'est plus confidentielle. Et cette
19 pièce s'appelle « Modifications comptables
20 réglementaires et tarifaires en lien avec le
21 SPEDE ». Alors, nous présenter les trois points et,
22 après, je vous poserai une question sur
23 l'équivalence qu'on a discuté préalablement.

24 (11 h 15)

25

1 Mme CAROLINE PROVENCHER :

2 R. Alors si on veut faire un récapitulatif de notre
3 alternative qui est proposée pour deux mille dix-
4 huit (2018), on reviendrait donc à la méthode
5 actuelle pour déterminer le tarif, c'est-à-dire
6 qu'on aurait un... pardon. D'accord. Excusez. On
7 reviendrait donc à un tarif qui serait établi
8 mensuellement, comme les modalités qui sont
9 appliquées dans le moment. Et les comptes de frais
10 reportés seraient maintenus hors base. Ce qui veut
11 dire que mensuellement, Gaz Métro va capitaliser du
12 rendement et des impôts dans son compte de frais
13 reportés et lorsqu'il va... puis là, quand on
14 capitalise le rendement et les impôts c'est sur
15 l'ensemble du CFR, donc sans égard au fait qu'on
16 détienne plus ou moins de droits que les besoins de
17 couverture des douze (12) prochains mois.

18 Du point de vue des revenus qu'on va
19 générer par la facturation, qui auront été établis
20 selon les modalités actuelles, on va dans un
21 premier temps prendre les revenus générés
22 mensuellement et on va reconnaître que les
23 intérêts, le rendement capitalisé au compte de
24 frais reportés, donc la totalité a été récupéré via
25 la facturation. Et dans un deuxième temps le solde

1 résiduel des revenus générés va être appliqué au
2 solde des droits ou on pourrait dire un
3 amortissement du compte de frais reportés hors
4 base.

5 Alors ici c'est ça, c'est que ce que ça
6 fait, on pourrait peut-être revenir à l'acétate où
7 est-ce qu'on voyait les modalités du tarif,
8 l'actuel. Oui, c'est ça. Ici, ce qu'on fait c'est
9 que d'un côté on détermine le tarif en ne prenant
10 qu'une partie des intérêts, en ne considérant
11 qu'une partie du rendement et des impôts qui a été
12 capitalisée. Mais du point de vue comptable, même
13 si on a pris seulement une portion, du point de vue
14 comptable quand on va scinder les revenus qu'on a
15 récupéré des clients mensuellement, on va prétendre
16 qu'on a récupéré cent pour cent (100 %) du
17 rendement. Alors il y a comme une petite distorsion
18 ici entre la façon dont on a établi le tarif versus
19 ce qu'on fera comptablement. Ce qui fait que c'est
20 une solution temporaire alors qu'on peut appliquer
21 pour deux mille dix-huit (2018), mais qui ne serait
22 pas viable à travers le temps, là, bien sûr.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. [9] Et si vous revenez à votre alternative
25 temporaire.

1 R. Oui.

2 Q. **[10]** Pouvez-vous nous confirmer par rapport à ce
3 qui est encadré à la fin, le second tiret, que ce
4 qui est indiqué c'est l'équivalent des équations 2
5 et 3 de la pièce B-238 aux pages 13 et 14.

6 R. Exactement, oui.

7 Q. **[11]** Alors je vous remercie, nous n'avons pas
8 d'autres questions.

9 R. D'accord.

10 Q. **[12]** Et donc on peut libérer le panel, quoique je
11 ne sais pas qui reste pour le prochain panel, qui
12 est un panel... un nouveau panel, quoi, Maître
13 Locas?

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Effectivement, l'ensemble des témoins peuvent être
16 libérés pour... en vue du panel sur les prévisions
17 5/7.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors merci bien et nous attendons le panel
20 prévision 5/7, qui étudiera la pièce B-0205, merci.
21 Pour vous aider, Madame la Greffière, je vous
22 entends, on peut l'appeler panel 9 effectivement,
23 Maître Locas, il n'y a pas de problème?

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Oui, exactement, panel 9. Et si on veut lui donner

1 un nom je l'appellerais tout simplement Préviation
2 5/7.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5

6 PREUVE DE GAZ MÉTRO - PANEL 9 - Prévissions 5/7

7

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Donc pour vous aider, Madame la Greffière, les
10 témoins disponibles pour le panel numéro 9 sur les
11 prévisions 5/7 sont monsieur Dave Rhéaume et
12 monsieur Michel Vachon. Les témoins sont
13 disponibles. En fait, je pense que monsieur Rhéaume
14 a déjà... il a été libéré par le passé, donc il va
15 falloir l'assermenter de nouveau. C'est sa première
16 fois.

17

18 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
19 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

20

21 DAVE RHÉAUME, directeur réglementation et
22 tarification chez Gaz Métro, ayant une place
23 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec)

24

25 MICHEL VACHON, directeur adjoint budget et

1 comptabilité réglementaire chez Gaz Métro, ayant
2 une place d'affaires au 1717, du Havre, Montréal
3 (Québec);

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

9 Les témoins vont avoir une brève allocution pour
10 vous expliquer un peu ce qui se retrouve à la pièce
11 B-0265 et par la suite ils seront disponibles pour
12 répondre aux questions de la Régie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Excellent. Merci.

15 (11 h 21)

16 M. DAVE RHÉAUME :

17 R. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
18 les Régisseurs. Donc, c'était simplement faire un
19 rapide survol des informations qui ont été déposées
20 à la Régie vendredi en fin de journée et qui ont
21 été déposées ce matin pour faciliter la
22 compréhension de tous.

23 Donc, vendredi, nous vous avons déposé la
24 pièce Gaz Métro 12, document 19, qui est l'analyse
25 comparative, prévisions 5/7 et budget deux mille

1 dix-sept (2017). Essentiellement donc, qui compare
2 certaines informations... qui expliquait les
3 informations entre ce qui avait été déposé dans le
4 cadre de la cause tarifaire en début d'année avec
5 les informations qu'on pouvait voir au 5/7. Nous y
6 avons joint l'Annexe 1, qui est la prévision 5/7
7 déposée au conseil d'administration de Gaz Métro,
8 donc une information qui date du mois de mai. Et
9 nous vous avons déposé ce matin la pièce donc, qui
10 est la B-0262 ou intégrée dans la B-0265, cette
11 annexe, qui présente, donc spécifiquement pour la
12 base de tarification, puisque cet élément-là
13 n'était pas couvert de façon si précise dans les
14 autres pièces puis c'était un des éléments qui
15 avait soulevé des questions la semaine dernière.
16 Donc, le 5/7 versus le budget de la base de
17 tarification et les impacts tarifaires estimés pour
18 deux mille dix-huit (2018).

19 La façon de lire cette pièce-là, si on la
20 regarde rapidement, dans la deuxième colonne, celle
21 qui est écrite « BT », donc base de tarification,
22 premier (1er) octobre deux mille dix-sept (2017),
23 vous avez les mêmes informations que ce qui se
24 retrouve dans la dossier tarifaire à la B-0093,
25 soit la Gaz Métro 10, document 2. Donc, ça c'est

1 les informations qui avaient été présentées.

2 Ce qu'on a ajouté, si on revient une
3 colonne avant, c'est en date du 5/7, si on avait à
4 refaire cet exercice-là, de prévoir où va se
5 terminer l'année, vous avez les nouveaux estimés.
6 Et vous avez, dans la troisième colonne, les
7 variations. Par la suite, lorsqu'on se... donc, on
8 peut voir, par exemple, si je regarde le total des
9 bases de tarification, la ligne 7, troisième
10 colonne, la colonne « Variation », ce que ça nous
11 dit c'est que l'estimé c'est qu'on pourrait avoir
12 une base de tarification qui est huit millions sept
13 cent trente et un mille (8,731 M) plus élevé que ce
14 qui avait été déposé dans le cadre de la cause
15 tarifaire.

16 Par contre, lorsqu'on regarde les impacts
17 tarifaires, on constate que... d'abord, je vais
18 commencer par le plus facile, en transport, en
19 équilibrage, les impacts sont marginaux. Donc, là,
20 moins de zéro virgule zéro (0,0) de zéro virgule un
21 pour cent (0,1 %). Et, en distribution, bien qu'il
22 y a un impact tarifaire présenté d'un virgule deux
23 pour cent (1,2 %), je vous rappelle qu'à
24 l'engagement 1, qui nous a été demandé la semaine
25 dernière, au panel où j'étais témoin avec madame

1 Stéphanie Trudeau, on nous avait demandé de
2 présenter le CFR de nivellement de la température.
3 C'est essentiellement... et je vais apporter tout
4 de suite une précision. C'est essentiellement
5 l'équivalent de ce qu'on retrouve à la ligne 3,
6 donc un impact de six cent trente-cinq mille
7 (635 000) sur le rendement et impôt et un impact de
8 cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille
9 (5,554 M) sur l'amortissement, pour un total de six
10 millions cent quatre-vingt-neuf mille (6,189 M).

11 À noter qu'évidemment, puis je le dis
12 d'emblée, les gens travaillent le soir, la fin de
13 semaine, à essayer de faire ces calculs-là, on a
14 constaté une petite erreur dans l'engagement 1, qui
15 avait été déposé. L'équivalent du chiffre de six
16 cent trente-cinq mille (635 000) c'est, en fait,
17 dans l'engagement, six cent cinquante-huit mille
18 (658 000) qui a été déposé, mais le bon chiffre
19 c'est le six cent trente-cinq (635). Donc, ça c'est
20 pour donc, ce compte-là.

21 Donc, ma conclusion c'est lorsque vous
22 regardez le total des coûts amortis en
23 distribution, l'impact tarifaire estimé est de six
24 millions six cent vingt-huit mille (6,628 M). Donc,
25 je suis à la colonne « Total » de la section

1 « Distribution » dans les impacts tarifaires, à la
2 ligne 6. Ce six millions six cent vingt-huit mille
3 (6,628 M) est expliqué, essentiellement, la
4 totalité, par la question du nivellement de la
5 température, de six millions cent quatre-vingt-neuf
6 mille (6,189 M). Et c'est ce qui explique l'écart
7 d'un point deux pour cent (1.2 %).

8 La semaine dernière, l'engagement 1
9 présentait un écart similaire, causé justement par
10 la température. Si on avait mis... si on excluait
11 l'effet de la température, l'impact sur les tarifs
12 serait de moins de zéro virgule un pour cent
13 (0,1 %). Donc, si on exclut le six millions cent
14 quatre-vingt-neuf mille (6,189 M) du dix millions
15 six cent vingt-huit mille (6,628 M),
16 essentiellement il n'y a pas d'impact sur les
17 tarifs. Ça fait le tour pour la brève explication.
18 (11 h 26)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Est-ce qu'il y a des questions de la part
21 des intervenants? Alors nous passerons aux
22 questions de la formation... pardon, de la Régie,
23 Maître Cardinal.

24 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Dur lundi matin.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, je sais.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Q. **[13]** Je vais vous référer à la pièce B-0265 à la
5 page 2, donc Gaz Métro-12, Document 19, où Gaz
6 Métro dit qu'elle a considéré le retard de certains
7 projets dans l'établissement du solde d'ouverture
8 de la cause tarifaire deux mille dix-huit (2018).
9 Pouvez-vous nous indiquer un peu de quels projets
10 il s'agit?

11 M. MICHEL VACHON :

12 R. Peut-être juste expliquer ce qui a été fait en
13 cause tarifaire deux mille dix-huit (2018). On a
14 pris les éléments qu'on estimait à la cause
15 tarifaire deux mille dix-sept (2017) auxquels on
16 est venu ajuster les soldes réels au trente (30)
17 septembre deux mille seize (2016). Ce qui fait en
18 sorte que tous les écarts qu'il y avait du passé,
19 avant deux mille seize (2016), ont été intégrés
20 dans la cause tarifaire deux mille dix-huit (2018).

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Je peux peut-être juste clarifier pour être certain
23 que c'est bien compris. Si on prend l'annexe 2 qui
24 a été déposée ce matin, au niveau des
25 immobilisations, donc au niveau de la base de

1 tarification, ce qu'on anticipe comme écart, comme
2 soldes d'ouverture, donc autrement dit, soit des
3 timings ou des projets différents qui auraient pu
4 être faits à la cause tarifaire deux mille dix-sept
5 (2017) qu'au réel, on anticipe le cinq millions
6 zéro soixante-six mille (5,066 M\$) qui est présenté
7 à la ligne 1 dans la colonne « variation ». Donc,
8 l'écart qu'on anticipe pour deux mille dix-huit
9 (2018) si on prenait un 5/7, c'est cinq millions
10 zéro soixante-six mille (5,066 M\$), qui aurait un
11 impact total sur les tarifs de deux mille dix-huit
12 (2018) de cinq cent soixante-trois mille
13 (563 000 \$).

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Je vous remercie. Ça va être correct. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Turgeon? Madame Pelletier? Également je n'ai
18 pas de questions. Nous vous remercions. Nous
19 pouvons passer... Vous êtes libérés. Nous pouvons
20 passer maintenant, Maître Sarault, vous êtes prêt
21 pour commencer? Est-ce que la preuve est close?

22 Me VINCENT LOCAS :

23 En fait, c'était le but de mon intervention.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui. J'ai oublié cette étape.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Gaz Métro déclare sa preuve close, sujet bien

3 entendu à intervention future suite à la preuve

4 présentée par les intervenants.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Et aux engagements.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Aux engagements.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Oui, exactement. L'engagement numéro 3 qui a été

13 pris ce matin.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je remercie mes collègues de me ramener les étapes

16 à suivre. C'est lundi.

17 Me VINCENT LOCAS :

18 C'est un travail d'équipe.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Moi, c'est un long lundi généralement. Merci.

21

22 PREUVE DE L'ACIG

23

24 Me GUY SARAULT :

25 Monsieur le Président, Maître Turgeon, Madame

1 Pelletier. Le seul témoin de l'ACIG est notre
2 analyste, madame Esther Falardeau, qui a une
3 présentation à faire ce matin. Mais avant, on va
4 simplement l'assermenter et adopter la preuve
5 écrite, qui est composée de trois documents, plus
6 le nouveau qu'on va coter.

7
8 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
9 jour du mois de juillet, A COMPARU :

10
11 ESTHER FALARDEAU, économiste, ayant une place
12 d'affaires au 114, rue de Gascogne, Saint-Lambert
13 (Québec);

14
15 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit :

17
18 INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT :

19 Q. **[14]** Alors, Madame Falardeau, nous avons déjà
20 déposé en preuve trois documents. D'abord, un
21 mémoire sous votre signature qui a été produit
22 comme pièce C-ACIG-0039, qui aussi comporte une
23 annexe qui a été produite comme pièce C-ACIG-0040;
24 et enfin nous avons produit une réponse à une seule
25 DDR qui vous a été adressée par Gaz Métro, laquelle

1 réponse a été produite comme pièce C-ACIG-0042.
2 Vous êtes bien l'auteur de ces... bien, peut-être
3 pas l'annexe qui est un document de référence. Mais
4 à l'exception de l'annexe, c'est bien vous qui avez
5 préparé, coordonné la préparation de ces trois
6 documents de preuve?

7 R. Oui.

8 Q. **[15]** Avez-vous des corrections à apporter
9 aujourd'hui?

10 R. Non.

11 (11 h 35)

12 Q. **[16]** Et vous les adoptez comme votre preuve dans le
13 présent dossier?

14 R. Oui.

15 Q. **[17]** Parfait. Alors, il nous reste votre
16 présentation PowerPoint de ce matin, que je
17 proposerais de coter comme pièce C-ACIG, ce serait
18 quarante-quatre (44) peut-être?

19

20 C-ACIG-0044 : Présentation PowerPoint faite par
21 Mme Esther Falardeau

22

23 Bon. Alors, je vous invite à faire la présentation
24 de votre document.

25

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 R. Merci. Bonjour Madame. Bonjour Messieurs les
3 Régisseurs. Alors, je vous proposerais de faire un
4 survol quand même rapide là, un sommaire rapide là,
5 des principales propositions de l'ACIG et
6 d'apporter quelques précisions suite à la preuve
7 qui a été entendue en audience, aux échanges qui
8 ont eu lieu en audience.

9 Un des sujets qu'on a abordé, donc, dans
10 notre preuve, si vous permettez, je vais être
11 obligée de porter mes lunettes, même si c'est moins
12 gracieux que sans lunettes, parce que j'en ai
13 besoin. Donc, un des sujets qui a préoccupé la
14 clientèle industrielle dans les dernières années,
15 c'était la difficulté de prévoir correctement,
16 adéquatement les tarifs de transport. Notamment,
17 avec le déplacement de la structure
18 d'approvisionnement vers le marché de Dawn, la
19 clientèle industrielle s'était attendue de faire
20 l'expérience d'une baisse dans les tarifs, dans les
21 coûts de transport, assez importante. Elle a été
22 surprise lorsqu'elle a constaté que cette baisse
23 attendue là n'était pas aussi importante que ce
24 qu'elle avait anticipé. Et, cette baisse-là qui
25 avait été annoncée ne s'est pas matérialisée,

1 puisqu'il y a autre chose que le coût brut, si on
2 veut, du transport qui entre dans l'établissement
3 du tarif de transport. Une de ces autres choses là
4 étant les manques à gagner qui sont à récupérer des
5 années antérieures. Alors, ce qu'on appelle un
6 manque à gagner, comme vous le savez très bien,
7 c'est un écart entre des coûts prévus à la cause
8 tarifaire... Est-ce que...?

9 Me GUY SARRAULT :

10 Juste pour le bénéfice des gens qui regardent
11 l'écran, ce serait peut-être bon de faire avancer
12 les pages au fur et à mesure. C'est ma seule
13 intervention.

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 D'accord. Donc, c'est un écart entre, donc... Le
16 manque à gagner résulte d'un écart entre les coûts
17 prévus à la cause tarifaire et puis les coûts
18 observés en fin d'année. Lorsqu'il y a un écart et
19 qu'on n'a pas récupéré suffisamment de coûts pour
20 rencontrer les coûts réels observés en fin d'année,
21 ces coûts-là sont ensuite récupérés dans les années
22 qui suivent.

23 Dans les dernières années, comme le Mémoire
24 de l'ACIG l'a démontré, les manques à gagner ont
25 représenté une part importante des coûts de

1 transport et des coûts d'équilibrage. Et, il y a
2 des tableaux à cet effet-là qui sont assez
3 détaillés dans la preuve de l'ACIG, notamment à la
4 page 12. Ici, je reproduis simplement un sommaire
5 de ces tableaux-là qui indiquent que, quand même,
6 au moment de la cause tarifaire deux mille dix-sept
7 (2017), le manque à gagner en transport
8 représentait quand même seize pour cent (16 %) des
9 coûts totaux de transport à récupérer, via le tarif
10 de transport. Et, pour la cause tarifaire présente,
11 actuelle, le manque à gagner qui sera récupéré via
12 le tarif d'équilibrage, représente vingt-deux pour
13 cent (22 %) des coûts totaux d'équilibrage. Donc,
14 on constate que les manques à gagner constituent
15 une partie importante du coût total, c'est-à-dire
16 récupérer les écarts des années antérieures, ça
17 représente autour du cinquième, si on veut, des
18 coûts en transport et en équilibrage d'une année à
19 l'autre.

20 C'est important, ces manques à gagner là
21 affectent ou compromettent, si on veut, la
22 prévisibilité des tarifs et je voulais juste vous
23 décrire brièvement quel est le processus
24 d'établissement des budgets chez la grande
25 industrie, pour que vous compreniez pourquoi c'est

1 important pour la clientèle industrielle, à très
2 grand volume on s'entend, d'éviter des manques à
3 gagner, d'éviter aussi donc des retards dans la
4 mise en application des tarifs et dans
5 l'approbation des tarifs aux dates qui sont
6 annoncées.
7 (11 h 40)
8 Donc, la clientèle industrielle, le coût de
9 l'énergie c'est un coût important pour elle. Les
10 clients que j'ai sont des... parmi les membres de
11 l'ACIG me disent que ça représente entre cinq et
12 dix pour cent (10 %) des coûts d'opération totaux,
13 donc c'est un facteur quand même non négligeable.
14 Et donc, c'est un facteur qui affecte le coût total
15 d'opération, qui va affecter la profitabilité
16 aussi. Mais c'est un facteur, de façon encore plus
17 importante, c'est un facteur qui va entrer dans la
18 prise de décisions stratégiques des entreprises. Au
19 niveau du choix du carburant qui sera utilisé dans
20 la prochaine année, est-ce que ça sera plutôt du
21 mazout ou plutôt du gaz naturel ou de l'électricité
22 quand c'est le cas? C'est un facteur qui va entrer
23 dans la prise de décisions quant au lieu de
24 production pour... parce que les grands clients
25 industriels ont souvent plusieurs usines qui sont

1 réparties un peu partout en Amérique du Nord ou à
2 plusieurs endroits en Amérique du Nord, donc la
3 production se fera à différents lieux. Et les coûts
4 de production, évidemment, rentrent... constituent
5 un facteur dans la décision du lieu de production.
6 Donc, les coûts de l'énergie aussi vont entrer dans
7 la détermination du niveau de production par usine,
8 donc où va-t-on produire puis combien va-t-on
9 produire. Et finalement, dans la détermination du
10 prix du produit. Donc, l'établissement des budgets
11 débute en fin août et se finalise en début novembre
12 pour les industries dont l'année financière
13 correspond à l'année calendrier. Donc, quand il y a
14 des retards dans l'application des tarifs et/ou
15 soit quand il y a des retards dans l'application
16 des tarifs, ou quand les tarifs ne sont tout
17 simplement pas connus suffisamment avec une
18 confiance suffisante au moment de l'établissement
19 du budget, bien les clients industriels, ça affecte
20 leur prise de décisions stratégiques et puis ça
21 compromet les capacités des clients industriels de
22 prévoir adéquatement les coûts relatifs à l'énergie
23 qui vont rentrer dans leur prise de décisions
24 stratégiques et ça va se répercuter sur le fait
25 qu'ils aient, au bout du compte, pris une bonne ou

1 une mauvaise décision, ça va se répercuter sur la
2 profitabilité de l'entreprise.

3 Donc, on comprend que pour Gaz Métro, le
4 fait d'avoir un manque à gagner, ça a certaines
5 conséquences dans les situations où ils auraient dû
6 recevoir un certain montant et ne l'ont pas reçu,
7 mais ce n'est que reporté dans le temps. C'est-à-
8 dire que ça a une conséquence, le fait que l'on
9 approuve les tarifs au premier (1er) décembre
10 seulement ou au premier (1er) février, alors qu'on
11 avait annoncé qu'ils seraient en application le
12 premier (1er) octobre, bien au bout du compte,
13 peut-être, et je ne veux pas mettre des mots dans
14 la bouche des gens de Gaz Métro, mais il me semble
15 avoir entendu que ça a des conséquences marginales,
16 là. Mais pour la clientèle industrielle qui aurait
17 fondé son tarif... pas son tarif, qui aurait son
18 budget sur la base de ces hypothèses de coût là, ça
19 a des conséquences importantes. C'est pour ça que
20 c'est crucial, fondamental pour elle, d'abord, de
21 limiter les manques à gagner et de favoriser tout
22 ce qui va leur permettre de bien prévoir leur
23 budget le plus possible et tout ce qui va favoriser
24 la prévisibilité et la stabilité des tarifs.

25 Alors, c'est dans ce sens-là que l'ACIG a

1 fait des propositions dans son mémoire afin de
2 limiter les manques à gagner. Et bon, quelles sont
3 les solutions? Possiblement plusieurs qu'on n'a pas
4 identifiées encore, mais une serait de s'assurer
5 qu'on va appliquer les tarifs au moment où on
6 annonce qu'on les appliquera puisque la grande
7 industrie va intégrer cette décision-là dans ses
8 calculs, dans ses budgets.

9 Donc, l'ACIG demanderait à la Régie de
10 s'assurer que l'application des tarifs deux mille
11 dix-huit (2018)... Oui? Ah, excusez-moi... puisse
12 se faire à la date annoncée. La date annoncée, ici,
13 qui est le premier (1er) octobre, pour ne pas qu'on
14 se trouve à générer encore soit un manque à gagner,
15 ou même un trop-perçu, mais qu'on se trouve à
16 mettre la grande industrie dans une situation où
17 ses budgets, avant même que l'année soit commencée,
18 soient erronés parce qu'il y a un retard dans
19 l'application des tarifs.

20 (11 h 45)

21 Bon. Au niveau de l'amortissement des manques à
22 gagner, vous savez que les manques à gagner, les
23 trop-perçus, sont récupérés l'année après qu'ils
24 aient été constatés. En un seul temps. Il y a
25 quelques années, Gaz Métro a demandé que les

1 manques à gagner soient récupérés sur trois ans,
2 soient amortis sur trois ans. Et la Régie a
3 accordé. Bon, y aurait-il eu confusion? Moi j'ai
4 pensé que oui, là, quant à est-ce qu'on a accordé à
5 Gaz Métro la possibilité d'amortir ses manques à
6 gagner sur trois ans à partir de l'année deux mille
7 quinze (2015) ou deux mille quatorze (2014) ou
8 uniquement pour l'année deux mille quatorze (2014).
9 La Régie s'est prononcée là-dessus dans sa décision
10 sur le rapport annuel et puis elle a déterminé
11 que... parce que l'ACIG a fait la même demande dans
12 le cadre de ce dossier-là, le dossier R-3992, et
13 elle a déterminé que Gaz Métro avait demandé que
14 les manques à gagner soient amortis sur trois ans
15 seulement que pour l'année deux mille quatorze
16 (2014).

17 Bon. L'ACIG propose que... et elle a fait
18 valoir l'impact tarifaire important que le fait
19 d'amortir sur trois années plutôt que de récupérer
20 en une seule année les manques à gagner aurait sur
21 les tarifs. Justement, la page 12 de son mémoire.
22 Alors, l'ACIG propose que soit étalée la
23 récupération des comptes de frais reportés de
24 transport et d'équilibrage sur une période de trois
25 ans à partir de deux mille dix-sept (2017), deux

1 mille dix-huit (2018). Elle propose que ses CFR
2 soient rémunérés au coût moyen du capital afin de
3 permettre de niveler l'impact tarifaire
4 particulièrement pour le service d'équilibrage pour
5 l'année deux mille dix-sept (2017) et deux mille
6 dix-huit (2018).

7 Et donc, à la page 12 du mémoire, si vous
8 consultez le tableau, vous allez voir que le fait
9 d'amortir sur trois ans les coûts d'équilibrage...
10 les manques à gagner en équilibrage ferait en sorte
11 que les coûts d'équilibrage n'augmenteraient que de
12 vingt-cinq point deux millions (25.2 M) plutôt que
13 de quarante-cinq point sept millions de dollars
14 (45.7 M\$). Donc, c'est quand même un écart de vingt
15 millions de dollars (20 M\$) que ça ferait pour
16 cette année, au niveau des coûts d'équilibrage, si
17 on permettait à Gaz Métro ou si on demandait à Gaz
18 Métro d'amortir sur trois ans. Puis l'impact au
19 niveau des coûts de transport serait aussi
20 important.

21 Bon. On comprend que ce n'est pas une
22 solution complète mais c'est certainement une
23 solution qui aurait des conséquences, au niveau des
24 tarifs, quand même substantielles pour la clientèle
25 en général, incluant la clientèle industrielle. Au-

1 delà de ces deux recommandations là, l'ACIG demande
2 à la Régie d'exiger un suivi sur les causes des
3 manques à gagner et des trop perçus au service de
4 transport et d'équilibrage au prochain rapport
5 annuel, incluant une analyse proposant des
6 correctifs en vue de limiter ces écarts.

7 Bon. Lorsque interrogée sur cette question,
8 Gaz Métro nous indique... ils soumettent déjà, dans
9 le cadre de leur rapport annuel, des explications
10 relativement aux manques à gagner. Oui, c'est vrai
11 qu'ils nous disent... ils identifient quelles sont
12 les sources des manques à gagner et des trop
13 perçus, mais je crois qu'il y a un besoin d'aller
14 un pas en avant, au-delà de ça, et de produire une
15 véritable analyse des causes de ces écarts-là. Qui
16 ont des conséquences quand même importantes sur les
17 tarifs et qui compromettent la prévisibilité des
18 tarifs. Et de voir quelles seraient les solutions
19 possibles, au-delà de celles que l'ACIG propose
20 ici. Donc, l'ACIG maintient cette recommandation-
21 là.

22 Bon. Alors, Gaz Métro demande à la Régie de
23 reconduire l'incitatif à la performance sur les
24 transactions financières. On n'a pas une grosse
25 preuve sur cette demande-là mais on considère

1 qu'elle est quand même très importante puisque nous
2 sommes dans un contexte de capacités de transport
3 excédentaires et donc, il y aura des ventes
4 importantes de capacités de transport. Gaz Métro
5 recevra une bonification sur certaines
6 transactions, sur certaines ventes et d'autres
7 ventes ne feront pas l'objet d'une bonification. Et
8 l'ACIG est d'avis que la définition des
9 transactions qui sont sujettes à bonification n'est
10 pas claire et mériterait d'être clarifiée.

11 Et la Régie a donné raison à l'ACIG sur ce
12 point dans sa récente décision D-2014-077...
13 D-2017-074, excusez-moi, j'ai deux citations. La
14 décision qui a été produite la semaine dernière.
15 (11 h 50)

16 Alors l'incitatif à la performance sur les
17 transactions, les ventes ou les transactions sur
18 les outils d'approvisionnement, repose sur la
19 définition de deux grandes catégories de
20 transactions : les transactions dites
21 opérationnelles, les transactions dites
22 financières.

23 La définition de ce que constitue une
24 transaction financière se retrouve dans la
25 mécanisme incitatif de deux mille sept (2007). Et à

1 l'origine dans le mécanisme incitatif deux mille
2 sept (2007), à la fois les transactions
3 opérationnelles et les transactions financières
4 menaient... pouvaient mener à une bonification.
5 Depuis deux mille treize (2013) ce n'est que les
6 transactions financières qui donnent lieu à une
7 bonification.

8 Dans sa récente décision 2017-073, qui est
9 la décision qui portait sur le rapport annuel deux
10 mille seize (2016) de Gaz Métro, la Régie a
11 confirmé que les transactions financières
12 admissibles à la bonification doivent correspondre
13 à la définition retenue au paragraphe 19 de sa
14 décision D-2013-054 et être conformes à sa décision
15 D-2014-077. Elle ne mentionne pas, dans ce petit
16 paragraphe-là, la décision de D-2007... la décision
17 de deux mille sept (2007) du mécanisme incitatif,
18 mais par contre la décision D-2013-054, elle,
19 réfère à la décision du mécanisme donc.

20 Dans la décision D-20076-47, on retrouve
21 donc, la définition de ce qu'est une transaction
22 opérationnelle et ce qu'est une transaction
23 financière. Une transaction opérationnelle ce
24 serait une transaction qui vise à vendre des outils
25 de transport et d'équilibrage non requis en cours

1 d'année pour répondre à la demande prévue.

2 Les transactions financières sont des
3 transactions sur des outils de transport et
4 d'équilibrage n'ayant pas d'effet net sur la
5 quantité totale des outils de transport et
6 d'équilibrage disponibles sur une base annuelle.

7 Donc, la Régie a retenu dans sa décision de
8 la semaine dernière cette définition-là, de ce
9 qu'est une transaction opérationnelle, puis une
10 transaction financière. Et donc, elle a conclu,
11 dans cette décision-là dans le rapport annuel,
12 qu'il y a certaines des transactions qui avaient
13 été faites par Gaz Métro dans le cadre de cette
14 année tarifaire-là qui devaient être considérées
15 comme des transactions opérationnelles, mais qui
16 avait été classées comme étant des transactions
17 financières donnant lieu à une bonification. Donc
18 il y a certaines transactions qui n'ont pas été
19 admises comme étant des transactions
20 opérationnelles. Et la Régie a conclu aussi en
21 disant qu'elle est d'avis qu'il y ait lieu de
22 clarifier les définitions des deux types de
23 transaction.

24 Donc, dans le cadre de ce dossier-ci,
25 l'ACIG fait valoir que pour les fins de l'année

1 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)
2 l'ACIG propose que les transactions de vente
3 d'outils de transport et d'équilibrage qui sont non
4 requis en cours d'année soient considérées comme
5 des transactions opérationnelles, conformément à la
6 définition des transactions opérationnelles, qui a
7 été retenue dans la décision de la semaine dernière
8 D-2017-073.

9 On comprend qu'il y a un dossier en cours
10 présentement où on va revoir toute la question de
11 la bonification sur les transactions, mais on
12 comprend aussi que les calendriers réglementaires
13 évoluent lentement et on comprend que c'est
14 possible que pour l'année deux mille dix-huit
15 (2018) qu'il n'y ait pas... c'est bien possible
16 qu'il n'y ait pas d'issue ou que ce dossier-là ne
17 soit pas arrivé à conclusion aussi, là. La preuve
18 n'ayant pas été déposée encore.

19 Alors je crois qu'il est à propos que la
20 Régie se prononce et définisse, surtout qu'elle a
21 elle-même affirmé qu'il y avait lieu de préciser
22 exactement qu'est-ce qui est une transaction
23 financière et une transaction opérationnelle. Ce
24 n'est pas négligeable cette question-là puisqu'on
25 s'intéresse aussi à la question de la marge

1 excédentaire, donc on sait qu'il y a une marge
2 excédentaire de la capacité de transport, Gaz Métro
3 a annoncé des ventes déjà, donc on sait qu'il y
4 aura des transaction. On sait que le gouvernement a
5 permis, la nouvelle loi sur la Régie de l'énergie
6 permet une certaine systématisation, si on veut,
7 des capacités excédentaires, donc il y aura dans
8 l'avenir, il y a cette année et il y aura dans
9 l'avenir d'importantes capacité de transport ou
10 d'outils d'approvisionnement qui seront revendus
11 sur les marchés. Y aura-t-il une bonification qui
12 sera accordée à Gaz Métro lorsque ces capacités-là
13 seront revendus?

14 (11 h 55)

15 Il faut bien définir quelles sont les transactions
16 qui feront l'objet d'une bonification. Et, il faut,
17 le cas échéant, il faut déterminer si la définition
18 qui avait été campée dans le mécanisme incitatif de
19 deux mille sept (2007) est encore la définition
20 appropriée. Et, si elle ne l'est plus, bien, il
21 faut en définir une autre. Et, je crois qu'il y a
22 lieu de, même si toute la question de la
23 bonification va être vue dans le dossier R-3993, il
24 faut, à tout le moins, le préciser, comme la Régie
25 l'a fait dans sa décision sur le rapport annuel.

1 Donc, la proposition de l'ACIG étant à
2 l'effet que toutes les transactions de vente
3 d'outils de transport et d'équilibrage sont
4 considérées comme non requis en cours d'année,
5 donc, toutes les capacités excédentaires qui seront
6 revendues parce qu'elles ne sont pas requises,
7 soient considérées comme des transactions
8 opérationnelles et, donc, ne soient pas sujettes à
9 la bonification.

10 Notamment, l'ACIG soumet que les
11 transactions de vente FTSH-Dawn-EDA, les
12 transactions de vente M12 excédentaires en Dawn et
13 Parkway et les transactions de cessions FTSH sans
14 échange, devraient être considérées comme des
15 transactions opérationnelles. Et là, simplement,
16 nous avons repris les transactions qui ont été
17 exclues de la bonification pour le rapport annuel
18 de deux mille seize (2016).

19 Concernant la question des garanties
20 financières en transport. Bon. Gaz Métro demande
21 de pouvoir dorénavant exiger une garantie
22 financière à tout nouveau client industriel dans le
23 but de protéger la clientèle contre les risques de
24 coûts échoués en transport et dans le but d'assurer
25 le sérieux des projets des clients industriels.

1 Dans sa preuve, l'ACIG a fait valoir qu'elle
2 considère que cette demande est prématurée et elle
3 a soumis une proposition aussi.

4 Concernant le fait que l'ACIG considère que
5 cette proposition est prématurée, excusez-moi, donc
6 l'ACIG estime que, considérant que la nouvelle Loi
7 sur la Régie de l'énergie permet la constitution et
8 le maintien d'une marge excédentaire de capacités
9 de transport qui vise à répondre aux besoins d'un
10 éventuel nouveau client industriel. Alors, on a
11 déjà une mécanique qui est en place pour la
12 première année, pour favoriser l'arrivée de
13 nouveaux clients industriels.

14 Considérant que les capacités excédentaires
15 de transport dont dispose Gaz Métro pour les
16 prochaines années constituent une forme de
17 garantie.

18 Considérant que le besoin d'obtenir un gage
19 de sérieux des projets d'éventuels clients
20 industriels n'a pas été démontré par Gaz Métro. On
21 a posé la question, est-ce qu'il y a eu des
22 problèmes dans le passé relativement à des clients,
23 des projets qui ne se sont pas matérialisés et pour
24 lesquels il y a eu des coûts qui ont été encourus
25 pour la clientèle? Et, on n'a pas eu une réponse à

1 cet effet-là que, oui, effectivement, ça avait été
2 une chose qui était problématique dans le passé.

3 Alors, bon, l'ACIG estime que c'est une
4 demande qui est prématurée là, puisqu'il vient
5 aussi conjointement avec la mise en application
6 pour la première année d'une garantie, d'une marge
7 excédentaire de transport qui vise, justement, à
8 favoriser le développement industriel. Donc, on a
9 ici déjà une mesure qui est en place, qui vise le
10 développement industriel. Donc, on ne voit pas là,
11 pour cette année, la nécessité ou... On trouve que
12 c'est prématuré de demander une garantie.

13 Puis, aussi, l'objectif visé n'est pas
14 clair. Parce que quand on demande à Gaz Métro,
15 l'ACIG a demandé à Gaz Métro : Est-ce qu'il n'y a
16 pas déjà une garantie? Est-ce que la marge
17 excédentaire, en vertu de l'article de la loi là,
18 l'article 72 et 49 de la loi, est-ce que ça ne sert
19 pas de garantie? Et Gaz Métro nous dit : « Oui,
20 effectivement, on serait en mesure avec la capacité
21 excédentaire que nous avons en ce moment de
22 répondre à un nouveau client industriel sans coûts
23 additionnels. Donc, on n'a pas besoin d'aller
24 chercher de garantie si on est en mesure de
25 répondre à un client industriel sans coûts

1 additionnels, c'est qu'il n'y en a pas de coûts.

2 (12 h 00)

3 Bon. C'est ça. Donc, excusez-moi. Donc, il
4 n'y a pas un besoin de compenser la clientèle pour
5 un coût additionnel s'il n'y aurait pas de coût
6 additionnel qui serait encouru. Et, donc, c'est ça,
7 ce que je disais, c'est que l'objectif visé n'est
8 pas clair parce que Gaz Métro nous répond :
9 « Effectivement, la marge excédentaire, en vertu de
10 l'article 72 et 49, ça rencontre l'objectif, mais
11 on veut s'assurer du sérieux des projets. » Bien
12 quand on pose la question : « Oui, mais est-ce
13 qu'il y a eu un problème à l'égard d'un manque de
14 sérieux? » « Bien, on n'a pas vraiment de cas,
15 mais... » Bon, alors ce qui nous fait croire que
16 pour l'instant, là, il ne semble pas y avoir une
17 urgence, ça semble prématuré comme proposition.

18 Mais ce qui nous inquiétait davantage,
19 c'est de lire les réponses à l'effet que Gaz Métro,
20 même si c'est vrai que pour l'instant elle dispose
21 d'une capacité excédentaire, elle pourrait, si un
22 grand client venait, avoir à reconstituer sa marge
23 de capacités de transport excédentaire et donc,
24 encourir des coûts à ce moment-là. Et l'ACIG se
25 disait : « Est-ce qu'il n'y aurait pas une

1 alternative ou il y a plusieurs alternatives au
2 fait de se présenter devant un transporteur et
3 contracter des nouvelles capacités auprès d'un
4 transporteur? » Et puis « Est-ce que toutes ces
5 alternatives-là sont bien considérées? » Et une des
6 alternatives qui pourrait exister, c'est qu'un
7 client industriel qui utilise le service de
8 transport du Distributeur en ce moment, pourrait,
9 s'il le considérait avantageux, on pourrait lui
10 offrir de libérer la capacité de transport qui est
11 détenue pour lui s'il venait un nouveau client
12 industriel qui était, lui, désireux de contracter
13 le service de transport de Gaz Métro. Donc, avant
14 d'aller contracter des nouvelles capacités, ou
15 avant d'aller contracter, auprès d'un transporteur,
16 des nouvelles capacités qui pourraient requérir de
17 la construction.

18 Donc, ce qui a fait que l'ACIG en est
19 arrivée à cette proposition, c'est que le contexte
20 changeant du marché du transport, premièrement, les
21 récents développements relativement au projet de
22 TCPL, notamment en ce qui concerne, disons-le,
23 l'incertitude du projet Énergie Est, on sait qu'il
24 y a un délai, ça on est tous certains qu'il y a un
25 délai, mais on n'est pas certain que ce projet-là,

1 au bout du compte, quelle en sera l'issue. Comment
2 est-ce que les capacités de transport de gaz
3 naturel seront affectées à l'issue de ce dossier-
4 là? On ne le sait pas si les restrictions qu'on
5 envisageait vont réellement se matérialiser.

6 Aussi, bien il y a un nouveau service de
7 transport à prix fixe longue durée, Empress Dawn
8 qui est offert par TCPL et l'Office nationale de
9 l'énergie est en train de considérer, là, ce
10 dossier-là présentement. Donc tout... Il y a des
11 développements dans le marché en ce moment qui
12 témoignent d'un marché dynamique et changeant.

13 Lorsque Gaz Métro rétorque en disant :
14 « Bien, les clients industriels ne seraient pas
15 capables de trouver de la capacité, de toute façon,
16 il n'y en a pas », bien notre avis c'est que, bien,
17 laissons le marché développer ses propres
18 possibilités, opportunités. Il y a des
19 développements qui se produisent en ce moment puis
20 on ne peut pas présumer que des capacités de
21 transport ne pourraient être disponibles à un
22 client industriel qui désirerait contracter son
23 marché secondaire ou directement d'un transporteur.
24 On ne sait pas, au cours de l'année deux mille dix-
25 huit (2018), comment les choses vont évoluer, elles

1 évoluent quand même rapidement.

2 Puis... Mais ce qu'on sait, c'est qu'avant
3 de contracter des capacités de transport auprès
4 d'un transporteur afin de reconstituer sa marge
5 excédentaire de transport, Gaz Métro devrait
6 considérer toutes les sources alternatives de
7 capacités de transport. Et les capacités de
8 transport détenues par Gaz Métro pour les grands
9 clients industriels, il pourrait être considéré
10 comme une alternative qui permettrait à Gaz Métro
11 d'éviter de contracter elle-même des nouvelles
12 capacités auprès d'un transporteur ou sur le marché
13 secondaire. Si un grand client industriel libérait
14 une partie de... ou sa... une partie ou sa... la
15 capacité qui est détenue pour elle, bien ça
16 éviterait à Gaz Métro d'aller sur le marché
17 secondaire.

18 Et c'est à la clientèle de déterminer si
19 cette option-là serait intéressante pour elle. Gaz
20 Métro nous dit, avec tout respect : « Bien, on ne
21 voit pas comment ça pourrait être intéressant pour
22 les clients d'opter pour une... » Bon, laissons la
23 clientèle... le loisir puis la possibilité de voir
24 comment ça pourrait être intéressant pour elle.

25 Donc, Gaz Métro soumet que la clientèle

1 industrielle devrait avoir la possibilité de se
2 retirer du service de transport de Gaz Métro et
3 ainsi, rendre disponible la capacité existante au
4 bénéfice de tout nouveau client industriel qui
5 opterait pour le service de transport du
6 Distributeur. Cette option devrait être considérée
7 comme une alternative pour Gaz Métro au fait de
8 contracter de nouvelles capacités de transport.
9 C'est une option qui ne serait pas coûteuse.
10 (12 h 05)
11 Contrairement à ce que dit Gaz Métro, je ne suis
12 pas en accord avec leur affirmation quand ils
13 disent, bien, ça serait coûteux si, après ça...
14 Mais c'est tout aussi coûteux pour Gaz Métro
15 d'aller constituer une marge excédentaire en
16 négociant directement avec le transporteur puis
17 ensuite en revendant ces capacités excédentaires là
18 dont elle n'a pas besoin que de libérer une
19 capacité excédentaire qu'elle devra ensuite aller
20 reconstituer si le client ne se matérialise pas, ou
21 dont elle se trouvera ensuite en excédent si le
22 projet industriel ne se matérialise pas.
23 Donc, l'ACIG demande à la Régie d'exiger
24 que Gaz Métro élabore une proposition à cet effet
25 et notamment propose les changements aux conditions

1 de service qui seraient requis afin de permettre un
2 retrait partiel du service de transport du
3 distributeur sans cession.

4 Concernant la marge excédentaire en vertu
5 des articles 72 et 49. Bon. C'est un sujet
6 intéressant. C'est un sujet sur lequel on ne
7 s'était pas penché, je pense, dans le détail en
8 tout cas de la mise en application de ces
9 changements à la loi. Il y a deux articles qui sont
10 visés.

11 Les deux questions classiques se sont
12 posées, c'est d'abord : Y a-t-il une marge
13 excédentaire en vertu des articles 72 et 49 pour
14 l'année deux mille dix-huit (2018)? Et
15 deuxièmement, s'il y en a une, y a-t-il des coûts
16 liés à cette marge? Bon. Sous-question : Comment
17 ces coûts-là devraient-il être évalués? Et deuxième
18 sous-question de la deuxième grande question : Qui
19 devrait payer et comment ces coûts devraient-ils
20 être fonctionnalisés?

21 Je pense qu'il y a un besoin de répondre à
22 ces questions-là. Je ne suis pas certaine que ça a
23 été fait vraiment encore dans les audiences jusqu'à
24 cet... Bien, tout le monde a sa réponse mettons.
25 Mais je ne suis pas sûre qu'il y a un consensus.

1 avant l'année. L'année va commencer au premier
2 (1er) octobre. Donc, déjà on sait qu'on ne veut pas
3 conserver aucune des capacités excédentaires. De
4 toute évidence, à mon avis, il n'y a pas de marge
5 excédentaire en vertu de l'article 72 de la Loi sur
6 la Régie de l'énergie qui est requise pour l'année
7 deux mille dix-huit (2018).

8 Il y a des capacités excédentaires qui
9 découlent d'une baisse de la demande. Et aucune de
10 ces capacités excédentaires là ne sont requises
11 pour favoriser le développement des activités
12 industrielles. Donc, toutes les capacités
13 excédentaires vont être revendues sur le marché
14 secondaire.

15 Donc, l'ACIG soumet que l'application de
16 l'article... D'abord qu'il n'y a pas de marge
17 excédentaire en vertu des articles 72 et 49. Et que
18 l'application de l'article 49, concernant la
19 fonctionnalisation au service de transport des
20 coûts de la marge excédentaire, est sans objet pour
21 deux mille dix-huit (2018) puisqu'il n'y a pas de
22 marge.

23 Mais cependant, pour l'avenir, l'ACIG
24 demande à la Régie d'exiger que Gaz Métro propose
25 une méthode de calcul des coûts échoués se

1 rapportant à cette marge de capacités excédentaires
2 se rapportant à l'article 72 de la Loi. Donc, ici,
3 elle propose une méthode de calcul des coûts
4 échoués. Puis, bon, fonctionnalisation, la Loi est
5 assez claire quand elle dit que c'est au service de
6 transport que ça doit se faire. Mais il y a lieu de
7 préciser c'est quoi une marge en vertu des articles
8 72 et 49 et puis comment est-ce qu'on évalue les
9 coûts.

10 (12 h 10)

11 Puis je pense que la méthode qui a été
12 retenue par Gaz Métro pour déterminer lesquels
13 outils d'approvisionnement le Distributeur va
14 vendre lorsqu'il y a excédent? Quels outils parmi
15 ceux, il y a un ensemble d'outils
16 d'approvisionnement puis il y a un excédent
17 d'outils, lesquels va-t-on vendre? On ne s'est
18 jamais vraiment penché sur comment Gaz Métro prend
19 sa décision quant à quels outils vont être vendus.

20 Puis Gaz Métro dit dans sa preuve « nous
21 vendons les outils pour lesquels nous estimons que
22 le revenu sera le plus élevé ». Oui, ça semble
23 raisonnable, mais l'ACIG soumet qu'il y a lieu de
24 se poser la question.

25 Est-ce que ça pourrait être le revenu net

1 qui soit le plus élevé étant donné que les coûts
2 échoués, là, ici vont être attribués à un service?
3 Donc, voir sur quelle est la méthode de calcul des
4 coûts échoués qui se rapportent à la marge
5 excédentaire.

6 Un dernier sujet aussi qui touche les
7 questions des capacités excédentaires et une
8 proposition que la FCEI fait dans son mémoire que,
9 à l'effet que la fonctionnalisation des coûts de la
10 capacité excédentaire de transport au service
11 d'équilibrage devrait être revue.

12 Et puis la FCEI dit « bien, considérant la
13 révision de la fonctionnalisation et de la
14 tarification des services de transport et
15 d'équilibrage prévue en phase 2 du dossier R-3867-
16 2013... » elle recommande que l'ensemble des coûts
17 et revenus réels liés à la capacité excédentaire
18 soit placé dans un compte de frais reportés.

19 Et sur cette question, l'ACIG appuie
20 fermement la position de Gaz Métro. Ce dossier-là
21 est un dossier très complexe, beaucoup de sujets
22 interreliés. Ce n'est pas avisé de prendre un
23 élément d'une proposition, comme disait monsieur
24 Tremblay de Gaz Métro, « oui, c'est une proposition
25 qui fait deux, trois cents, quatre cents (200-300-

1 400) pages » je ne sais pas, mais qui est très
2 volumineuse, qui est très complexe, beaucoup de
3 sujets interreliés.

4 Donc, il n'est pas avisé d'anticiper
5 l'issue des propositions dans le dossier R-3867-
6 2013 Phase 2 et de prévoir d'ores et déjà, dans un
7 compte de frais reportés, les montants qui s'y
8 rapporteront. Donc, on vous inviterait à ne pas
9 appuyer cette recommandation-là de la FCEI.

10 Alors, ça termine ma présentation.

11 Me GUY SARAULT :

12 Alors, effectivement, ça termine notre preuve en
13 chef et madame Falardeau est disponible pour être
14 contre-interrogée.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, je propose que nous ajournions pour le dîner
17 et qu'on prendrait une heure, donc une heure et
18 quart. Mais, à des fins d'agenda, les questions,
19 les interrogatoires, pardon, les contre-
20 interrogatoires, il y avait, Maître Neuman, que
21 vous aviez annoncé du temps. Est-ce qu'il y a
22 d'autres personnes, d'autres intervenants? Donc,
23 juste maître Neuman. Vous aviez annoncé quelques
24 minutes, hein! C'est ça. Et je présume que Gaz
25 Métro aura également des questions, mais vous

1 verre après la pause, je présume.
2 Me VINCENT LOCAS :
3 On va profiter du lunch pour analyser le tout.
4 LE PRÉSIDENT :
5 C'est ça. Alors, on se revoit à treize heures
6 quinze (13 h 15). Merci. Oui, Maître Neuman?
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
8 Oui. Excusez-moi. Simplement pour une question
9 d'intendance. Ce serait pour savoir jusqu'à quelle
10 heure est-ce que la Régie prévoit siéger
11 aujourd'hui pour savoir si nous passons aujourd'hui
12 ou non puisque monsieur Fontaine doit quitter à une
13 certaine heure, donc c'est...
14 LE PRÉSIDENT :
15 Vous allez passer aujourd'hui. Seize heures trente
16 (16 h 30) qu'on avait annoncé.
17 Me DOMINIQUE NEUMAN :
18 Seize heures trente (16 h 30)?
19 LE PRÉSIDENT :
20 Oui.
21 Me DOMINIQUE NEUMAN :
22 O.K. Merci.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Très bien.
25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE
2 (13 h 16)
3 LE PRÉSIDENT :
4 Oui. Bonjour. Je vois que vous êtes debout, Maître
5 Locas.
6 Me VINCENT LOCAS :
7 Oui, bien, en fait, bon début d'après-midi.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Merci.
10 Me VINCENT LOCAS :
11 C'était simplement pour mentionner...
12 Habituellement, c'est... Je comprends que ça va
13 être à mon tour de se lever pour dire que si nous
14 avons ou non des questions à poser à madame
15 Falardeau avant que mon confrère s'exécute.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Tout à l'heure. Mais si vous voulez... Vous voulez
18 nous annoncer que vous avez des questions à poser?
19 Me VINCENT LOCAS :
20 Non, non, tout simplement que nous n'avons pas de
21 questions.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Ah bon! O.K. Alors ça va.
24 Me VINCENT LOCAS :
25 Parce qu'on avait fini là-dessus tout à l'heure

1 avant le lunch. Donc, simplement pour régler...

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est parfait.

4 Me MARC TURGEON :

5 C'est encore lundi.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 C'est encore lundi, exactement. C'est encore lundi.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc on vous écoute, Maître... En fait on écoute
10 les questions de maître Neuman maintenant. Merci.

11 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
13 les régisseurs. Bonjour Madame. Dominique Neuman
14 pour Stratégies énergétiques et l'Association
15 québécoise de lutte contre la pollution
16 atmosphérique.

17 Q. **[18]** D'abord, je vous amène à l'acétate - pardon -
18 à la planche 4 de votre présentation. Donc, en ce
19 qui concerne la première recommandation, le premier
20 boulet qui se trouve sur cette page. Je comprends
21 un peu que, suite aux discussions qui ont eu lieu
22 au début de la présente audience la semaine
23 dernière, que ce que vous favorisez, c'est ce qu'on
24 pourrait appeler en quelque sorte le statu quo,
25 c'est-à-dire que les tarifs entreraient en vigueur

1 le premier (1er) octobre, donc l'année financière
2 resterait le premier (1er) octobre, les tarifs
3 seraient adoptés de façon finale selon votre
4 souhait avant le premier (1er) octobre, et donc
5 vous ne favorisez pas, par exemple, une solution
6 qui viserait à normaliser ou systématiser une
7 adoption tant provisoire des tarifs le premier
8 (1er) octobre pour les rendre définitifs le premier
9 (1er) décembre, par exemple, c'est quelque chose
10 que vous ne souhaitez pas?

11 R. Bien, c'est le genre de situation qui rend plus
12 difficile aux clients d'établir un budget fiable
13 pour l'année à venir. Donc, c'est pour ça qu'on
14 favorise de connaître les tarifs qui seront en
15 application le premier (1er) octobre et qui seront
16 en application effectivement... ou à une date
17 annoncée, si on décide de reporter au premier (1er)
18 novembre, je ne sais pas. Mais que ce soit donc
19 annoncé d'avance. Donc, les budgets seront faits en
20 conséquence, les budgets des clients industriels
21 seront faits en conséquence.

22 Q. **[19]** Ça va.

23 R. Donc, oui.

24 Q. **[20]** Oui. D'accord. Nous vous suivons là-dessus. Et
25 je vais revenir à la planche 4 dans quelques

1 instants. Mais avant, je voudrais passer à la page
2 11 de votre présentation. Au deuxième paragraphe de
3 cette page 11, à la deuxième phrase du deuxième
4 paragraphe, vous expliquez d'abord qu'il n'y a pas
5 de marge excédentaire en vertu de l'article 72 de
6 la Loi sur la Régie de l'énergie pour l'année deux
7 mille dix-huit (2018). Et l'ensemble des capacités
8 excédentaires de transport de deux mille dix-huit
9 (2018), selon vous, découle donc de facteurs autres
10 que du besoin de favoriser le développement
11 industriel. Vous avez brièvement élaboré là-dessus
12 dans votre présentation. Je voudrais vous demander
13 de revenir là-dessus. Qu'est-ce que vous considérez
14 être ces facteurs autres qui expliquent cette marge
15 excédentaire?

16 R. Bien, ici, ce que Gaz Métro nous a indiqué, c'est
17 que cette marge-là n'a pas... il n'y a pas de marge
18 excédentaire de capacités de transport qui a été
19 constituée spécifiquement en vertu de l'article 72
20 dans le but de, donc de favoriser le développement
21 des activités industrielles. Il s'est avéré qu'on a
22 constaté un excédent de capacités qui découle du
23 fait que la demande est moins élevée que ce qui a
24 été prévu antérieurement quand ces capacités-là ont
25 été contractées il y a quelques années.

1 Q. **[21]** Vous parlez d'il y a plusieurs années?

2 R. Il y a plusieurs années.

3 Q. **[22]** Oui.

4 R. Donc, les facteurs autres, c'est ça, c'est le fait
5 que les prévisions par rapport à la demande ont
6 décliné depuis que ces capacités-là ont été
7 contractées. Mais ces capacités-là, donc qui
8 existent aujourd'hui, ce ne sont pas des capacités
9 qu'on a voulu constituer dans le but de répondre à
10 une éventuelle demande d'un industriel. Et
11 d'ailleurs Gaz Métro nous dit bien des mois avant,
12 parce que le dépôt, c'est fait à l'hiver ici, bien
13 avant, qu'elle n'entend conserver aucune de sa
14 marge excédentaire, parce qu'elle n'anticipe pas
15 qu'un client dans un an pourrait se présenter
16 durant l'année deux mille dix-huit (2018) et
17 qu'elle pourrait avoir besoin de ces capacités
18 excédentaires. Donc, déjà, des mois avant le début
19 de l'année tarifaire, Gaz Métro nous informe
20 qu'elle n'aura pas besoin de retenir, de conserver
21 ne serait-ce qu'une partie de ces capacités-là dans
22 le but de... en vertu de l'article 72, des articles
23 72 et 49, donc dans le but de favoriser le
24 développement industriel.

25 (13 h 22)

1 Q. **[23]** Et est-ce que je comprends correctement que
2 c'est votre... que c'est votre position que le fait
3 de contracter des capacités excédentaires, peut-
4 être par suite d'une prévision incorrecte, et
5 ensuite d'avoir à les revendre, cela contribue à
6 d'éventuels manques à gagner des services de
7 transport qui peuvent se manifester dans les
8 résultats?

9 R. Ça dépend si c'est... là je ne pourrai pas aller
10 dans le détail, mais les manques à gagner découlent
11 d'un écart entre la prévision puis le réel.

12 Q. **[24]** Oui.

13 R. Donc, si ces ventes-là n'ont pas été prévues, si
14 les revenus relativement à ces ventes-là ne sont
15 pas ce qu'ils ont été prévus, bien, à ce moment-là,
16 oui, ça va contribuer.

17 Q. **[25]** Donc, ça va...

18 R. Mais ce n'est pas le fait même de devoir vendre,
19 là. Ma compréhension, là, si ces ventes-là ont été
20 prévues, comme elles le sont maintenant, et puis si
21 on prévoit un prix, un revenu de ces ventes-là et
22 puis qu'il s'avère que le revenu soit celui qui
23 avait été prévu, bien, à ce moment-là il n'y aura
24 pas d'écarts qui vont... il n'y aura pas de manque
25 à gagner qui va être généré par...

1 Q. **[26]** D'accord. Si je vous pose ces différentes
2 questions c'est en rapport avec un autre aspect de
3 votre présentation, qui se trouve dans votre
4 rapport. Qui n'est pas développé dans la
5 présentation et qui touche la qualité de la
6 prévision de la demande. Je vous réfère, par
7 exemple, à la page... excusez-moi. La page 5 de
8 votre rapport, qui porte la cote C-ACIG-0039, votre
9 rapport du vingt-six (26) mai deux mille dix-sept
10 (2017). En fait, je dis la page 5 mais ça se
11 continue à la page 6 également. C'est que... ce que
12 vous avez fait dans ces pages c'est que vous avez
13 comparé... vous avez examiné la prévision un an
14 d'avance de Gaz Métro et conclu que cette... que
15 l'écart entre la prévision et le réel n'était
16 pas... n'était pas dramatique, qu'il était
17 acceptable. Et SÉ-AQLPA, dans sa propre analyse de
18 la prévision et de la demande, a procédé
19 différemment, elle a examiné la qualité des
20 prévisions plusieurs années à l'avance pour
21 constater que, lorsque la... lorsqu'on regarde la
22 prévision qui est faite plusieurs années d'avance,
23 là, il y a des écarts plus significatifs.

24 Et j'essaie de voir si vous seriez encline
25 peut-être à voir qu'il y a une plus grande

1 préoccupation quant à la qualité de la prévision et
2 de la demande que ce que vous mentionnez dans ces
3 deux pages 5 et 6 si on va au-delà de... de
4 l'examen de la seule prévision d'une année
5 d'avance, si on regarde plusieurs années d'avance
6 on a peut-être une situation un peu plus
7 problématique. Et je me demande si vous verriez
8 qu'il y a peut-être un lien avec les autres
9 phénomènes qui vous apparaissent problématiques,
10 notamment la... le fait qu'il y a des manques à
11 gagner et trop perçus aux services de transport et
12 d'équilibrage qui sont constatés et que vous
13 cherchez à résoudre?

14 R. Bien, je suis d'accord avec vous que c'est
15 problématique le fait que Gaz Métro ait à prévoir
16 des années à l'avance ses besoins de transport et
17 contracte des années à l'avance sur la base d'une
18 prévision faite des besoins dans trois ans, quatre
19 ans. Personnellement, je trouve que c'est
20 problématique.

21 Maintenant, est-ce que c'est la faute d'une
22 mauvaise méthode ou d'une méthode... Bon. C'est là
23 où... le seul exercice que j'ai fait c'est d'abord
24 d'assister à la séance de travail, d'observer,
25 d'écouter, de poser des questions, de lire tous les

1 documents et puis de comparer avec... ces résultats
2 avec ceux des grands distributeurs gaziers nord-
3 américains. Et puis... donc, est-ce que j'en ai
4 conclu... je pense que c'est surtout la première
5 ligne, là, de l'encadré à la page 6, qui dit, bon :
6 Suite à son analyse et ainsi qu'à sa
7 participation à la séance de travail
8 portant sur la méthodologie de
9 prévision de la demande, l'ACIG ne
10 juge pas opportun de proposer des
11 mesures d'amélioration à ce chapitre.
12 Autrement dit, là, de ce que j'ai vu, là, je suis
13 bouche bée. Ayons... travaillons davantage,
14 analysons davantage. Parce qu'il n'y a pas de
15 recommandations qui ressortent clairement en ce qui
16 concerne une amélioration. Mais ça ne veut pas dire
17 que ce n'est pas problématique parce que n'importe
18 quelle méthode de prévision va avoir ses
19 difficultés. C'est problématique le fait qu'on doit
20 contracter dès maintenant sur la base de
21 prévisions. Mais même si ce sont des prévisions qui
22 sont issues... le résultat d'une méthodologie est
23 très solide, c'est sûr qu'on se trompe, on ne peut
24 pas prévoir trois ans d'avance. Mais on doit
25 contracter trois ans d'avance. Puis là, il y a

1 comme... c'est un problème assez important et puis
2 ça génère des situations de capacités
3 excédentaires.

4 (13 h 27)

5 Q. **[27]** C'est ça. Puis vous reconnaissez que Gaz
6 Métro... en fait comme n'importe quel autre
7 distributeur, doit contracter plusieurs années
8 d'avance. Donc, on est... on est pris avec
9 l'obligation d'avoir une méthode prévisionnelle qui
10 nous permet de ne pas faire trop d'erreurs quand
11 on... quand on fait ce genre... quand on prend ce
12 genre de contrat.

13 R. Bien, ça cause des... oui. Donc, je ne sais pas si
14 j'ai répondu...

15 Q. **[28]** O.K. Oui.

16 R. ... à votre question ou commenté...

17 Q. **[29]** Oui, bien en fait je comprends que vous n'avez
18 pas examiné vraiment la problématique des
19 prévisions à plus long terme, à plus qu'un an
20 d'avance, ce sur quoi... enfin, nous, dans notre
21 preuve, nous allons y revenir, mais...

22 R. D'accord.

23 Q. **[30]** Que vous n'êtes pas fermée à l'idée qu'il y a
24 peut-être des améliorations à faire pour améliorer
25 cette prévision de plus qu'un... de plus qu'un an

1 d'avance.

2 R. Bien alors, oui, alors je vais vous écouter avec
3 intérêt, là.

4 Q. **[31]** O.K. Alors je vous remercie bien. Merci, ça
5 complète nos questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. J'ai compris qu'il n'y avait
8 pas de questions de la part de Gaz Métro ni
9 d'autres intervenants, donc maître Cardinal est-ce
10 que vous avez des questions?

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Non, pas de questions, merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Alors nous passons maintenant à la
15 Formation.

16 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

17 Me MARC TURGEON :

18 Q. **[32]** Bonjour.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[33]** Je vous amène aussi à la planche 4 de votre
21 présentation où vous nous parlez de solutions.

22 R. Oui.

23 Q. **[34]** Mais je reviens aussi, comme maître Neuman, à
24 la première puce. J'ai compris, Madame Falardeau,
25 puis vous me corrigerez, que ce qui est important

1 pour les clients de l'ACIG c'est la prévisibilité.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[35]** Si jamais la Régie, par décision - n'étant pas
4 législateur, là, on va se garder une petite gêne,
5 on va y aller par décision - si on définissait par
6 exemple le cadre d'examen, si on redéfinissait le
7 cadre d'examen, on exprimait les besoins, vous vous
8 rappelez vous étiez dans la salle quand le panel 1
9 était... a fait sa présentation et ce que j'ai
10 adressé comme questions et commentaires à madame
11 Trudeau. Si la Régie arrivait à une solution
12 procédurale disant que, jusqu'à preuve du contraire
13 les tarifs seront au premier (1er) décembre.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[36]** O.K. Décision rendue pour que les tarifs, par
16 un jeu de mécanique implémentaire, le cavalier,
17 le... les tarifs provisoires, et caetera, donc il y
18 a toute une mécanique qui existe, elle n'existe pas
19 pour rien d'ailleurs cette mécanique-là. À un
20 moment donné les régulateurs se sont dit : je
21 n'arriverai pas, j'ai besoin que tout le monde
22 conserve le plus possible, d'être pas pénalisé par
23 ça. Est-ce que cette prévisibilité-là d'un tarif au
24 premier (1er) décembre, si la Régie en venait à une
25 décision de la Régie là-dessus, est-ce que ça

1 pourrait... est-ce que ça pourrait... est-ce que
2 les clients de l'ACIG seraient rassurés par ça?
3 R. Oui, partiellement, là. Je crois qu'il y a une des
4 problématiques qui est d'annoncer la mise en
5 application des tarifs à une certaine date, puis
6 ensuite au dernier moment lorsque les budgets sont
7 faits, sont approuvés par le conseil
8 d'administration, là nous annoncer que, bon,
9 finalement ça va se faire au premier (1er) mars ou
10 ça va se faire au mois de février ou ça va se faire
11 au premier (1er) décembre. Et puis là, les budgets
12 qui viennent juste d'être approuvés sont... sont
13 plus... bon, en tout cas sont moins valables que ce
14 qu'on pensait. Donc ça, c'est une solution
15 partielle, mais c'est une solution.

16 Le seul élément c'est que donc ça va
17 générer soit un trop-perçu ou un manque à gagner,
18 donc à ce moment-là trouver une façon de prendre ce
19 trop-perçu ou ce manque à gagner là en
20 considération lorsqu'on annonce les tarifs au
21 client... Je pense simplement au fait que lors du
22 déplacement à Dawn, là, il y avait des montants
23 importants qui ont compensé les avantages qui
24 devaient être générés par ce... par ce déplacement-
25 là.

1 Mais donc pour répondre à l'aspect
2 prévisibilité, la réponse c'est oui. Si on annonce
3 clairement à l'avance dès le mois d'août ou dès le
4 mois de septembre, que les tarifs vont être mis en
5 application au mois de décembre, les budgets vont
6 être faits en conséquence.

7 Q. [37] Merci. Sur la même... sur la même page, la
8 troisième puce. Je pense que... je veux juste être
9 bien clair, je veux bien comprendre. Sur le suivi
10 correctif quand vous nous dites : « Un suivi sur
11 les causes et les manques à gagner, trop-perçus au
12 service de transport et d'équilibrage au prochain
13 rapport annuel. » Donc si je comprends bien,
14 vous... parce que... vous voulez que le suivi se
15 fasse dans le cadre du rapport annuel prochain? Et
16 non pas dans le cadre de la prochaine tarifaire.

17 (13 h 32)

18 R. Bien, ça peut être divisé en deux, là, c'est-à-dire
19 que le suivi sur l'identification des causes se
20 fait au moment du rapport annuel, puis si des
21 correctifs peuvent être apportés, sont proposés
22 dans le cadre de la cause tarifaire, là, j'imagine
23 que ce serait les forums appropriés. Mais, l'idée
24 étant de se poser la question, d'où viennent-ils et
25 puis pourquoi est-ce qu'ils ont été générés? Quelle

1 est la mécanique? Et puis... Et, qu'est-ce qu'on
2 peut faire pour les réduire dans le temps ou peut-
3 être qu'on ne peut pas les réduire, mais...

4 Q. **[38]** O.K. Donc, ça serait dans un premier temps de
5 voir que le... que Gaz Métro justifie ou donne plus
6 de motifs sur les manques à gagner ou les plus,
7 puis après ça, La formation, à ce moment-là, à ce
8 niveau-là, pourra toujours aussi demander un autre
9 suivi, un suivi de correctifs ou un suivi
10 d'amélioration dans la prochaine tarifaire. C'est
11 un peu ce que vous me dites, là?

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[39]** O.K. Merci. Je pense que ça va être à peu près
14 tout. Sur la... Je reviens sur la garantie
15 financière aux transports, je suis à la planche 10.
16 Enfin, c'est là que j'ai pris la note, je ne sais
17 pas si, Madame Falardeau c'est là que votre propos
18 est mais moi j'ai pris ma note là. Je comprends
19 que, enfin, est-ce qu'on peut faire la... est-ce
20 qu'on peut assimiler votre proposition, la
21 proposition de l'ACIG comme - soyez généreuse avec
22 moi - comme la création d'un autre marché? Parce
23 qu'il y a le marché secondaire qui existe, il y
24 a... Est-ce que le fait que... Votre proposition de
25 pouvoir que des gens de l'ACIG proposent sans

1 cession, si j'ai bien compris, qu'ils continuent à
2 conserver à long terme, et ils proposent pendant un
3 certain temps, donc un peu comme un marché « spot »
4 du transfert. Est-ce que ce serait comme un autre
5 marché qui se mettrait en parallèle des marchés
6 parallèles ou je comprends mal votre proposition?

7 R. Bien, un autre marché... que ça deviendrait, que ce
8 serait proposé, que ce serait considéré comme une
9 alternative au fait de contracter sur le marché
10 secondaire, le fait d'utiliser les capacités qui
11 sont détenues par Gaz Métro pour certains clients
12 industriels. Est-ce que ces capacités-là, le client
13 aurait l'occasion de se désister du service de Gaz
14 Métro de façon permanente ou de façon temporaire?
15 Je pense que là est le besoin d'avoir une
16 proposition, puis des analyses de ce qui serait
17 fait.

18 Mais, je pense que ce qui semble à prime
19 abord intéressant, c'est qu'il y a possiblement des
20 clients qui seraient intéressés à aller transiger
21 directement auprès des transporteurs ou à explorer
22 qu'est-ce que le marché leur offre en ce moment,
23 puis qu'ils seraient prêts à aller... Il est
24 possible que le marché offre des opportunités
25 aussi. Donc, de permettre plutôt que Gaz Métro ait

1 contracté et puis possiblement faire face à des
2 constructions, tout ça, de permettre à la clientèle
3 de ne pas se voir obligée de se retirer du service
4 de Gaz Métro en conservant ses obligations envers
5 Gaz Métro par rapport à la capacité qui est détenue
6 pour elle. Donc, de ne pas avoir ces obligations-
7 là. Bon.

8 Mais, qu'est-ce que ça impliquerait dans le
9 détail, au niveau des changements des conditions de
10 services, qu'est-ce que ça impliquerait... Bon.
11 Ça... C'est pour ça qu'on a formulé la proposition
12 de cette façon-là, que Gaz Métro fasse une
13 proposition dans ce sens-là. Et, un peu comme, si
14 on veut, le service interruptible, où le client
15 donne ou offre sa capacité de transport,
16 temporairement durant une journée, pour combler un
17 besoin. Bon. Dans ce sens-là, c'est reconnu, dans
18 le même sens, là, il y a une capacité qui est
19 détenue pour un client industriel, un nouveau se
20 présente, qui veut absolument faire affaire avec
21 Gaz Métro, celui-ci se désisterait du service de
22 Gaz Métro et prendrait en charge sa capacité de
23 négocier, sa capacité directement avec les
24 transporteurs ou sur le marché. Alors, pourquoi
25 est-ce qu'on ne permettrait pas à un de libérer sa

1 capacité pour l'autre? C'est dans ce sens-là. Bon.
2 Exactement, les modalités techniques que ça
3 impliquerait, mais... il faudrait avoir de l'aide
4 là, pour... Mais, le principe est là, avoir une
5 ouverture par rapport à ça.

6 Q. **[40]** Et, le principe, Madame Falardeau, c'est
7 toujours sans cession. Alors donc, on comprend que
8 ce sera un engagement de l'industrielle qui cède,
9 le cède pour une période déterminée en moins d'un
10 an.

11 R. Mais, sans cession, écoutez, là...

12 Q. **[41]** Bien, c'est parce que si je lis votre...

13 R. Oui, oui. C'est ça. Donc...

14 Q. **[42]** Mais, présentement, c'est ça que vous avez
15 réfléchi?

16 R. Oui.

17 (13 h 38)

18 Q. **[43]** O.K. Parce que ce que je veux dire c'est que
19 ça demeure... effaçons le « sans cession », ça
20 demeure quand même un outil qui sera un outil court
21 terme?

22 R. Bien, pas nécessairement, là, sans cession, là,
23 corrigez-moi, là, mais c'est que le...

24 Q. **[44]** Ça va être sur plus qu'une année?

25 R. Oui, le client peut se...

1 Q. **[45]** O.K. Je comprends. Merci.

2 R. O.K.

3 Q. **[46]** Merci.

4 R. Ça me fait plaisir.

5 Q. **[47]** Non, je vous en prie. C'est tout pour moi.

6 LE PRÉSIDENT

7 Q. **[48]** Bonjour, Madame Falardeau.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[49]** Je voudrais reprendre sur une question que
10 maître Neuman a soulevée, qui est à la page 9 de
11 votre présentation, le troisième point. Vous avez
12 dit que la... avant je vais le relire :

13 Avant de contracter des capacités de
14 transport auprès d'un transporteur, de
15 reconstituer sa marge excédentaire de
16 transport, Gaz Métro doit
17 considérer...

18 Attendez une minute, je n'ai pas le bon point. À
19 tout événement, je vais me rappeler, ce n'est pas
20 ce point-là que j'avais noté, vous avez dit qu'il a
21 une marge qui était préexistante par des contrats
22 qui sont arrivés... En fait, s'il n'y avait pas eu
23 de marge excédentaire prévue par la loi, il avait
24 déjà un surplus constitué qui découlait d'anciens
25 contrats, c'est bien ça?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[50]** Et que ça ne devrait pas être considéré comme
3 une marge excédentaire?
- 4 R. C'est ça. Bien, en vertu de...
- 5 Q. **[51]** La nouvelle loi?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[52]** Exact. J'ai posé une question à Gaz Métro à
8 savoir s'il n'y avait pas cet ex... ce surplus, je
9 vais l'appeler le surplus...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[53]** ... naturel...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[54]** ... je vais l'appeler naturel aussi, qu'est-ce
14 qu'il aurait fait? Et il a répondu, si je me
15 rappelle bien, et j'espère que je ne déforme pas la
16 réponse : « Bien j'aurais contracté un dix pour
17 cent (10 %). »
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[55]** Alors, ce que vous dites, puis là je ne
20 cherche pas... je n'ai ni un position ni pour un,
21 ni pour l'autre, je cherche juste à éclaircir tout
22 ça, est-ce que ce n'est pas bonnet blanc, blanc
23 bonnet, il me dit : « Si je ne considère pas... si
24 je n'avais pas eu le quinze pour cent (15 %) actuel
25 - dont le dix pour cent (10 %) qui est nécessaire

1 pour sa marche excédentaire - je serais allé
2 contracter. » Comprenez-vous ce qu'il avait...

3 R. Oui, je comprends, mais écoutez, je comprends que
4 le dossier tarifaire, là, ils ont commencé à
5 travailler... là il se termine, mais on a commencé
6 à travailler chez Gaz Métro sur le plan
7 d'approvisionnement à la fin de l'année deux mille
8 seize (2016) ou...

9 Q. **[56]** Oui.

10 R. ... bon, durant le dernier semestre de deux mille
11 seize (2016). Et puis bon, il a été produit en
12 mars, là, ou...

13 Q. **[57]** Hum hum.

14 R. Dès lors, on savait, « on » étant Gaz Métro, savait
15 qu'aucune de ces capacités excédentaires là qu'ils
16 disposaient, dont ils disposaient, n'était requise
17 pour répondre aux articles 72 et 49... à l'article
18 72 de la Loi. Donc déjà, on savait qu'on n'a pas
19 besoin de conserver une partie de nos capacités
20 excédentaires pour répondre à un éventuel client
21 qui pourrait se présenter en juin deux mille dix-
22 huit (2018). On sait déjà, à l'hiver deux mille
23 dix-sept (2017), puis même à l'automne deux mille
24 seize (2016), qu'on ne veut pas garder une partie
25 de nos capacités excédentaires en vertu de

1 l'article 72. Donc, quand Gaz Métro, j'entends la
2 réponse étant qu'on serait venu demander la
3 permission de contracter, puis ensuite, quoi, vous
4 auriez demandé la permission de vendre, puis
5 ensuite, vous auriez demandé un incitatif à
6 performance sur... bon, et c'est là que... Moi
7 j'entends la réponse moi aussi, mais je me
8 demandais... je me suis demandé, bien, quelle est
9 la mécanique, exactement, puis quand seriez-vous
10 venu pour contracter ces capacités-là puis ensuite,
11 deux mois plus tard, réaliser que vous n'en avez
12 pas besoin, puis que vous allez les revendre? Je
13 veux dire, je ne l'ai pas compris exactement, là,
14 dans la chronologie où se serait situé la demande
15 de constituer cette marge excédentaire là en vertu
16 de l'article 72 puis ensuite, la demande de les
17 revendre dans le cadre du dossier tarifaire actuel,
18 là. Je pense qu'ils ont constaté une marge puis ils
19 ont constaté qu'ils n'avaient pas besoin de garder
20 ne serait-ce qu'une partie de cette marge-là pour
21 un éventuel client industriel qui... Donc, ils
22 n'ont pas besoin de conserver une partie de cette
23 marge-là en vertu de l'article 72. C'est notre
24 point de vue.

25 Q. [58] Merci. Et je présume que c'est tout ça qui va

1 être argumenté demain et après demain en plaidoirie
2 par les intervenants et...

3 R. Oui.

4 Q. **[59]** ... et Gaz Métro également. Juste un point de
5 précision, j'ai peut-être mal saisi, vous avez dit
6 que Gaz Métro, à une réponse à maître Neuman, que
7 Gaz Métro ne devrait pas... Je ne suis pas sûr que
8 vous avez dit ça exactement, « ne devrait pas »,
9 mais plutôt vous vous étonnez qu'il ait à
10 contracter plusieurs années à l'avance. Est-ce que,
11 dans votre esprit, il ne devrait pas contracter
12 plusieurs années à l'avance?

13 R. Non, ce n'est pas que je m'étonne qu'il ait à
14 contracter plusieurs années à l'avance, c'est que
15 je considère que c'est problématique le fait que...

16 Q. **[60]** D'avoir à...

17 R. ... qu'on doive acheter quelque chose, assurément
18 se commettre alors qu'on se base sur une prévision
19 d'une demande qui se concrétisera dans trois ans
20 puis que cet exercice-là, de prévision, on sait
21 très bien, dans trois ans, on peut être en
22 récession puis c'est impossible aujourd'hui, même
23 si on a un modèle à toute épreuve, de savoir que
24 dans trois ans on va être en... Il peut se produire
25 des choses sur les marchés financiers, c'est

1 impossible de prévoir ça. Alors c'est malheureux,
2 là, qu'on ait à le faire, c'est un problème puis
3 c'est systématique. Je ne sais pas s'il y a des
4 solutions, ça serait... ça serait intéressant de
5 voir quelles sont les solutions puis peut-être que
6 monsieur Neuman nous en parlera, là, mais... ou on
7 devrait se pencher c'est quoi les solutions. Mais
8 de toute évidence, je trouve que c'est
9 problématique et je comprends que c'est ça qui est
10 fait.

11 (13 h 44)

12 Q. **[61]** Je vous remercie beaucoup, Madame Falardeau.

13 R. Bienvenue.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, je comprends que la preuve de l'ACIG, c'est
16 complet, Maître Sarault? Donc, on peut libérer
17 madame Falardeau?

18 Me GUY SARAULT :

19 Madame Falardeau, vous êtes libre.

20 R. Oui. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous êtes libre! Alors, on va procéder avec la FCEI
23 avec maître Charlebois.

24

25

1 PREUVE DE LA FCEI

2

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Bonjour, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour.

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Monsieur le Régisseur, Madame la Régisseure.

9 Pierre-Olivier Charlebois pour la Fédération
10 canadienne de l'entreprise indépendante. Donc, il
11 est maintenant temps de présenter la preuve de la
12 FCEI. Monsieur Gosselin est assis dans la boîte des
13 témoins et il est disponible pour être assermenté.

14

15 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
16 jour du mois de juillet, A COMPARU :

17

18 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
19 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

20

21 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, dépose et dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Merci, Madame la Greffière.

1 Q. **[62]** Donc, nous allons procéder à l'adoption de la
2 preuve. La FCEI dans le présent dossier a déposé un
3 mémoire sous la cote C-FCEI-0035. Monsieur
4 Gosselin, est-ce que ce document a été préparé par
5 vous ou sous votre supervision?

6 M. ANTOINE GOSSELIN :

7 R. Oui.

8 Q. **[63]** Avez-vous des modifications à faire à ce
9 document?

10 R. Non.

11 Q. **[64]** Et maintenant l'adoptez-vous comme étant votre
12 preuve dans le présent dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[65]** Très bien. Alors, Monsieur le Président,
15 monsieur Gosselin a une petite présentation et il
16 sera disponible par la suite pour les contre-
17 interrogatoires.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci.

20 Q. **[66]** Et bienvenue, Monsieur Gosselin.

21 M. ANTOINE GOSSELIN :

22 R. Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Messieurs et
23 Madame les Régisseurs. Alors, je pense que je ne
24 serai pas trop long. Je vais revenir brièvement sur
25 les trois sujets qu'on a abordés dans notre preuve

1 et je vais commencer par celui de la politique de
2 dépôt.

3 Ce qui est important pour la FCEI, par
4 rapport à la politique de dépôt, c'est de pouvoir
5 bien comprendre ce que fait Gaz Métro et de pouvoir
6 suivre dans le temps comment les choses évoluent et
7 présentement, bien, il y a... il n'y a pas
8 l'information qui nous permet de faire ça. Alors,
9 c'est pour ça qu'on a fait la recommandation qu'on
10 a faite dans notre preuve.

11 On est bien heureux d'entendre l'ouverture
12 que démontre Gaz Métro à avoir des discussions à ce
13 sujet-là. C'est certain qu'on va participer avec
14 plaisir à ces discussions-là dans le cadre du
15 processus de consultation réglementaire à
16 l'automne. Par contre, il y a une limite à ce
17 processus-là qui est que, comme le disaient les
18 témoins de Gaz Métro, il est confidentiel.

19 Alors, évidemment, nous, ce qu'on souhaite,
20 puis je ne pense pas que Gaz Métro s'opposait à ça,
21 là, mais ce qu'on souhaite, c'est qu'éventuellement
22 il puisse y avoir des statistiques qui soient
23 produites de façon régulière. Alors, pour qu'on
24 puisse observer si jamais il y a quelque chose qui
25 se passe, si les dépôts augmentent beaucoup ou

1 varient d'une façon ou d'une autre.

2 Donc, on n'est pas... on a demandé un
3 ensemble de données dans notre preuve qui, on
4 pense, nous permettraient d'avoir l'information
5 nécessaire pour pouvoir porter les bons jugements.
6 On n'est pas très rigide sur l'ensemble de
7 l'information. Si les discussions avec Gaz Métro
8 nous mènent à conclure que , bien, ça peut être...
9 puis il y a peut-être des meilleurs indicateurs, il
10 y a peut-être d'autres informations qui pourraient
11 répondre à notre besoin, bien on n'aura aucun
12 problème à s'adapter à ce niveau-là. Mais, ce qui
13 est déterminant par contre pour nous, c'est
14 qu'éventuellement il faut que ça mène à quelque
15 chose qui va être produit annuellement ou qui va
16 nous permettre de faire le constat s'il y a quelque
17 chose qui se passe qui peut être problématique pour
18 les membres de la FCEI.

19 Maintenant, sur la question des garanties
20 financières, on est tout à fait en accord, encore,
21 avec Gaz Métro sur l'importance de protéger la
22 clientèle face aux risques que ça peut amener de
23 devoir aller contracter du transport quand un
24 client important veut s'implanter.

25 On avait soulevé dans notre mémoire un

1 problème spécifique à une situation particulière
2 dans le cas où il y aurait du transport disponible.
3 Donc, l'inquiétude qu'on avait, c'est que Gaz
4 Métro, aussitôt qu'un client se présente avec un
5 projet, se retourne de bord auprès de TCPL puis
6 contracte un contrat de quinze (15) ans en
7 transport, ce qui exposait la clientèle à un risque
8 beaucoup plus important que de faire construire la
9 capacité si jamais le client se désistait.

10 Alors, on a compris dans le cours de
11 l'audience que, dans ces situations-là, Gaz Métro
12 ne serait pas obligée de contractée sur quinze (15)
13 ans. Ce qu'on n'avait pas saisi avant. Et donc
14 qu'il pouvait y aller avec des contrats à plus
15 courte durée. Donc, ça réduit beaucoup le problème.

16 Ça peut quand même soulever d'autres
17 questions. C'est-à-dire que pendant... Évidemment,
18 si on fait construire de la capacité, on ne paie
19 pas un tarif pendant ce temps-là, tant que la
20 capacité n'est pas mise en service. Alors que dans
21 un scénario comme ça, bien, là, on contracterait de
22 la capacité tout de suite, qui ne servirait pas à
23 court terme. Puis on devrait payer un tarif dessus.
24 Donc, ça engendre un coût qu'il faudrait qu'il soit
25 attribué quelque part. Mais disons à tout le moins

1 le problème est moins important qu'on pensait. Si
2 jamais la situation se présente, je pense qu'on
3 pourra se repencher là-dessus.

4 Maintenant, sur la fonctionnalisation des
5 coûts échoués. Alors, ce qui est, je pense, à la
6 base de la réflexion qu'on a eue, c'est la
7 causalité. Le principe de causalité, c'est un
8 principe fort dans la réglementation qui est
9 reconnue par la Régie de façon très, très claire.

10 Et la conclusion à laquelle on en arrive à
11 la lecture des décisions antérieures de la Régie
12 puis à la lecture de la proposition de Gaz Métro
13 dans le dossier 3867, puis je pense qu'il n'y a
14 personne qui conteste cela dans le courant de
15 l'audience, c'est que la fonctionnalisation des
16 coûts qui est faite présentement, qui est dans le
17 dossier tarifaire de Gaz Métro, ne respecte pas la
18 causalité.

19 L'autre point au niveau du coût échoué,
20 c'est la façon de le calculer. Dans notre mémoire,
21 on le dit aussi. Mais Gaz Métro calcule le coût
22 échoué seulement sur les mois où il vend le
23 transport. Ce qui fait que, finalement, il ne se
24 ramasse pas avec un coût échoué, mais un bénéfice.
25 À notre avis, ce n'est pas une bonne façon de

1 calculer. Ça ne reflète pas adéquatement ce qu'est
2 le coût échoué du transport excédentaire qui est
3 vendu. Et je vous renvoie à notre preuve là-dessus.

4 Bien, peut-être un point là-dessus. Je
5 pense que c'est monsieur Regnault qui mentionnait
6 dans son témoignage que, bien, Gaz Métro a comme
7 pratique de dire, bien, si le transport n'est pas
8 vendu, bien, ça veut dire qu'il peut être utilisé,
9 et donc qu'il ne devrait pas... on ne devrait pas
10 le calculer, intégrer ça dans le calcul du coût
11 échoué. Dans le cas présent où on parle de
12 capacités excédentaires à la pointe d'hiver, je ne
13 pense pas que c'est un argument qui soit
14 soutenable, qu'on puisse éventuellement utiliser ce
15 transport-là en été.

16 Alors, en termes de montant, dans notre
17 mémoire, on recommandait de mettre un montant de
18 cinq point cinq millions (5,5 M\$) dans un compte de
19 frais reportés. La Régie a posé des questions à Gaz
20 Métro pour évaluer plus précisément quel était ce
21 coût échoué là. Donc, Gaz Métro l'a évalué autour
22 de quatre virgule trois millions (4,3 M\$). Bien,
23 évidemment, on ajuste notre recommandation à ce
24 niveau-là.

25 Et puis dans le rapport annuel, dans le

1 dossier du rapport annuel, il y a une décision qui
2 a été rendue aussi où la Régie renvoie un peu la
3 question au dossier tarifaire. Et donc, le montant
4 dans le dossier du rapport annuel, nous
5 recommandions de mettre un montant de trois virgule
6 cinq millions (3,5 M\$) dans un compte de frais
7 reportés similaire avec une proposition de
8 traitement similaire suite à la décision dans le
9 dossier 3867. Alors, ce montant-là se ramasse
10 maintenant dans ce dossier-ci. Puis notre
11 proposition, c'est également de le passer dans le
12 compte de frais reportés pour un total de sept
13 virgule huit millions (7,8 M\$) qui serait mis dans
14 le compte de frais reportés et qui serait retiré du
15 tarif d'équilibrage.

16 Et ça complète ma présentation.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Monsieur Gosselin. Selon ce qui avait été
19 annoncé, maître Neuman avait des questions. Aucune
20 question. Est-ce que quelqu'un d'autre a eu une
21 inspiration pour des questions? Personne. Donc, la
22 Régie, Maître Cardinal?

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Non.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Pas de questions.
3 Me AMÉLIE CARDINAL :
4 Ça va aller. Merci.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Est-ce que la formation a des questions?
7 Me AMÉLIE CARDINAL :
8 En fait il y a Gaz Métro.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Oui, j'ai oublié Gaz Métro. Oui. Excusez! Encore
11 une fois. Je vais me mettre un genre de système où
12 est-ce qu'il faut que je coche devant moi.
13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :
14 Une « check list ».
15 LE PRÉSIDENT :
16 Une « check list » oui.
17 Me VINCENT LOCAS :
18 On est à y réfléchir en ce moment.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Oui. Prenez le temps!
21 Me VINCENT LOCAS :
22 Il n'y aura pas de questions du côté de Gaz Métro.
23 Merci.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Alors ni pour la formation.

1 Mme LOUISE PELLETIER :

2 Excusez!

3 LE PRÉSIDENT :

4 Excusez! Je pensais que vous...

5 Mme LOUISE PELLETIER :

6 Vous n'étiez pas tourné vers moi encore.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui.

9 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

10 Mme LOUISE PELLETIER :

11 Oui, peut-être. Louise Pelletier pour la formation.

12 (13 h 55)

13 Q. **[67]** J'aimerais revenir sur votre premier point,
14 les dépôts de garantie. Alors, je comprends
15 essentiellement que c'est bon la consultation. Vous
16 y faites une grande... vous avez de grands espoirs,
17 d'après ce que je comprends. Mais, outre ça, vous
18 avez... Et vous nous dites aussi du même coup
19 « bien, les statistiques, ça devrait... ils
20 devraient nous en donner, ça devrait être
21 intéressant et important pour suivre. »

22 Pour avoir entendu la FCEI, dans les
23 conditions de service d'électricité, je peux
24 comprendre un peu les préoccupations eu égard aux
25 politiques de dépôt. Mais, est-ce que votre page et

1 quelques de recommandations, est-ce qu'il en
2 ressort quelque chose pour la Régie ou vous allez
3 attendre? Après les consultations, peut-être qu'il
4 va y avoir quelque chose, une ouverture. Peut-être
5 qu'il y aura une proposition l'année prochaine,
6 peut-être ça fera, ça ne fera pas.

7 Tout ce que j'essaie de voir, il ne faut
8 pas noyer le poisson essentiellement puis faire en
9 sorte qu'on va se retrouver dans un an avec pas
10 beaucoup plus que ce qu'on a maintenant. Vous
11 comprenez? Est-ce qu'il y a un minimum
12 d'informations ou de statistiques qui, pour la
13 FCEI, sont intéressantes ou importantes à ce
14 qu'elles soient développées essentiellement? Est-ce
15 que, je ne sais pas moi, la proportion de dépôts
16 qui vient des différentes clientèles, des montants
17 actuels, est quelque chose d'intéressant? Qu'est-ce
18 que vous recherchiez comme statistiques?

19 M. ANTOINE GOSSELIN :

20 R. Bien...

21 Q. [68] Parce que moi, je peux bien prendre... on peut
22 prendre votre page, là, puis dire « bon, bien,
23 c'est beau, ils vont aller... ils vont aller jaser.
24 On met un X là-dessus puis on reviendra l'année
25 prochaine. » C'est un petit peu ce que je peux

1 comprendre de votre... Je ne suis pas sûre que
2 c'est ça que vous voulez nous dire. Oui?

3 R. Bien...

4 Q. **[69]** Oui?

5 R. Bien, c'est parce que c'est un peu... c'est un peu
6 compliqué dans le sens que les discussions n'ont
7 pas eu lieu. Alors, si vous rendez une décision qui
8 est : « produisez toutes ces statistiques-là »,
9 bien là la discussion devient un peu futile. Et si
10 vous dites « bien, produisez rien » puis que les
11 discussions achoppent, bien là on se retrouve avec
12 rien, un peu comme vous dites, donc...

13 Q. **[70]** Bon. O.K. Écoutez, moi, je ne peux pas parler
14 pour mes collègues, on n'en a pas parlé non plus.
15 Mais, je ne pense pas qu'il était clair qu'on
16 allait rendre une décision avec tous les points que
17 vous mentionnez dans votre page et quelque, là.

18 R. Je parlais d'une manière hypothétique.

19 Q. **[71]** Oui. Bien, c'est ça.

20 R. Je ne présume absolument pas de vos décisions.

21 Q. **[72]** Bon. O.K. Parfait. Bon, bien, écoutez, on vous
22 entend. On donne une chance à la consultation, puis
23 on verra au mérite l'année prochaine ce qui sera
24 produit par tout ça.

25 R. Merci.

1 Q. [73] Je vous remercie, Monsieur Gosselin.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, cette fois-ci, je suis persuadé de ne pas me
4 tromper que c'est complet. Maître Charlebois, je
5 vous oubliais. C'est complet?

6 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 C'est complet, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est complet. Merci.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Merci beaucoup.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, vous êtes libéré, Monsieur Gosselin. Merci
14 bien.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Merci. Au revoir.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Et nous pouvons procéder maintenant avec le GRAME.

19 Est-ce que... Oui. Je vois le GRAME, je le
20 cherchais. Bonjour, Maître Paquet.

21

22 PREUVE DU GRAME

23

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur

1 les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le GRAME.
2 LE PRÉSIDENT :
3 Vous aviez prévu à peu environ une demi-heure, oui?
4 Me GENEVIÈVE PAQUET :
5 Oui, c'est exact.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Merci.
8 Me GENEVIÈVE PAQUET :
9 Puis on a une présentation écrite aussi...
10 LE PRÉSIDENT :
11 Une présentation.
12 Me GENEVIÈVE PAQUET :
13 ... dont je vais donner les copies à madame la
14 greffière. Je pense qu'on est rendu à la cote
15 C-GRAME-0025.
16
17 C-GRAME-0025 : Présentation du GRAME
18
19 Alors, les deux témoins à assermenter par madame la
20 greffière sont madame Nicole Moreau et monsieur
21 Jonathan Théorêt. Donc, je vais demander à madame
22 la greffière de bien vouloir les assermenter.
23 Merci.
24
25 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)

1 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

2

3 NICOLE MOREAU, analyste en environnement, ayant une
4 place d'affaires au 431, Jean-Baptiste Lepage,
5 Saint-Côme (Québec);

6

7 JONATHAN THÉORÊT, directeur et analyste pour le
8 GRAME, ayant une place d'affaires au 735, rue
9 Notre-Dame, Lachine (Québec);

10

11 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Merci, Madame la Greffière.

16 (14 h 01)

17 Q. **[74]** Donc, la preuve du GRAME a été déposée sous la
18 cote C-GRAME-022, Madame Nicole Moreau, c'est vous
19 qui avez rédigé, là, en collaboration avec monsieur
20 Théorêt, le rapport du GRAME?

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 R. Oui.

23 Q. **[75]** Est-ce que vous avez une modification à y
24 apporter?

25 R. Oui, en page 10, on vous a soumis une correction

1 d'une référence. Donc, on a changé la page, c'est
2 plus simple comme ça.

3 Q. [76] Très bien.

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Donc, je vais déposer la page modifiée du rapport,
6 donc c'est seulement pour mettre à jour le tableau
7 qui était tiré du mauvais dossier, en fait. Donc,
8 c'est à la page 10. Je donne des copies... j'en ai
9 donné à mon confrère de Gaz Métro, j'en donne à
10 maître Cardinal et à madame la greffière.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Donc, on va la coter C-GRAME-0026?

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 C-GRAME-0026.

15

16 C-GRAME-0026 : Page 10 corrigée du rapport du
17 GRAME

18

19 R. Par contre, dans les tableaux, c'était les bons
20 chiffres qui ont été utilisés, donc c'est juste
21 pour une question de référence.

22 Q. [77] Donc, mise à part cette modification, est-ce
23 que vous avez d'autres modifications ou corrections
24 à apporter au rapport?

25 R. Non.

1 Q. **[78]** Vous l'adoptez pour valoir comme votre
2 témoignage au présent dossier?

3 R. Oui.

4 Q. **[79]** Monsieur Théorêt, vous avez également
5 participé à la rédaction du rapport, avez-vous des
6 modifications à y apporter?

7 M. JONATHAN THÉORÊT :

8 R. Non.

9 Q. **[80]** Vous l'adoptez pour valoir comme votre
10 témoignage au présent dossier?

11 R. Oui.

12 Q. **[81]** Merci. Donc, je vais vous laisser débiter la
13 présentation.

14 R. Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le
15 Régisseur. Ça me fait plaisir d'être ici
16 aujourd'hui, surtout dans le contexte des
17 nouvelles... bien, le nouveau contexte avec le plan
18 d'action sur la politique énergétique qui a été
19 soumis récemment puisque, dans ce plan d'action là,
20 il y a de nombreux éléments qui vont nous permettre
21 d'accélérer la transition énergétique qui... que
22 l'on doit prendre et je pense que les différentes
23 propositions qu'on vous présente aujourd'hui vont
24 dans ce sens-là. Du moins, c'est notre souhait.
25 Donc, je laisse ma collègue Nicole vous présenter

1 ce qui suit.

2 Mme NICOLE MOREAU :

3 R. Alors, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le
4 Régisseur, Madame la Régisseuse.

5 Mme LOUISE PELLETIER :

6 Q. **[82]** Madame Moreau...

7 R. Je ne parle pas assez fort?

8 Q. **[83]** Oui, c'est ça.

9 R. Parfois je parle trop fort, là je suis dans l'autre
10 direction aujourd'hui. Je vais me rapprocher.

11 Alors, vous avez ici le plan de présentation, il y
12 a certains éléments qu'on a simplement ramenés pour
13 que ce soit plus clair par rapport au rapport pour
14 la décision, on va passer plus rapidement. Mais je
15 vais commencer par... et j'allais dire, et non pas
16 le moindre, mais le compte d'aide à la
17 substitution. Donc, ça le dit, le CASEP, c'est un
18 compte d'aide à la substitution d'énergie, c'est
19 l'objectif, hein, du CASEP.

20 Donc, on a repris nos tableaux pour vous
21 montrer les prévisions et le réel, et là on a
22 chevauché entre le rapport annuel et les prévisions
23 du dossier précédent. On vous a mis les références
24 en bas, avec les années. Là, si vous regardez, on a
25 aussi le nombre de projets, les prévisions.

1 Malheureusement, on n'a pas le réel au rapport
2 annuel, on n'a que des prévisions ici. Parce qu'on
3 semblait vouloir dire, bon, bien, c'est peut-être
4 parce que pas tous les projets sont réalisés, peut-
5 être qu'on a moins de projets, donc c'est pour ça
6 qu'on a moins de résultats de réduction de tonnes
7 de gaz à effet de serre... c'est-à-dire de CO2
8 équivalents.

9 Là on a regardé aussi le budget. En fait,
10 on a déjà des prévisions pour l'année... en fait,
11 pour les années deux mille seize - dix-sept
12 (2016-17), dix-sept - dix-huit (17-18), les
13 résultats ne sont pas rentrés, mais les autres
14 données, c'est du réel. Et là je vous amène à... on
15 a fait un petit exercice comptable. Si on regarde
16 combien ça coûte finalement la tonne du CO2, ce
17 n'est pas dans le tableau mais, si vous prenez
18 l'année deux mille douze - treize (2012-13), je
19 fais un petit calcul, vous arrivez autour de trois
20 cent trente-six dollars (336 \$) la tonne. Et là,
21 pour les prévisions deux mille dix-sept - dix-huit
22 (2017-18), on serait autour de cinq cent trente-
23 deux dollars (532 \$) la tonne.

24 On va dire, le GRAME n'est pas contre
25 d'investir là pour la réduction... pour viser la

1 réduction des gaz à effet de serre, au contraire,
2 mais vous allez voir, on veut s'assurer que ces
3 sommes-là sont bien utilisées au bon endroit puis
4 pour l'atteinte de ce résultat-là.

5 Là on vous a ressorti les deux tableaux qui
6 sont dans notre rapport, on voit que les ratios, en
7 deux mille dix-sept - dix-huit (2017-18), ont été
8 significativement modifiés. Surtout pour le
9 commercial; si vous regardez en deux mille seize -
10 dix-sept (2016-17), on avait un ratio d'aide de
11 trente-huit virgule cinquante-cinq cents (38,55 ¢)
12 par mètre cube puis là on est rendu à soixante-
13 trois cents (63 ¢) par mètre cube, en deux mille
14 dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018).

15 (14 h 06)

16 Là, j'arrive rapidement aux conclusions, mais avant
17 de commencer on va quand même vous rappeler que le
18 CASEP c'est une porte d'entrée importante pour le
19 PGEÉ. On va le voir plus loin, je vais voir un
20 petit détail là-dessus. Puis aussi l'autre objectif
21 évidemment c'est la réduction des gaz à effet de
22 serre. Donc le GRAME, on recommande de reconduire
23 le CASEP, c'est important, mais il y aurait peut-
24 être lieu de suspendre temporairement la majoration
25 de l'aide financière. Pour quoi faire? C'est-à-dire

1 qu'est-ce qu'on fait entretemps? C'est quelque
2 chose de temporaire, on verra par la suite si c'est
3 justifié. On pense que peut-être que c'est pas
4 assez justifié, là, il n'y a pas assez d'éléments
5 au dossier qui nous montrent que, vraiment, on
6 devrait augmenter les ratios d'aide.

7 Alors qu'est-ce qu'on pourrait faire pour
8 s'en assurer? On pourrait tenir une séance de
9 travail puis identifier certains point. On vous en
10 propose, vous pourrez en proposer d'autres aussi.
11 Bon, la PRI moyenne par projet, que ce soit marché
12 résidentiel ou commercial. Même si une moyenne
13 c'est une moyenne, on sait que ça ne donne pas
14 toute l'information, mais aussi une présentation de
15 qu'est-ce que ça comprend ces projets-là? Est-ce
16 qu'il y a juste du chauffage? Est-ce qu'il y a des
17 périphériques?

18 Là, je vous amène à quelque chose quand
19 même d'assez important. Dans les raccordements de
20 gaz naturel, normalement on ne raccorde pas
21 juste... mettons on pourrait raccorder juste le
22 chauffage, mais il y a différentes conduites pour
23 aller à la cuisinière, pour aller au chauffe-eau,
24 pour se promener dans le bâtiment. Et là, ce que le
25 GRAME veut éviter c'est finalement que... en fait

1 ce qu'on veut s'assurer c'est que le CASEP, comme
2 ça vise la substitution d'énergie polluante, on ne
3 voudrait pas que l'argent qui est là aide
4 finalement à convertir une cuisinière électrique à
5 une cuisinière au gaz, par exemple, ou un chauffe-
6 eau électrique, un chauffe-eau au gaz. Donc c'est
7 un peu là où on vous amène. C'est pour ça qu'on
8 pense que plus d'information ça va être nécessaire
9 compte tenu des modifications des ratios.

10 Puis peut-être une évaluation du CASEP ce
11 serait... ce serait le temps de le faire. Et ça a
12 été fait pour les programmes commerciaux, par
13 exemple, comme pour les programmes du PGEÉ.

14 Maintenant j'ai cherché pas mal d'un
15 dossier à l'autre, alors on vous recommande un
16 suivi plus détaillé des résultats du CASEP au
17 rapport annuel. Donc ce serait intéressant d'avoir
18 les prévisions et les résultats au même endroit, que
19 ce soit pour le nombre de projets, les projets
20 réels, les prévisions pour les... les prévisions de
21 résultat en CO2, puis le résultat réel.

22 Alors là je change de sujet. Je suis rendue
23 aux modifications comptables, la modification
24 comptable pour le PGEÉ. Je vais d'abord faire une
25 introduction dans le contexte politique énergétique

1 deux mille trente (2030). J'attends que vous me
2 suiviez dans le nouveau sujet. O.K.

3 Donc, je suis rendue aux modifications
4 comptables. Le GRAME, on l'a abordé dans le
5 contexte de la Politique énergétique deux mille
6 trente (2030). Donc une petite introduction. On
7 voit ici que le... on vous a ramené le décret, le
8 décret 537, qui stipule qu'il y ait une cible pour
9 améliorer d'au moins un pour cent (1 %) par année
10 l'efficacité énergétique moyenne. Donc, c'est une
11 moyenne, c'est un pourcentage par année. Là, on a
12 regardé à peu près ça fait quoi, là, pour Gaz
13 Métro? Qu'est-ce que ça représente un pour cent (1
14 %). Mettons qu'on dirait que tout le monde au
15 Québec doit faire un pour cent (1 %), là, qu'est-ce
16 que ça représenterait? Pour avoir une image
17 globale.

18 Donc on a regardé les résultats en
19 efficacité énergétique du PGEÉ. Vous avez la
20 référence 39,4. Ça, c'est les prévisions, excusez-
21 moi, c'est pour l'année deux mille dix-sept-deux
22 mille dix-huit (2017-2018), les prévisions de
23 livraison globale deux mille dix-huit (2018). On a
24 multiplié par un pour cent (1 %), on avait
25 cinquante-sept millions de mètre cubes (57 Mm3).

1 Donc on voit que c'est pas si loin quand
2 même... c'est... ça représente... si on disait que
3 Gaz Métro doit faire une amélioration d'un pour
4 cent (1 %) par année, d'améliorer l'ef... c'est pas
5 améliorer le PGEÉ de un pour cent (1 %), mais c'est
6 améliorer l'efficacité et moyenne de la société
7 donc... Nous, on le voit par rapport à la
8 consommation, une amélioration. Donc, c'est quand
9 même pas si loin.

10 Mais on voit quand même qu'il y a du chemin
11 à faire. Là, on pense peut-être que la modification
12 comptable ça va pouvoir aider Gaz Métro à faire du
13 chemin, donc soit à réduire à court terme l'impact
14 sur tarifs, s'il y avait à investir plus dans son
15 PGEÉ. Donc, c'est un peu là où je veux en venir.
16 Aussi, ça permet aussi la récupération des aides
17 aux bonnes générations de clients, sur la durée de
18 vie de ces programmes-là.

19 (14 h 12)

20 Maintenant, je fais un petit mot sur le compte de
21 frais reporté. Évidemment, on avait recommandé dans
22 notre rapport d'entériner cette demande-là. Bon.
23 Après la cinquième demande réamendée, on s'est
24 rendu compte que finalement il y avait deux comptes
25 différents là, donc on vous les a détaillés. On

1 recommande toujours à la Régie de consentir à ces
2 comptes-là. Pourquoi? Parce que notre préoccupation
3 c'est, évidemment, quand on arrive en fin d'année
4 puis... Mais, nous on l'a vu, j'allais dire, dans
5 un autre dossier, avec Gazifère, on peut décider de
6 refuser des clients, tout simplement, ou arriver à
7 la fin de l'année, puis dire : on va avoir un trop
8 perçu, on va avoir un manque à gagner, on a dépassé
9 notre budget, on ne le dépasse pas, c'est sûr que
10 l'intérêt du GRAME, c'est que tous les clients qui
11 demandent une aide financière pour un programme en
12 place soient acceptés. Donc, ça c'est notre
13 préoccupation, puis donc c'est un peu la raison
14 pour laquelle on est en faveur de ça.

15 Et là, on a fait une petite recherche en
16 réponse à madame Pelletier qui se questionnait
17 pourquoi Hydro-Québec finalement n'a pas de compte
18 de frais reportés; on a regardé le mécanisme de
19 réglementation incitatif qui est en cours. Bon.
20 C'est évidemment en cours, mais Hydro-Québec a
21 quand même demandé une exclusion, justement, pour
22 les coûts du PGEÉ, les interventions en efficacité
23 énergétique. Donc, simplement, le GRAME vous
24 invite, invite la Régie à considérer l'impact sur
25 le prochain mécanisme incitatif de Gaz Métro d'une

1 décision qui maintiendrait... qui maintiendrait en
2 place le compte et qui en créerait un nouveau pour
3 les deux sujets qu'on a nommé précédemment, ou non,
4 sur un prochain mécanisme. Parce que c'est certain
5 que, comme groupe environnemental, s'il n'y a pas
6 de compte de frais reportés, le mécanisme
7 incitatif, bien, on va arriver là, puis on va dire,
8 bon, bien, on ne veut pas qu'il y ait du rendement
9 qui est fait sur un budget, finalement, en
10 efficacité énergétique. Donc, vous voyez où je veux
11 en venir? C'est sûr que pour nous, c'est plus
12 simple s'il y avait des comptes de frais reportés à
13 cet égard-là.

14 Donc, là, vous nous avez lu, sur le PRC,
15 PRRC, je veux simplement faire un petit résumé. On
16 voit qu'il y a une réduction, nous autres, c'est
17 comme une porte d'entrée, le PRC, PRRC, s'il y a
18 quelqu'un qui cogne à la porte, il y a un programme
19 de rabais. Puis en même temps, bien, ces clients-
20 là, ils se font proposer aussi d'autres programmes.
21 Il y a des outils stratégiques complémentaires aux
22 programmes commerciaux, Gaz Métro l'a dit, donc des
23 programmes en efficacité énergétique. Puis là, tant
24 qu'à faire, tant qu'à changer, tant qu'à remplacer
25 un appareil, on se fait aider pour remplacer notre

1 appareil, bien, on va en mettre un efficace. Donc,
2 ça se fait en même temps, on espère, on souhaite,
3 le GRAME, que ça va se faire le plus possible en
4 même temps, parce que c'est bon pour vingt (20) ans
5 cette histoire-là ou trente (30) ans.

6 Mais là, on a noté qu'il y a vraiment une
7 baisse significative pour le PRRC, alors que c'est
8 le PRRC qui était toujours supérieur au PRC. Donc,
9 du remplacement d'appareil par un client existant,
10 il y a vraiment, je vous dirais, une « drop »
11 sérieuse en deux mille quinze (2015). Donc, on
12 voulait simplement souligner cette inquiétude-là,
13 particulièrement finalement, à Gaz Métro en
14 l'espoir qu'ils fassent un suivi sérieux de cet
15 élément-là.

16 Maintenant, peut-être un autre petit mot,
17 je vais passer rapidement là-dessus. On a vu dans
18 le rapport, on avait deux réponses différentes,
19 mais les deux questions évidemment sont
20 différentes. Il y en a une qui comprend le CASEP,
21 et là, il faut regarder, je vais essayer de ne pas
22 aller trop vite pour ne pas vous perdre.

23 Le premier tableau, à la réponse 3.1, si
24 vous regardez le PEÉ, c'est l'aide financière qui
25 est donnée aux clients qui adhèrent soit au CASEP,

1 PRRC et PRC. Donc, en même temps qu'ils reçoivent
2 leur aide financière, ils reçoivent aussi une aide
3 financière du PGEÉ par les programmes d'efficacité
4 énergétique.

5 La deuxième référence, le trois millions
6 (3 M) qui est là, c'est tous les programmes du
7 PGEÉ... Je veux dire, c'est... Bon, j'allais dire
8 les participants ou les bénéficiaires du PRC et
9 PRRC qui reçoivent de l'aide financière par un des
10 programmes, c'est-à-dire que tous les programmes
11 sont dans cette liste-là. Donc, nécessairement, le
12 grand manquant, c'est le CASEP. Et là, j'ai fait
13 ces... Je me suis permis de prendre le temps de
14 faire ça, c'est pour vous démontrer l'importance du
15 CASEP, même si on a un bémol là, sur les
16 modifications des ratios, le CASEP est important.
17 Si on regarde la différence entre les deux, on
18 n'est pas loin de cinq millions (5 M). Alors, là
19 sous réserve, de d'autres informations, si les
20 informations qui nous ont été données sont
21 complètes, il y aurait cinq millions (5 M) du PGEÉ
22 qui se réaliserait via les portes d'entrée des
23 nouveaux clients qui arrivent avec les nouveaux
24 branchements.

25 (14 h 17)

1 Évidemment, les nouveaux branchements n'ont aucun
2 équipement en partant. Donc, c'est peut-être
3 normal, ils vont vouloir aller dans de l'efficacité
4 énergétique. Donc, c'est quand même important.

5 Là, je vais passer par-dessus ça, mais
6 c'est nos principales conclusions, là, sur les
7 types de programmes en efficacité énergétiques qui
8 sont retenus. Donc, on a été satisfait des
9 informations qu'on nous a données.

10 J'arrive au programme du PGEÉ. Le programme
11 PE113, alors il y a une demande de hausse
12 financière. Nous, on y voit une opportunité pour
13 augmenter le nombre de participants puis les
14 résultats. On a vu que le test TCTR monte et
15 descend selon les coûts qui sont ajoutés, comme
16 coûts de l'évaluation. Évidemment, l'évaluation des
17 opportunistes qui est à revoir, donc ça pourrait
18 influencer aussi les résultats en efficacité puis
19 les tests. Mais on pense qu'il y a peu de
20 programmes qui sont offerts pour le marché
21 résidentiel, ça vaut la peine, peut-être, de le
22 conserver et d'augmenter le nombre de participants.

23 J'arrive au programme PE208. Là, je vous ai
24 mis le tableau qui est le suivi administratif des
25 résultats d'évaluation pour le programme PE208.

1 J'attire votre attention, finalement, sur la
2 récupération de chaleur et les contrôles de
3 chauffage. On voit que les premiers items, au début
4 du tableau, ont un coût moyen de mesures vraiment
5 plus significatif que les autres mesures. Donc, le
6 GRAME, ce qu'on espère, c'est que la hausse de
7 l'aide financière va permettre aussi d'accrocher de
8 nouveaux types de projets qui vont inclure des
9 programmes du chauffage. Vous nous avez lu, et
10 évidemment, on avait privilégié de scinder le
11 programme en deux pour vraiment orienter l'aide
12 dans une direction, la direction qui en a le plus
13 de besoin.

14 (14 h 20)

15 Maintenant, on a des petits calculs à vous
16 présenter. J'en ai d'autres que je vais dire
17 verbalement. Si on regarde les programmes PE218 et
18 PE219, je vous amène tout de suite aux calculs en
19 bas. Le GRAME, on trouve ça très intéressant la
20 prévision d'une augmentation de trente pour cent
21 (30 %) d'ici cinq ans des résultats en efficacité.
22 Là, on va vous montrer pourquoi c'est si
23 intéressant que ça pour ces programmes-là. Si on
24 regarde les prévisions en efficacité énergétique
25 pour le PGEE, on l'a ici, trente-neuf millions de

1 mètres cubes (39 M m3); et, là, la même chose, 218,
2 on a un peu plus que dix millions de mètres cubes
3 (10 M m3); le PE219, on a trois point cinq millions
4 de mètres cubes (3,5 M m3), pour un total de
5 quatorze millions de mètres cubes (14 M m3), c'est
6 trente-six pour cent (36 %) des résultats en
7 efficacité énergétique. Si on rajoute le PE208,
8 bien, on arrive avec cinquante pour cent (50 %) des
9 résultats du PGEÉ. Donc, c'est significatif.

10 Et, là, on se rappelle... Je vous ai fait
11 un autre petit tableau avec le cinquante-sept
12 millions de mètres cubes (57 M m3) qui serait la
13 donnée pour le un pour cent (1 %) pour le décret,
14 moins le dix-neuf millions de mètres cubes
15 (19 M m3). Bien, il nous manquerait dix-sept
16 millions de mètres cubes (17 M m3). Avec ces
17 programmes-là, une augmentation de trente pour cent
18 (30 %), bien, ça nous donne six millions de mètres
19 cubes (6 M m3) additionnels. Et on pense que ça
20 vaut la peine, pour ces raisons-là.

21 Pour l'évaluation des programmes, vous nous
22 avez lu, je ne vais pas reprendre. Mais simplement,
23 on a regardé par la suite la réponse à 15.1 à la
24 demande de la Régie, réponse à la demande de
25 renseignements 15.1. C'est à la pièce B-0243. On

1 avait un petit bémol de se baser sur des réactions
2 antérieures par rapport aux opportunistes pour des
3 clients alors que les financements vont changer de
4 tout au tout. Puis, là, est-ce que ça va être les
5 mêmes réactions? Est-ce que ça va être le même taux
6 d'opportunisme? On a un petit bémol de faire cet
7 effort-là alors que le programme change beaucoup.

8 Mais on voit que Gaz Métro a quand même...
9 fait une ouverture pour inclure finalement les
10 participants de deux mille dix-huit (2018) dedans.
11 Donc, il y aurait quand même une année des nouveaux
12 programmes à des niveaux de financement qui
13 seraient inclus dans le calcul d'opportunisme. Ça
14 pourrait faire du sens.

15 Je vais laisser la parole à mon collègue.

16 M. JONATHAN THÉORÊT :

17 R. Deux dernières diapositives. Simplement, gaz
18 naturel renouvelable. On parlait du plan d'action
19 de la politique énergétique deux mille trente
20 (2030). Dans l'avis au ministre que la Régie a émis
21 il n'y a pas si longtemps, on parlait en piste 13
22 que, en deux mille vingt (2020), on aurait, à
23 l'horizon deux mille vingt (2020) du moins,
24 soixante millions de mètres cubes (60 M m³) de gaz
25 naturel renouvelable injecté, environ un pour cent

1 (1 %) des volumes.

2 L'action 37... L'action 36 et l'action 37
3 du plan d'action, on parle de contribuer au
4 financement de projet de biométhanisation et pour
5 faire en sorte qu'il y ait cinquante millions de
6 mètres cubes (50 M m3) à l'horizon deux mille vingt
7 (2020). On est à peu près dans le même de plus
8 qu'en deux mille seize (2016). Et surtout on parle
9 de cinq pour cent (5 %), atteindre cinq pour cent
10 (5 %) de gaz naturel renouvelable injecté en deux
11 mille vingt (2020). Ce qui est, ça, bien supérieur
12 au petit un pour cent (1 %) dont on parle.
13 Évidemment, il peut y avoir d'autres sources.

14 Ça m'amène à ramener le sujet. Bon. On a vu
15 votre décision concernant la capacité finalement
16 d'offrir à des clients de payer davantage pour du
17 gaz naturel renouvelable. Vous vous souvenez de la
18 discussion. Ça fait quelques mois. Je vous invite à
19 penser à des façons de faire pour qu'on ne freine
20 pas, parce qu'on ne doit pas freiner l'injection de
21 gaz naturel renouvelable au réseau, parce qu'il n'y
22 aurait, par exemple, pas de clients prêts à payer
23 davantage.

24 Donc, il faut prévoir un garde-fou parce
25 que si on veut atteindre ces objectifs qui sont

1 ambitieux, mais qui auraient dû être fixés il y a
2 déjà bien longtemps, si on veut atteindre dans les
3 bonnes dates ces objectifs-là, on ne doit pas se
4 mettre des bâtons dans les roues. Donc, il doit y
5 avoir des mécanismes qui font en sorte qu'on peut
6 déterminer les façons de s'approvisionner, donc
7 déterminer les paramètres du plan
8 d'approvisionnement pour que ce soit pas seulement
9 le plus faible coût ou la plus grande fiabilité qui
10 vienne jouer en ligne de compte, mais que
11 l'atteinte des paramètres ou des cibles
12 gouvernementales en fasse partie, soit intrinsèque
13 au plan d'approvisionnement.

14 (14 h 25)

15 Deuxième élément, sur le processus de
16 consultation, donc dans la cinquième demande
17 réamendée à l'oral hier... la semaine dernière, on
18 parle de poursuivre le processus de consultation.
19 Évidemment, on est fortement favorable à ça. Pas
20 simplement parce que ça nous permet d'exprimer nos
21 opinions à différents endroits supplémentaires mais
22 surtout parce qu'on croit que c'est utile de
23 travailler en amont ces processus-là parce qu'on
24 croit que... bien, il y a plein de bonnes volontés
25 qui sont exprimées lors de ces rencontres de

1 consultation là et on arrive à... je crois, à faire
2 évoluer certains dossier probablement plus
3 rapidement que par la tribune où est-ce qu'on est
4 ici. Puis là je mettrais jamais Gaz Métro, je
5 trouve ça fatigant. Mais, donc, je crois qu'il y a
6 moyen d'avoir des discussions constructives lors de
7 ces processus de consultation là, qu'elles sont
8 définitivement utiles. Et pour peu qu'elles se
9 traduisent en proposition réglementaire utile
10 également.

11 Simplement pour terminer, deux éléments sur
12 lesquels ma collègue mentionnait, donc sur le CASEP
13 où on parlait de dollars la tonne puis ça m'a fait
14 sourire. En l'entendant, ça m'a rappelé qu'il y a
15 un dossier ou deux dossiers de ça, il y a à peu
16 près... c'est-tu un an? Maître Sigouin-Plasse me
17 demandait, est-ce que ça avait du bon sens de faire
18 payer aux clients du cent dollars (100 \$) la tonne
19 pour de la compensation de gaz à effet de serre? Je
20 ne sais pas si vous vous souvenez de ce débat-là.
21 La question m'avait été posée, est-ce qu'on serait
22 prêt à atteindre cent dollars (100 \$) la tonne
23 comme étant quelque chose d'aberrant? Puis,
24 pourtant, là on parle de trois cent trente-six
25 (336) ou cinq cent trente-deux (532). Puis, si on

1 prend différents projets gouvernementaux, prenons
2 le réseau électrique métropolitain, par exemple, on
3 est à quelques milliers de dollars la tonne.

4 Donc, il y a un avantage à trouver les
5 façons les moins chères, effectivement. Ce n'est
6 pas forcément aberrant de payer un peu plus pour
7 aller un peu plus loin. Puis, finalement,
8 concernant... que ce soit le CASEP et les
9 programmes de rabais à la consommation, je pense
10 que le... ce qu'il faut retenir en arrière de tout
11 ça c'est que toutes les personnes qui ont accès à
12 de la subvention, des programmes financiers ou
13 similifinanciers, pour rentrer au gaz naturel ou
14 rester au gaz naturel, là ce qu'on voit puis ce que
15 ma collègue démontre c'est le fait qu'il y en a qui
16 participent des fois aux programmes d'efficacité
17 énergétique et d'autres que non.

18 Bien, la chose qui est utile c'est de
19 savoir, bien, si on est pour donner de l'argent à
20 des gens pour rester au gaz naturel, il faut
21 qu'ils... soit ils participent, soit qu'ils soient
22 déjà efficaces. Puis ce suivi-là, pour l'instant,
23 n'est pas fait. Du moins, ne transparaît pas. Puis
24 je pense que c'est vers ça qu'on devrait tendre.
25 Donc, voilà. Merci.

1 Q. **[84]** Merci, Monsieur Théorêt, Madame Moreau.

2 Donc, les témoins vont être disponibles pour
3 répondre aux questions éventuelles.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Madame Moreau; merci, monsieur Théorêt. Je
6 peux vous confirmer que vous avez affirmé que vous
7 aimiez les séances de travail qui ont été annoncées
8 oralement par Gaz Métro, je peux vous confirmer
9 qu'elles ont été concrétisées dans la requête
10 amendée, la sixième requête amendée qui est
11 actuellement déposée sur le SDÉ.

12 Au niveau des questions, selon l'échéancier que
13 nous avons ici, il y a maître Neuman qui avait
14 annoncé des questions. Maître Neuman n'est pas
15 présent. Je vois... maître Gertler, vous mettez
16 votre veston, ce n'était pas pour venir
17 questionner. C'est bien. Vous aviez froid. Gaz
18 Métro?

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Q. **[85]** Bonjour, Marie Lemay Lachance. Peut-être une
21 toute petite question de clarification par rapport
22 au CASEP. Donc, j'ai entendu madame Moreau dire,
23 bon, qu'il n'y avait pas assez d'éléments pour le
24 moment lui permettant de penser qu'on devrait
25 augmenter les ratios d'aide, donc, éventuellement,

1 plus d'informations seraient nécessaires. On a même
2 suggéré une rencontre de travail, ce avec quoi
3 je... sans avoir vérifié avec ma cliente, ce avec
4 quoi on serait probablement d'accord.

5 Je me demande juste, considérant justement
6 ces affirmations-là du GRAME... en fait, c'est par
7 rapport à la recommandation du GRAME qui dit, en
8 fait, qui souhaite suspendre temporairement la
9 majoration de l'aide financière du CASEP. Donc,
10 est-ce que... pour être plus claire, est-ce que
11 vous voudriez qu'on respecte les ratios de l'année
12 tarifaire précédente? C'est simplement pour
13 comprendre davantage, en fait, cette
14 recommandation-là du GRAME.

15 Mme NICOLE MOREAU :

16 R. C'est ça, je ne sais pas si on peut faire un lien
17 direct avec les ratios. Mais vous nous avez
18 répondu, en réponse à notre questionnement, comment
19 ça se fait que les ratios ont changé comme ça, que
20 vous aviez majoré l'aide. Donc, c'est peut-être la
21 majoration de l'aide mais ce n'est pas précisé
22 comment vous la majorez ou de quelle manière ça
23 s'est fait, qu'est-ce que... vous réduisez la
24 période de retour sur investissement, c'est-à-dire
25 qu'on n'a pas plus d'informations que ça. On sait

1 que vous avez majoré l'aide, ce qui a une
2 conséquence sur les ratios, mais là moi j'ai pas
3 regardé les ratios antérieurs. J'imagine qu'il y a
4 le prix de la molécule qui change, il y a d'autre
5 chose là-dedans, là, que... c'est un peu difficile
6 de...

7 (14 h 30)

8 Q. **[86]** Donc ça rejoint un peu... si je peux me
9 permettre, ça rejoint un peu votre... votre
10 suggestion peut-être d'obtenir un peu plus
11 d'informations éventuellement pour vous permettre
12 de formuler peut-être une recommandation plus...
13 plus précise.

14 R. Oui. Juste un instant s'il vous plaît.

15 M. JONATHAN THÉORÊT :

16 R. En fait la majoration, si elle est justifiée, parce
17 qu'il y a vraiment davantage de clients qui sont
18 efficaces, vous n'aurez pas de problème, pour
19 l'instant cette démonstration-là on ne l'a pas,
20 donc c'est le contexte dans lequel on se situe.

21 Q. **[87]** Je comprends bien. Merci. Ça complète.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Maître Cardinal?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Non, ça va aller. Pas de questions. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors est-ce que mes collègues ont des questions?

3 Une petite question. Oui, allez-y.

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 Me MARC TURGEON :

6 Q. **[88]** En fait, je... je ne sais pas si c'est une
7 question ou un commentaire. C'est peut-être de
8 l'ordre des deux. Je vous ramène sur le GNR,
9 votre... Monsieur Théorêt particulièrement. On ne
10 refera pas les débats qui ont eu lieu, parce que
11 les débats qui ont eu lieu, il y a eu une décision
12 puis il y a eu une signature. Il y a plusieurs
13 signatures dans une décision en règle générale.
14 Mais je veux juste vous rappeler puis voir si vous
15 êtes d'accord avec moi qu'un des éléments que la
16 Régie a pris en compte lorsqu'elle a ouvert la
17 possibilité pour Gaz Métro de déplacer son point
18 entre Empress à Dawn, un des avantages qu'on y
19 voyait à première vue, bon, il y avait sur le
20 bassin, là, on ne le nie pas, mais on faisait aussi
21 le - puis je pense que les dossiers subséquents
22 nous ont donné partiellement raison du moins - que
23 moins il y a de transport, mieux c'est. Qu'un
24 gaz... plus le gaz est près de la franchise, plus
25 il devrait avoir un avantage intéressant. Est-ce

1 que vous seriez d'accord avec moi que, nonobstant
2 tout le reste, ce même commentaire vaut pour le
3 GNR? De façon naturelle.

4 M. JONATHAN THÉORÊT :

5 R. Je serais tenté de dire oui, j'avoue que le...
6 effectivement si tout le monde était en conduite
7 dédiée et connecté sur du gaz naturel renouvelable
8 on pourrait tous avoir des biodigesteurs à la
9 maison, là. On limiterait d'autant plus les impacts
10 sur plein de choses.

11 Q. **[89]** Mais je reste au niveau... je reste au niveau
12 de l'acquisition de gaz naturel par le
13 Distributeur. Donc si... plus le Distributeur
14 s'approvisionne près de sa franchise, moins il va
15 théoriquement donner des frais de transport. Tout
16 étant égal par ailleurs, s'il y a beaucoup de
17 transport il va en donner moins à ses clients de la
18 franchise. Alors, est-ce que vous seriez d'accord
19 avec moi qu'une des premières qualités du GNR... je
20 ne sais pas si je dois le... je ne sais pas si
21 je...

22 R. C'est le fait qu'il soit produit en franchise.

23 Q. **[90]** Bien oui.

24 R. Je suis complètement d'accord avec ça, puis de
25 toute façon on parle si c'est un élément de plus

1 vers l'autosuffisant énergétique. Je ne vois pas de
2 frein à ça. Maintenant il faut voir de quel type de
3 gaz on parle.

4 Q. **[91]** Tout à fait.

5 R. De quelle... de quelle production il est issu. Dans
6 le cadre du gaz naturel renouvelable j'abonde dans
7 ce sens-là. Si c'était une production d'autre
8 source au niveau québécois, par exemple de gaz de
9 schiste ou autre, ce serait à remettre en question
10 probablement.

11 Q. **[92]** Mais on parle vraiment ici du gaz naturel...

12 R. Renouvelable.

13 Q. **[93]** ... renouvelable, tel qu'il est spécifié dans
14 nos... Mais ce que je... dans l'ancien dossier vous
15 nous disiez : bien il faudrait trouver un moyen
16 pour avantager, pour le rendre plus concurrentiel,
17 pour soutenir la production. C'est pour ça que je
18 vous dis : bien sa définition même de ce qu'il est,
19 d'où il est produit, théoriquement devrait lui
20 donner...

21 R. Donc, c'est de voir comment le coût de production,
22 donc le coût d'acquisition de la molécule vient à
23 être favorisé par, bon, les politiques
24 gouvernementales peut-être. Puis après ça, bien,
25 évidemment pour le prix, bien, effectivement sur le

1 transport on gagne à l'avoir plus près de chez
2 nous. Combien on gagne d'une part et d'autre? Je
3 crois qu'il ne faut pas non plus se freiner parce
4 que s'il y a davantage de coûts, je le rappelle, de
5 le collectiviser ce coût-là va favoriser son
6 intégration à l'ensemble du réseau et à son
7 déploiement. Pour peu que cette injection ou ce
8 coût soit forcé à tous les clients, puisque c'est
9 l'ensemble des clients qui doit avoir du cinq pour
10 cent (5 %) dans le réseau.

11 Q. **[94]** Ça, c'est un... je pense que ça va être un...
12 je regarde les gens en face... en face de nous, je
13 pense que c'est un dossier qui est en continu. On
14 va dire ça comme ça.

15 R. Tout à fait, c'est... et c'est ce que... c'est ce
16 pour quoi on est particulièrement content de
17 participer notamment au processus de consultation
18 parce qu'on participe dans cette direction-là, en
19 collégialité.

20 Q. **[95]** Merci.

21 R. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors je vous remercie, aux représentants du GRAME,
24 madame Moreau et monsieur Théorêt. Donc nous allons
25 libérer les témoins et procéder avec le ROÉÉ,

1 représenté par maître Gertler.

2 (14 h 36)

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Merci, Monsieur le Président.

5

6 PREUVE DU ROÉÉ

7

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Alors, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et
10 Madame les Régisseurs. Les témoins du ROÉÉ sont
11 installés. Nous avons indiqués dans la
12 planification de l'audience un trente (30) minutes
13 qui va être respectés, je pense bien. Nous avons
14 deux témoins, il s'agit de monsieur Jean-Pierre
15 Finet et de monsieur Bertrand Schepper qui sont
16 tous deux connus de vous et ils sont prêts pour
17 être assermentés.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
20 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

21

22 BERTRAND SCHEPPER, analyste en énergie, ayant une
23 place d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
24 (Québec);

25

1 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
2 d'affaires au 4568, rue Boyer, Montréal (Québec);

3
4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Maintenant, Monsieur le Président, j'ai remis à
9 madame la greffière et fait distribuer également la
10 présentation PowerPoint que vous voyez à l'écran
11 qu'on doit coter, je crois, si je ne me trompe pas
12 le C-ROÉÉ-0020.

13 LA GREFFIÈRE :

14 C'est ça.

15

16 C-ROÉÉ-0020 : Présentation PowerPoint du ROÉÉ

17

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 O.K. Maintenant, alors on va procéder à l'adoption
20 de la preuve.

21 Q. [96] Je vais commencer avec vous, Monsieur
22 Schepper. Alors, je vous réfère aux pièces
23 suivantes, la C-ROÉÉ-0015, c'est-à-dire le rapport
24 d'analyse du ROÉÉ du vingt-six (26) mai deux mille
25 dix-sept (2017). Le C-ROÉÉ-0017 qui se trouve à

1 être le complément d'analyse en date du treize (13)
2 juin deux mille dix-sept (2017). Je réfère
3 évidemment à la présentation que nous avons à
4 l'écran, le C-ROEÉ-0020, ainsi qu'à la pièce qui a
5 été déposée simplement en contre-interrogatoire les
6 extraits de l'étude de la compagnie Harvey du PTÉ
7 en deux mille douze (2012) qui a été C-ROEÉ-0019.

8 Maintenant, hormis la dernière, est-ce que
9 ces documents ont été préparés par vous ou sous
10 votre supervision?

11 M. BERTRAND SCHEPPER :

12 R. Oui.

13 Q. **[97]** Et est-ce que vous les adoptez pour valoir la
14 portion écrite de votre témoignage dans la présente
15 cause?

16 R. Oui.

17 Q. **[98]** Avez-vous des ajouts ou des corrections à y
18 apporter?

19 R. Non.

20 Q. **[99]** Maintenant, Monsieur Finet, les mêmes
21 questions. Je vous réfère aux mêmes pièces C-ROEÉ-
22 15, 17 et 20 et ainsi que l'extrait de l'étude de
23 Harvey de deux mille douze (2012) sur le PTÉ qui
24 est le 19 et pour les trois premiers, est-ce que
25 vous les adoptez pour valoir votre... Bien,

1 excusez-moi. Est-ce qu'elles ont été préparées par
2 vous ou sous votre supervision?

3 M. JEAN-PIERRE FINET :

4 R. Oui.

5 Q. **[100]** Et vous les adoptez pour valoir la portion
6 écrite de votre témoignage ici?

7 R. Oui.

8 Q. **[101]** Très bien. Avez-vous des ajouts ou des
9 corrections à y apporter?

10 R. Non.

11 Q. **[102]** Parfait. Alors, je vous inviterais à ce
12 moment-là, Monsieur, à commencer votre présentation
13 simplement.

14 M. BERTRAND SCHEPPER :

15 R. Oui. Donc, bonjour, Madame la Régisseuse, Messieurs
16 les Régisseurs. Bien, en fait, on va vous présenter
17 ici un rapport et un rappel de notre preuve avec
18 quelques ajouts disons succincts.

19 Essentiellement, bon, vous avez vu, on a
20 fait une preuve et un complément de preuve puisque
21 les réponses amendées à nos questions sont arrivées
22 la veille du dépôt et puis malgré toute la bonne
23 volonté du monde, je ne pouvais pas remettre ça le
24 lendemain et puis vous avez vu dans le complément
25 qu'au final les informations qui ont été offertes

1 par Dunsky et par Gaz Métro ont permis à ce qu'on,
2 finalement, approuve le programme, je vais faire un
3 bref rappel, mais donc on va parler des ajustements
4 des aides financières; il y a... mon collègue Jean-
5 Pierre va vous parler des révisions du potentiel
6 technicoéconomique par rapport au récupérateur des
7 chaleurs d'eaux grises; on va avoir une discussion
8 sur, à notre avis, le ratio utilisé dans
9 l'efficacité énergétique hors programme lors de la
10 prévision de la demande; puis finalement on va se
11 positionner, tel qu'on l'avait annoncé dans notre
12 preuve, sur le traitement comptable de l'aide
13 financière au PGEÉ.

14 Essentiellement, puis, bon, je vais faire
15 ça assez court sur qu'est-ce qu'on a fait sur les
16 ajustements aux aides financières, notre grande
17 inquiétude au début du dossier, c'était que
18 finalement, bon, les propositions de Gaz Métro
19 reposaient sur deux rapports principalement, ceux
20 du groupe Dunsky Energie, et ceux de Extract
21 Marketing, nous avons une inquiétude quant au
22 balisage des autres juridictions de Dunsky, à
23 savoir si les autres juridictions étudiées avaient
24 aussi un programme qui était... d'étude de
25 faisabilité qui facilitait, finalement, l'arrivée

1 au programme d'implantation comme on avait vu là,
2 entre deux mille neuf (2009) et deux mille quinze
3 (2015), les gens qui participaient au programme
4 d'étude de faisabilité, avaient souvent tendance à
5 aller vers les programmes d'aide à l'implantation.
6 Donc, on voulait s'assurer, finalement, que, je
7 dirais, que le comparatif fait par Dunsky était
8 équivalent à celui de Gaz Métro.

9 Donc, quand on regarde rapidement, comme je
10 vous dis, je vais vous passer les détails, mais
11 quand on regarde, finalement, en réponse amendée,
12 ce que Dunsky nous montre, c'est qu'effectivement,
13 plusieurs, je pense qu'il y en a huit sur... il y
14 en a huit sur quatorze (14) qui... Non. Pardonnez-
15 moi. Oui, c'est ça. Huit sur quatorze (14) qui,
16 finalement, ont des programmes comparables d'étude
17 de faisabilité à celui de Gaz Métro. Puis les cinq
18 autres, en fait, les cinq juridictions suivantes,
19 en fait, qu'on regarde, il y en a quatre d'entre
20 elles qui ont des programmes... qui font partie un
21 peu d'une autre, je dirais, philosophie d'étude de
22 faisabilité et, donc, ou bien qu'ils paient plus
23 que Gaz Métro pour les études de faisabilité ou qui
24 font partie d'un programme d'aide à l'implantation
25 dans lesquels il y a une étude de faisabilité ou

1 sinon, bien, il y a une donnée qui est non
2 disponible, mais au final, finalement, de notre
3 vérification ou de nos questions, ce qu'on conçoit,
4 c'est qu'il n'y a pas un avantage indu dans le
5 rapport d'analyse qui est fait par Dunsky qui
6 aurait favorisé Gaz Métro par rapport aux autres
7 juridictions, bien au contraire en fait.

8 Donc, ça nous amène à supporter les
9 conclusions qui avaient été faites par le groupe
10 Dunsky, c'est-à-dire d'améliorer l'aide financière
11 aux programmes PE208, 218 et 219. Par contre, nous
12 émettons certaines conditions. C'est là où je vais
13 passer la parole à mon collègue, Jean-Pierre Finet.

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 R. Bonjour. Bien, justement Gaz Métro propose de, bon,
16 doubler les aides financières, comme on a vu là.
17 Et, indique que l'impact de ces hausses
18 financières-là seraient de trente pour cent (30 %)
19 sur cinq ans. Bon. Sur cinq ans, nous, on trouve ça
20 déraisonnable, parce que c'est des, comme vous a
21 montré ma collègue du GRAME plus tôt, c'est des
22 mesures... c'est des mesures qui touchent les
23 systèmes, les équipements, ce n'est pas des mesures
24 qui sont très longues à implanter. D'ailleurs,
25 aussi, monsieur Pouliot là, on peut voir ça aux

1 pages 141 à 143, je pense, des notes
2 sténographiques, admettait aussi que les délais de
3 réalisation de ces projets-là sont relativement
4 court là, en dedans le deux ans, pour la plupart
5 là, surtout quand on parle d'installer des
6 contrôles, installer un système de récupérateur de
7 chaleur sur les évacuations des gaz de combustion,
8 réduire des fuites, tout ça, ce n'est pas des
9 mesures qui prennent énormément de temps à
10 planifier, puis à implanter.

11 Et, j'ai regardé dans les études
12 d'évaluation de ces programmes-là, 208, 218, 219,
13 il n'y a aucune notion sur les délais de
14 réalisation des projets. Donc, je me suis rabattu
15 sur les délais de réalisation qu'on avait avec les
16 programmes, lors de la cause là, où on regardait
17 les programmes du Fonds en efficacité énergétique,
18 et je regardais en particulier les deux programmes
19 qui demanderaient normalement des délais de
20 réalisation les plus grands, comme construire un
21 bâtiment de A à Z et le rénover, par exemple, faire
22 rénover toutes les fenêtres, refaire l'enveloppe du
23 bâtiment, tout ça c'est des mesures qui, par
24 définition, prennent beaucoup plus de temps que de
25 jouer sur des systèmes ou des équipements.

1 Et, ce que j'ai remarqué, c'est que la
2 grande majorité de ces projets-là, dans le cadre de
3 nouvelles constructions de bâtiments et de
4 rénovations, bien, c'est tout en dedans de deux
5 ans. Gaz Métro dit que, oui, mais ça prend du temps
6 pour communiquer, et caetera. Je veux bien là, mais
7 quand on double les aides financières là, où c'est
8 un peu comme avec le programme de conversion
9 d'Hydro-Québec. Hydro-Québec dit qu'il y a des
10 « line up » déjà de participants, là, qui attendent
11 pour avoir l'autorisation pour procéder à la
12 conversion de leur système. C'est un peu la même
13 chose, là, je ne m'attends pas à ce que ça prenne
14 trois, quatre ans pour communiquer aux clients
15 qu'on a doublé les aides financières puis que c'est
16 intéressant. Donc, c'est ça. Donc nous, on trouve
17 ça complètement déraisonnable, là, sur cinq ans,
18 c'est certain qu'ils vont atteindre les objectifs
19 comme ça, écoute, c'est donner pratiquement le
20 double du temps que c'est nécessaire.

21 On appuie... la prochaine c'est... On
22 appuie la hausse des aides financières dans la
23 mesure où ça s'accompagne d'une hausse progressive
24 des objectifs de participation et des gains
25 unitaires, les deux, parce que si on va, justement,

1 dans l'étude qui a été réalisée par Extract
2 Marketing, on voit très bien que c'est sur les deux
3 aspects qu'il y aurait une... un impact d'augmenter
4 les aides financières. Non seulement sur la
5 participation, mais sur les gains unitaires. Gaz
6 Métro vous dit : « On a ajusté les gains », mais si
7 on regarde ça, là, ça revient à peu près... sur
8 trois ans, c'est à peu près dix pour cent (10 %) de
9 plus qu'ils mettent comparativement à l'année
10 passée. Et pourtant, ces trois programmes-là
11 représentent, là, à eux seuls, la moitié des
12 économies du PGEE telles que calculées
13 actuellement, là.

14 Donc... Et Gaz Métro, aussi, vous dit...
15 Vincent Pouliot vous disait : « Oui, on n'a pas
16 ajusté les gains unitaires à la hausse de trente
17 pour cent (30 %) parce qu'on sait que ça va amener
18 des plus petits projets aussi. » Je n'ai vu nulle
19 part dans la preuve, là, que ça amènerait des
20 petits projets aussi. Mais peut-être que c'est le
21 cas. Mais il reste que les ingénieurs ont dit que
22 oui, ça va amener des projets qui sont trente pour
23 cent (30 %) plus gros en importance. Le gain
24 unitaire en économie d'énergie n'a pas été ajusté à
25 la hausse et monsieur Pouliot vous dit, en

1 audience : « Bien, on s'est gardé une marge de
2 manoeuvre. » Nous, dans ce cas-là, on se demande
3 pourquoi on établit des objectifs de mètres cubes
4 économisés. Aussi bien de mettre à zéro, tant qu'à
5 faire, Gaz Métro a atteint systématiquement ses
6 objectifs et en plus, ils se mettent deux bretelles
7 puis une ceinture, puis... puis qu'on calcule
8 seulement une partie de l'impact supposé sur les
9 économies d'énergie, écoutez, là, l'année
10 prochaine, l'autre année après, l'autre année
11 après, les économies d'énergie, les objectifs vont
12 être atteints, moi je peux mettre un petit deux là-
13 dessus tout de suite, là.

14 Donc, dorénavant, ça serait bien, dans les
15 études d'évaluation d'un programme, si on pouvait,
16 justement, inclure ces aspects-là sur les délais de
17 réalisation. Quand est-ce que les gens font la
18 demande et quand est-ce qu'ils complètent la
19 mesure, quand est-ce qu'ils vont collecter l'aide
20 financière. Donc, c'est tout pour cet aspect-là.

21 Ensuite, en ce qui a trait au potentiel
22 technico-économique d'économie d'énergie, moi,
23 particulièrement, là, j'ai regardé plus
24 particulièrement celui qui a trait à la
25 récupération de chaleur des eaux grises parce que,

1 comme vous avez vu, on a indiqué dans notre preuve
2 que la... avec toutes les questions de la
3 légionellose, justement, la Régie du bâtiment,
4 suite à un avis de l'Institution national de santé
5 publique, interdit carrément de préchauffer l'eau
6 froide des douches avec ces systèmes-là. Ce qui
7 vient amputer de vingt-cinq pour cent (25 %) les
8 économies d'énergie, en moyenne, qu'il serait
9 possible d'aller chercher si on y allait...
10 comparativement, si on y allait à débit égal. J'ai
11 mis un graphique, là, pour un peu vous montrer
12 comment ça... Quand on prend une douche, on prend
13 de l'eau chaude puis de l'eau froide ensemble, là,
14 juste pour y aller un peu grosso modo, si on
15 préchauffe l'eau chaude qui va dans le chauffe-eau,
16 déjà, on a un gain, mais si on préchauffe l'eau
17 froide qui va au robinet, bien on peut prendre plus
18 d'eau froide et moins d'eau chaude. Je connais
19 assez la mesure pour l'avoir introduite au Québec
20 puis pour avoir dimensionné pas mal de bâtiments
21 aussi au Québec et en France là-dessus. Je suis
22 même allé chercher un arrêté ministériel en France
23 sur le dimensionnement des calculs des économies
24 d'énergie de ces systèmes-là.

25 Donc, par expérience, moi je sais qu'on ne

1 peut pas préchauffer le chauffe-eau avec des
2 logements collectifs. C'est-à-dire que si vous
3 mettez un deux cents (200) logements, premièrement,
4 la plupart ont... bon, plusieurs colonnes
5 d'évacuation d'eaux usées, ce n'est pas possible de
6 ramener un paquet de logements au chauffe-eau
7 central. Ça serait possible si, par exemple, dans
8 la mesure où il y aurait des chauffe-eau instantané
9 dans chacun des logements. Donc, si vous avez un
10 deux cents (200) logements, par exemple, avec des
11 chauffe-eau électriques aussi, c'est possible de
12 venir préchauffer l'eau qui va au chauffe-eau
13 seulement. Mais sauf que dans les logements
14 collectifs, avec un chauffe-eau central, ce n'est
15 pas possible.

16 Donc, quand monsieur Gobeil, Bruno était
17 ici sur... et qu'on vous disait que... monsieur
18 Franklin Gertler lui demandait si ça avait été pris
19 en compte, je veux dire, nous on l'avait pris en
20 compte avant de... on avait prévu que la
21 réglementation arriverait, ça m'a fait bien rire.
22 Pour être poli, là, je trouve que c'est comme
23 improbable, absolument improbable. Et la preuve,
24 c'est que si ça avait été le cas, bien il y aurait
25 zéro potentiel sur les logements collectifs. Et

1 comme vous voyez, en ce moment, là, c'est quatre
2 point huit millions de mètres cubes (4,8 M m³) de
3 potentiels. Donc, ça ne devrait même pas être là ce
4 potentiel-là. À moins qu'on me dise que tous les
5 logements seraient chauffés avec un chauffe-eau
6 instantané, là, je dirais « oui, c'est faisable ».
7 Mais je sais que ce n'est pas le cas. C'est des
8 chauffe-eau centraux pour la plupart des cas.

9 (14 h 53)

10 Donc, ne sachant pas chaque hypothèse, si
11 c'est vrai qu'ils l'avaient pris en compte en deux
12 mille douze (2012), ça veut dire qu'ils ont sous-
13 estimé le vingt-cinq pour cent (25 %) des économies
14 d'énergie dans le milieu familial du triplex. Sinon
15 il faudrait réduire les économies d'énergie de
16 vingt-cinq pour cent (25 %). Donc c'est ça. Dans le
17 secteur, le marché résidentiel, c'est cinq point
18 cinq millions de moins de mètres cubes (5,5 M m³)
19 sur lesquels on pourrait compter en potentiel
20 technico-économique à cause de la décision de la
21 Régie du bâtiment du Québec.

22 Pour ce qui est dans le secteur commercial,
23 institutionnel, industriel, j'ai mis, bon, moins
24 cent pour cent en présumant que c'est surtout des
25 hôpitaux, des hôtels, motels, et caetera, qui ont

1 la même problématique finalement que les logements
2 collectifs. Mais il reste que ces chiffres-là sont
3 à valider.

4 Et, nous, ce qu'on vous recommande, c'est
5 de demander, de recommander à Gaz Métro de faire
6 faire une étude indépendante là-dessus par
7 quelqu'un qui connaît plus cette technologie-là
8 pour justement estimer c'est quoi l'impact de la
9 directive de la Régie du bâtiment là-dessus. Et je
10 ne crois vraiment pas que ça a été pris en compte à
11 l'avance.

12 Q. **[103]** Monsieur Finet, peut-être parce que vous
13 connaissez bien ça, j'aimerais juste comprendre,
14 c'est impossible d'éviter ces systèmes-là de retour
15 au chauffe-eau...

16 R. Oui.

17 Q. **[104]** ... central, pourquoi?

18 R. Parce que... Bon. Premièrement, si je prends le
19 logement collectif, comme je vous disais tantôt, si
20 admettons il y a dix tuyaux d'évacuation dans le
21 logement, bon, bien, l'eau chaude usée va descendre
22 dans chacun de là où sont les douches. Mais l'eau
23 froide, elle, elle vient de la municipalité. Et il
24 faudrait qu'elle parcoure chacun, qu'elle circule
25 chacun de ces évacuateurs, ces drains-là. Et donc,

1 par le fait même, on aurait, quelqu'un qui prend
2 une douche, par exemple, dans un des tuyaux
3 d'évacuation, donc son eau va dans un des tuyaux,
4 mais l'eau froide qui passerait dans chacun des dix
5 récupérateurs, donc on récolterait à peu près, là,
6 pas d'économie d'énergie.

7 D'ailleurs, la même erreur avait été faite
8 chez Benny Farm dans l'installation. On avait
9 justement installé des récupérateurs dont les
10 économies n'avaient pas été là, parce que ça avait
11 été mal installé justement. Parce que quand
12 quelqu'un prend une douche, bien, l'eau circulait
13 dans l'ensemble des récupérateurs, l'eau froide.
14 Donc, elle circulait où il n'y avait pas de rejet
15 d'eau chaude.

16 Et donc aussi si, par exemple, vous êtes au
17 dixième étage d'un logement et que votre eau
18 préchauffée s'en va jusque dans le sous-sol,
19 écoutez, vous allez avoir le temps de finir votre
20 douche que l'eau préchauffée ne sera pas arrivée
21 encore dans la chaudière centrale. Je pense... À
22 moins d'avoir... En tout cas! Non, c'est ça, ce
23 n'est pas possible.

24 Et c'est pour ça qu'on ne préchauffe que
25 l'eau froide dans les logements collectifs avec un

1 chauffe-eau central. Puis on peut mettre jusqu'à
2 quatre normalement, cinq presque, logements par
3 récupérateur. Encore là en présumant que les gens
4 ne prennent pas toutes leurs douches en même temps
5 pour ne pas avoir de perte de charge. Mais, ça,
6 c'est une autre question.

7 Q. **[105]** Mais ce serait désormais interdit de
8 préchauffer l'eau froide?

9 R. Aujourd'hui, c'est interdit d'ailleurs de
10 préchauffer l'eau froide des robinets des douches
11 au Québec par la RBQ, par cette directive-là.

12 Q. **[106]** Quand vous parlez de réévaluer pour voir si
13 on est trop haut ou trop bas, est-ce que, pour
14 vous, ça se répercute aussi sur les autres mesures
15 qu'on doit prévoir pour remplacer ce potentiel-là?

16 R. Bien, c'est-à-dire Gaz Métro n'a toujours pas...
17 n'harnache toujours pas ce potentiel-là. Bien que,
18 comme je disais dans une autre cause, depuis le
19 premier (1er) juillet de l'année dernière, c'est
20 obligatoire dans toutes les nouvelles maisons en
21 Ontario. Depuis le premier (1er) avril deux mille
22 seize (2016), c'est obligatoire dans toutes les
23 nouvelles constructions au Manitoba. Donc, ça n'a
24 pas d'impact réel. Sauf que quand on vient mesurer
25 l'effort de Gaz Métro, bien, il faudrait le mesurer

1 avec un potentiel qui est réel. Et, là, le
2 potentiel, tant qu'à moi, il est exagéré à cause de
3 cette directive-là. Moi, je suis pour l'efficacité
4 énergétique. Je ne suis pas content de cette
5 directive-là. Je pense qu'elle n'est pas correcte.
6 Sauf qu'il faut ajuster le potentiel.

7 Q. **[107]** Alors, vous dites que le potentiel n'est pas
8 encore complètement exploité du côté résidentiel,
9 c'est ça, ou ce serait encore possible, c'est ça
10 que vous voulez dire?

11 R. Bien, si Gaz Métro voulait l'exploiter, il pourrait
12 l'exploiter. Sauf que le gain unitaire dans le
13 résidentiel, comme je dis, serait réduit de vingt-
14 cinq pour cent (25 %). Et peut-être que la mesure
15 serait non rentable avec moins d'économie. Je ne
16 sais pas. Mais il reste qu'il faut l'étudier comme
17 il faut. Et comme c'est là, je ne crois vraiment
18 pas aux explications de Gaz Métro comme quoi ça
19 avait été pris en compte.

20 Q. **[108]** Merci.

21 R. Oui le PTÉ.

22 (14 h 58)

23 M. BERTRAND SCHEPPER :

24 R. Ce qui m'amène au restant de notre preuve. Bien,
25 rapidement... Bon. Sur la variable de l'efficacité

1 énergétique hors programme dans la prévision de la
2 demande de Gaz Métro. Bon, on en a parlé plus tôt,
3 ça a été mentionné aussi en contre-interrogatoire,
4 les économies d'énergie hors programme, dans les
5 prévisions de la demande, sont quand même assez
6 élevées, là, par rapport au PGEÉ, et ce, toute
7 distinction faite considérant que, dans le calcul,
8 on ne prend pas ici le PGEÉ avec la nouvelle
9 construction. Et, pour nous, il y a quand même une
10 démonstration assez claire qu'il faut s'intéresser
11 à cette variable-là. Surtout qu'en quelque part,
12 elle a été calculée et... ce qu'on nous dit
13 c'est... dans les réponses à nos DDR puis
14 finalement aussi en contre-interrogatoire, on nous
15 dit : « Bien, finalement, c'est une variable
16 qu'on... on se colle sur FortisBC, qui elle-même a
17 reçu ce ratio-là, en fait qui vient d'une expertise
18 KEMA inc., et puis, nous... » Gaz Métro s'est fait
19 recommander par Extract Marketing, finalement, de
20 prendre ce même type de fourchette là, qui est de
21 six (6) à dix pour cent (10 %) du PG... du PTÉ de
22 deux mille douze (2012), dans ce cas-ci.

23 Bon, pour nous, juste, comme telle, Extract
24 Marketing, quand on va voir finalement la mission
25 de l'entreprise, on est plus proche, là, d'études

1 de marché que de conseils en prévision de la
2 demande, je vous dirais, au départ. Et, à ce
3 moment-là, pour nous, il y a quand même un
4 questionnement à avoir sur est-ce que c'est le
5 bon... les bons ratios? Puis notre inquiétude n'est
6 pas tant... en fait, on nous dit, chez Gaz Métro,
7 dans les réponses à nos DDR puis en contre-
8 interrogatoire, c'est que : « Finalement, ça... ça
9 semble bien marcher dans nos prévisions
10 présentement. »

11 Le problème que, nous, on a c'est que, moi,
12 je ne comprends pas si, par exemple, le coût...
13 quelles sont les politiques de changement de
14 « bracket » ou de fourchette dans... pardon, de
15 pourcentages dans la fourchette, si, par exemple,
16 les coûts augmentent ou les coûts diminuent, du
17 prix du gaz à l'achat, comment on va interagir avec
18 cette fourchette-là? Et est-ce que présentement ça
19 marche bien parce que c'est un pourcentage qui a
20 bien tombé, je dirais, ou si, au contraire,
21 finalement, là, on n'a pas de... s'il y a une
22 augmentation du coût du gaz ou une baisse du coût
23 du gaz, tout va changer?

24 Et, pour moi, il y a... je comprends qu'on
25 se colle souvent sur la Colombie-Britannique,

1 notamment à cause des politiques industrielles, il
2 y a quand même une... disons, certaines
3 similitudes. Il y a une similitude, qu'il y a du
4 gaz et de l'électricité aussi en Colombie-
5 Britannique. Mais j'ai regardé les effets, par
6 exemple, juste sur... parce que sur les dépenses
7 annuelles moyennes par... pour les... familiales.
8 Donc, quand on parle, par exemple, là c'est un...
9 j'ai oublié de mentionner que c'est une variable
10 qui est utilisée pour calculer la prévision de la
11 demande chez les PMD, hein, donc quand même... Et
12 quand on regarde, bien, il y a quand même une
13 dépense annuelle moyenne qui est quand même plus
14 élevée au Québec, je pense que ça reflète la
15 différence de climat, en partie, entre les deux
16 provinces. Et ensuite, bon, vous voyez quand même
17 une différence de presque du tiers entre le Québec
18 et la Colombie-Britannique. Les dépenses annuelles
19 moyennes de dépenses en gaz, là, ça c'est inclus
20 dans la ligne précédente, là, donc c'est soixante
21 et onze dollars (71 \$) pour le Québec, cinq cent
22 soixante-neuf (569) en Colombie-Britannique. Je
23 pense que ça reflète surtout comment le marché
24 s'est divisé entre l'hydroélectricité puis le gaz
25 au Québec versus la Colombie-Britannique.

1 Le prix moyen des logements, il y a quand
2 même une différence majeure. Donc, il y a un
3 intérêt à faire peut-être plus d'efficacité
4 énergétique en Colombie-Britannique qu'au Québec à
5 ce niveau-là. Puis, bon, le taux d'accession à la
6 propriété qui commence à dater. Je vais faire des
7 remarques à Statistique Canada pour qu'ils nous
8 fournissent des choses plus rapidement. Mais, à ce
9 moment-là, donc je pense qu'il y a quand même une
10 différence. Et, comparer la Colombie-Britannique et
11 le Québec, ce n'est pas nécessairement une mauvaise
12 chose mais je pense que, dans le cas qui nous
13 occupe, il serait pertinent de vérifier que la
14 variable de six (6) à dix pour cent (10 5) soit
15 effectivement... se rapproche plus du Québec et
16 qu'on ne soit pas uniquement... ce ne soit pas
17 uniquement collé sur la Colombie-Britannique comme
18 telle.

19 Et, pour nous, ça a un effet important. Et
20 aussi, après ça, ça peut nous donner des
21 informations sur comment peut-être aller chercher
22 ces clients-là ou comment ça se fait qu'il y a tant
23 d'économie hors programme alors que, finalement, on
24 ne semble pas les utiliser comme il faut, à ce
25 moment-là? Au-delà de la prévision de la demande,

1 bien évidemment.

2 Finalement, sur la modification du
3 traitement comptable. Un peu comme le GRAME, en
4 fait, le ROÉÉ s'inquiète que l'atteinte... sur
5 l'atteinte des objectifs. Bon, on s'est dit qu'il
6 était assez simple à voir, selon nous, que monsieur
7 Finet était prêt à gager de l'argent sur l'atteinte
8 des objectifs. Bien, deux. Vous allez me dire :
9 « C'est vrai, deux, ce n'est pas tant que ça », je
10 suis d'accord. Mais, ceci étant dit, nous, on veut
11 s'assurer qu'il y ait des balises comme telles. On
12 n'est pas contre la proposition de Gaz Métro, on
13 comprend qu'elle se colle sur celle d'Hydro-Québec.
14 Bon, ça ne m'apparaît pas une mauvaise politique
15 publique, loin de là.

16 Ceci dit, en attendant, je pense, qu'il y
17 ait un... qu'il y ait un mécanisme incitatif, on
18 appuie la proposition du compte CFR, qui a été
19 faite par le GRAME, en attendant d'aller plus loin.
20 Pour s'assurer, finalement, que l'argent soit
21 utilisé au bon endroit et soit utilisé au complet
22 de bonne manière. Et, en fait, c'est ça, donc on
23 appuie la proposition qui a été faite ici et on...
24 Pour nous, le PGEÉ n'est pas uniquement, je dirais,
25 un outil... bien, non, en fait, je ne pense pas que

1 Gaz Métro pense que le PGEÉ est un outil uniquement
2 pour aller chercher des nouveaux clients mais
3 c'est, avant tout... ça doit être, avant tout, un
4 outil pour favoriser l'efficacité énergétique.
5 Donc, ça conclut mon superbe diaporama.

6 (15 h 03)

7 Q. [109] Monsieur Schepper, j'ai juste une petite
8 question pour vous par rapport à... aux aspects de
9 la preuve, puis je vous réfère à la preuve du
10 GRAME, notamment... bien c'est ça que j'ai sous la
11 main puis je pense que c'est la même chose, mais
12 ils ont fait des recommandations au niveau du
13 processus de consultation et ils ont recommandé le
14 prolongement du processus de consultation
15 réglementaire. Je suis à la page 18 de C-GRAME-10.
16 Alors j'aimerais ça vous entendre sur ce sujet-là.

17 R. Bien en fait j'ai représen... bien en fait j'ai été
18 le représentant du ROÉÉ, avec Jean-Pierre, sur ça
19 et je pense que c'est effectivement un bon projet-
20 pilote pour l'instant.

21 Je pense qu'il y a beaucoup de discussions
22 qui ont commencé et moi-même je le sens dans les
23 preuves qui ont été présentées, je sens aussi que
24 ça nous amène... ça nous amène, nous, à avoir peut-
25 être des questions disons plus... plus directes ou

1 des questions plus posées. Puis aussi à avoir...
2 parfois même à retenir des questions ou même de ne
3 pas faire de preuve sur certains sujets qu'on
4 aurait pu avoir.

5 Donc au final je pense que d'un point de
6 vue politique publique il y a un avantage à faire
7 ce genre de chose-là. Évidemment, il n'y a eu que
8 deux rencontres donc je ne peux pas me prononcer...
9 ça n'a pas révolutionné mon approche présentement,
10 mais... mais il y a un effet concret. Je mettrais
11 juste en garde une chose, c'est que c'est dans la
12 demande de la cause présente et beaucoup des gens
13 qui participent à ces réunions-là ou des groupes
14 qui participent à ces réunions-là ne sont pas dans
15 la cause actuellement. Je pense à UC, par exemple,
16 l'UMQ. Je ne sais pas comment ça devrait
17 fonctionner, mais peut-être que ça peut valoir la
18 peine de demander leur avis si ça fait partie de la
19 demande. Et là, je ne sais pas... en tout cas, je
20 ne connais pas bien les manières dont... juridiques
21 comment est-ce qu'on traite cette question-là, mais
22 je pense que par esprit démocratique j'aurais
23 tendance à essayer de vérifier qu'est-ce qu'on peut
24 faire. Merci.

25 Q. [110] Merci. Maintenant, Monsieur Finet, je voulais

1 juste vous poser une question un peu d'ordre
2 général par rapport au PGEÉ. Au tout début de
3 l'audience vous étiez là, je pense, dans le panel
4 numéro 1. Madame la vice-président Stéphanie
5 Trudeau avait parlé de la notion ambitieuse de, je
6 pense, du PGEÉ, les efforts en efficacité de Gaz
7 Métro. Puis j'aimerais avoir votre avis là-dessus,
8 votre point de vue.

9 M. JEAN-FRANÇOIS FINET :

10 R. Oui, je comprends votre question. Tant qu'à moi
11 je... bon, c'est certain que Gaz Métro n'ira pas
12 dire que ses objectifs ne sont pas ambitieux, mais
13 tant qu'à moi justement la meilleure façon de
14 s'assurer... parce que Gaz Métro n'a jamais, à ma
15 connaissance, pas atteint ses objectifs. Et tant
16 qu'à moi donc, c'est ça, la meilleure façon de
17 s'assurer que les objectifs sont ambitieux c'est
18 qu'ils soient en lien aussi avec les aides
19 financières, là, et donc... Qu'on augmente de
20 trente pour cent (30 %) en trois ans, la
21 participation et les gains unitaires, moi je pense
22 que là c'est la façon de s'assurer qu'ils soient
23 ambitieux. Sinon on les voit ramasser leur bonus
24 d'un million (1 M\$) après année, comme un « low-
25 hanging fruit », comme on dit en efficacité

1 énergétique. Alors c'est un peu un automatisme, là.
2 C'est pour ça que ça ne me fait pas de peine de
3 voir le bonus partir, sauf que mettons des
4 objectifs vraiment ambitieux et non pas juste...
5 que les aides financières soient ambitieuses.

6 Q. **[111]** O.K. Merci beaucoup. Avez-vous d'autres
7 éléments à porter à l'attention de la Régie? O.K.
8 Alors ça met fin... les clients... bien les
9 clients, les témoins sont prêts pour être contre-
10 interrogés.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors merci, Monsieur Schepper et monsieur Finet.
13 Maître Neuman vous aviez annoncé du temps, donc pas
14 de questions, d'après ce que je comprends. Gaz
15 Métro, oui, effectivement. Pas de questions. Maître
16 Cardinal pour la Régie? Pas de questions?

17 Me AMÉLIE CARDINAL

18 Non, pas de questions, merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Donc, ici à la Formation, pas de questions
21 également? Madame Pelletier?

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[112]** Juste une précision. Je voulais bien saisir
25 un point que vous avez abordé, Monsieur Schepper,

1 au... lors de votre dernière intervention. Votre
2 préoccupation par rapport à la participation de
3 non... participer à la présente audience pour des
4 futurs... futures séances de travail, c'est ça,
5 votre position?

6 Me BERTRAND SCHEPPER :

7 R. Bien en fait... bien non, mais en fait c'est plus
8 que je... peut-être que j'ai mal compris, j'ai lu
9 la demande amendée par Gaz Métro sur le PowerPoint
10 tantôt, donc... même mon inquiétude c'était que si
11 on demande de reconduire ou non ce type ou
12 d'approuver ou d'appuyer ou non ce type de...

13 Q. **[113]** Oui.

14 R. Nous, on l'appuie. Puis... mais ce qu'on pense, ce
15 qu'on voit c'est qu'il y a différents intervenants
16 qui participent à ces rencontres-là, aux deux
17 rencontres, qui ne sont pas présents ou qui ne sont
18 même pas intervenants dans la cause actuelle.

19 Q. **[114]** Ils ne sont pas intervenants.

20 R. Et donc... et donc à ce moment-ci, ne peuvent pas
21 donner leur accord ou non à ce type... à ce type de
22 politique-là et bon, comme je vous dis, par volonté
23 démocratique, je ne sais pas comment ça peut
24 marcher une lettre pour savoir s'ils sont
25 intéressés ou non à poursuivre ou si c'est même pas

1 nécessaire finalement dans le présent dossier, à ce
2 qu'ils donnent un appui ou non. Je voulais juste
3 faire remarquer qu'il y avait plus de participants
4 qu'il y a d'intervenants dans la présente cause,
5 dans ces rencontres confidentielles.

6 Q. **[115]** J'ai pris note, merci.

7 (15 h 09)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Pas d'autres points? Il ne peut pas y avoir de
10 réinterrogatoire, il n'y a pas eu de question?

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Pas d'autres points, sauf que...

13 LE PRÉSIDENT :

14 On peut libérer...

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 ... on va vous féliciter d'avoir posé des questions
17 à Gaz Métro, s'ils avaient des questions avant de
18 passer à la Régie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Bien, je m'étais fait un échéancier sur mon...
21 sur ma feuille. Merci. Alors, vous êtes libérés,
22 Messieurs.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci bien. Nous avons finalement la preuve
3 SÉ/AQLPA pour clore la journée, avec maître Neuman.

4

5 PREUVE DE SÉ/AQLPA

6

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame,
9 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
10 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
11 de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
12 avons comme témoin monsieur Jacques Fontaine qui
13 est prêt à être assermenté.

14

15 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dixième (10e)
16 jour du mois de juillet, A COMPARU :

17

18 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
19 place d'affaires au 10946, ave. De Rome, Montréal
20 (Québec);

21

22 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, dépose et dit :

24

25

1 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[116]** Bonjour, Monsieur Fontaine. Je vous
3 demanderais d'abord d'identifier le document
4 suivant qui est la pièce SÉ/AQLPA-0028, SÉ/AQLPA-2,
5 Document 1 qui est votre rapport intitulé « La
6 prévision, le PGEÉ et la gestion des actifs dans le
7 cadre de la cause tarifaire 2017-2018 de Gaz
8 Métro. » Est-ce que vous reconnaissez ce document
9 comme ayant été préparé par vous ou sous votre
10 supervision?

11 M. JACQUES FONTAINE :

12 R. Oui, je le reconnais.

13 Q. **[117]** Merci. On va commencer par la prévision de la
14 demande. Monsieur Fontaine, que pensez-vous de la
15 qualité des prévisions de Gaz Métro quant à la
16 prévision de demande de gaz des clients grands
17 débits ainsi que la demande de la journée de
18 pointe? Et est-ce que votre appréciation de cette
19 qualité des prévisions varie selon l'horizon des
20 prévisions fournies par Gaz Métro?

21 R. Oui. Bien, nous croyons que la prévision, à
22 l'horizon d'un an d'avance, de la demande de gaz
23 des clients grands débits et de la journée de
24 pointe est adéquate et nous sommes même d'opinion
25 que dans le cas de la consommation de gaz des

1 clients grands débits cette prévision, à l'horizon
2 d'un an, s'est améliorée dans les dernières années.

3 Cependant, nous ne pouvons pas en dire
4 autant pour les prévisions faites deux ou trois ans
5 d'avance, toujours de la consommation de gaz des
6 clients grands débits laquelle sont cruciales pour
7 la planification. La qualité de cette prévision à
8 moyen terme est problématique, ce qui peut
9 entraîner des décisions d'approvisionnement
10 inadéquates.

11 À l'horizon de deux ans, les écarts absolus
12 depuis huit ans, période que nous avons étudiée de
13 deux mille huit, deux mille neuf (2008-2009) à deux
14 mille quinze, deux mille seize (2015-2016) entre la
15 prévision et le réel ont été en moyenne de vingt et
16 un pour cent (21 %) avec, à deux reprises, des
17 écarts de plus de quarante pour cent (40 %).

18 À l'horizon de trois ans, c'est même pire.
19 Des écarts absolus depuis sept ans, là on a étudié
20 deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010) à deux
21 mille quinze, deux mille seize (2015-2016) entre la
22 prévision et le réel de la consommation de gaz
23 toujours des grands débits, sont de trente-cinq
24 pour cent (35 %) en moyenne. Nous constatons aussi
25 trois écarts de plus de quarante pour cent (40 %)

1 et même un écart de soixante-cinq pour cent (65 %).

2 Alors, c'est pour ces raisons que nous
3 incitons la Régie de l'énergie à inviter Gaz Métro
4 à envisager dorénavant d'autres méthodes de
5 prévision pour déterminer la consommation de ses
6 clients grands débits à un horizon de deux ou trois
7 ans.

8 Le recours à des méthodes qui seraient
9 basées sur des données économiques sectorielles
10 plutôt que des auto-évaluations par les clients
11 pourrait être envisagées. Et d'autres méthodes me
12 viennent à l'esprit, là, comme viser un horizon
13 plus lointain encore que trois, quatre ans et de se
14 mettre un chemin jusque-là, jusqu'à six ans.

15 Q. **[118]** Je vous remercie. On va passer maintenant au
16 deuxième sujet qui est le PGEÉ de Gaz Métro. Gaz
17 Métro demande dans le présent dossier d'amortir sur
18 un horizon de dix (10) ans les aides financières
19 dans le cadre de son PGEÉ. Qu'est-ce que vous en
20 pensez?

21 (15 h 14)

22 R. Bien, en principe, nous appuyons la proposition de
23 considérer ces dépenses de programmes en efficacité
24 énergétique, comme étant des investissements, comme
25 Hydro-Québec Distribution le fait déjà, et ce qui

1 permet ainsi de les amortir suivant leur vie utile,
2 comme on le fait pour des ajouts d'actifs. C'est
3 logique du point de vue du développement durable.

4 Nous sommes aussi d'avis que Gaz Métro
5 devrait, comme HQD, amortir les aides financières
6 versées sur une durée qui, par précaution, serait
7 un peu moindre que la durée de vie pondérée de ses
8 programmes d'économie de gaz. D'autant plus que Gaz
9 Métro renonce à cette condition au boni d'un
10 million de dollars (1 M\$) associés à l'atteinte des
11 objectifs de son PGEÉ. Et, c'est ce que propose Gaz
12 Métro ici, mais nous apportons certaines nuances.

13 Gaz Métro nous informe en effet que la
14 durée de vie moyenne pondérée de ses mesures
15 d'économie de gaz serait, selon elle, de dix-huit
16 (18) ans, si on effectue cette pondération sur la
17 base des montants d'aide financière respectifs des
18 divers programmes. Nous avons fait remarquer que si
19 on effectuait cette pondération en fonction des
20 volumes et de l'économie prévue de chaque
21 programme, selon la méthode reconnue par Hydro-
22 Québec Distribution, puis acceptée par la Régie
23 pour, dans le cas d'Hydro-Québec Distribution, et
24 comme nous l'avons montré dans notre rapport, nous
25 obtiendrons plutôt une durée de vie moyenne

1 pondérée d'environ quinze (15) ans pour les
2 programmes d'efficacité de Gaz Métro.

3 Dans ce contexte, nous sommes d'accord
4 d'amortir les aides financières de ce programme sur
5 dix (10) ans, car cette durée d'amortissement
6 correspond méthodologiquement à la durée de vie
7 moyenne de quinze (15) ans de ses programmes,
8 lorsqu'on la pondère sur les volumes d'économie
9 prévus. Nous ne nous prononçons pas sur la
10 proposition de Gaz Métro d'effectuer cette
11 pondération plutôt sur la base des montants des
12 aides financières et nous recommandons à la Régie
13 de demander à Gaz Métro de déposer un balisage sur
14 cette question d'ici le prochain dossier tarifaire.
15 Selon l'information qui sera alors fournie, nous
16 verrons s'il y a lieu ou non de maintenir la
17 moyenne de durée de vie de dix-huit (18) ans
18 proposée par Gaz Métro et s'il y aurait alors lieu,
19 par conséquent, d'amortir les aides financières sur
20 une durée plus longue que les dix (10) ans
21 actuellement considérés.

22 Ceci est un amendement oral à la section
23 3.1 et à la recommandation 2.5 de notre rapport,
24 faisant suite aux informations nouvelles obtenues
25 de Gaz Métro en réponse à nos questions d'audience.

1 Parce que nous considérons que l'écart entre dix-
2 huit (18) ans, puis dix (10) ans, bien, c'est peut-
3 être significatif. Et puis, dix-huit (18) ans,
4 bien, ça reporterait les investissements dans le
5 temps encore davantage.

6 Q. **[119]** O.K. Je vous remercie. Monsieur Fontaine, au
7 présent dossier, Gaz Métro demande d'ajuster à la
8 hausse les aides financières de ses trois
9 programmes d'encouragement à l'implantation, à
10 savoir PE208 : Encouragement à l'implantation;
11 PE218 : Encouragement à l'implantation dans le
12 secteur institutionnel; et PE219 : Encouragement à
13 l'implantation dans le secteur industriel. Que
14 pensez-vous de ces demandes?

15 R. O.K. Bien, d'abord, nous constatons que Gaz Métro,
16 suite aux recommandations de son consultant, ça
17 rime à une notion de surcoût, ce qui nous semble
18 raisonnable. Par ailleurs, nous voyons que malgré
19 les augmentations d'aide financière proposées, le
20 TCTR se maintient au-dessus pour ces trois
21 programmes de la valeur de deux, le TCTR-ratio. Ce
22 qui garanti que l'indicateur TCTR plus test de
23 neutralité tarifaire demeure positif, ce qui n'est
24 pas le cas dans tous les programmes.

25 Nous recommandons donc à la Régie de

1 l'énergie d'accepter les modifications proposées
2 par Gaz Métro aux aides financières de ces
3 programmes d'aide financière pour les programmes
4 suivants : PE208, PE218 et PE219, encouragement à
5 l'implantation et qui conservent dans tous les cas,
6 un excellent TCTR-ratio, puis même dans un certain
7 cas là, le PE218, autour de neuf point zéro (9,0).

8 Q. **[120]** Je vous remercie. Au présent dossier, Gaz
9 Métro propose également des modifications aux
10 paramètres du programme PE113, qui est le programme
11 de chauffe-eau sans réservoir, suite à leur
12 réévaluation. Que pensez-vous de ces demandes?

13 (15 h 19)

14 R. Bien là, malheureusement, on ne suivra pas Gaz
15 Métro pour ce programme-là. Pour le programme
16 PE113, chauffe-eau sans réservoir Energy Star, Gaz
17 Métro place le taux d'opportunité à soixante-sept
18 pour cent (67 %). Dans sa preuve écrite et en
19 audience, Gaz Métro indique son intention de
20 réévaluer la méthode de calcul de ce taux
21 d'opportunité qu'elle croit être plus bas. Mais
22 nous sommes d'avis que même si ce taux
23 d'opportunité baissait légèrement, il ne demeure
24 pas justifié de maintenir ce programme, et encore
25 moins d'en hausser l'aide financière. Il nous

1 semble que le marché s'est transformé, ce qui
2 constitue une information dont on devrait se
3 réjouir. Selon les résultats de l'évaluation de Gaz
4 Métro, ce type de chauffe-eau constitue dorénavant
5 une offre de base dans la nouvelle construction.
6 Nous pensons donc que le programme PE113 devrait
7 effectivement être abandonné dès deux mille dix-
8 sept-deux mille dix-huit (2017-2018).

9 Q. **[121]** Je vous remercie. Et que pensez-vous de la
10 demande de Gaz Métro concernant le programme PE123,
11 qui est le programme de combo à condensation?

12 R. Bon. Pour le programme PE123, combo à condensation,
13 Gaz Métro identifie un taux d'opportunité de
14 trente-six pour cent (36 %), augmente la durée de
15 vie de quinze (15) à dix-huit (18) ans et baisse
16 l'aide financière unitaire de cinq cent cinquante
17 dollars (550 \$) à quatre cent vingt dollars
18 (420 \$). Nous avons constaté que ces changements
19 amélioreraient le TCTR et nous préconisons donc le
20 maintien de ce programme.

21 Q. **[122]** Merci. Et que pensez-vous de la demande de
22 Gaz Métro concernant le programme PE212, qui est le
23 chauffe-eau à condensation?

24 R. O.K. Bien, pour le programme PE212, chauffe-eau à
25 condensation, Gaz Métro propose de hausser très

1 marginalement les gains unitaires, de baisser
2 l'effet d'entraînement de trois à un pour cent
3 (1 %) et d'augmenter quelque peu l'aide financière
4 d'environ de deux mille cinq cents (2500) à environ
5 trois mille dollars (3000 \$). Le taux
6 d'opportunité demeure à dix pour cent (10 %) et un
7 niveau de bénévolat de l'ordre de six pour cent
8 (6 %) vient bonifier le programme. Donc, nous
9 recommandons à la Régie de maintenir ce programme,
10 tel que proposé par Gaz Métro.

11 Q. **[123]** Je vous remercie. Et maintenant, que pensez-
12 vous de la demande de Gaz Métro concernant le
13 programme PE220 sur l'aide à l'innovation?

14 R. Pour le programme PE220, innovation, Gaz Métro
15 envisage de redéfinir l'appui et le soutien qu'elle
16 compte apporter aux technologies commercialisables.
17 Elle envisage de revoir son plan de communication
18 et de commercialisation et de maintenir des délais
19 administratifs les plus courts possible. Elle
20 envisage de hausser le plafond d'aide financière de
21 cent mille (100 000) à cinquante mille (50 000)
22 pour les projets de démonstration de deux mille
23 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018).

24 Enfin, Gaz Métro annonce qu'elle étudiera
25 l'opportunité d'introduire un volet dirigé et en

1 discutera avec ses partenaires dans le cadre de
2 l'élaboration du plan directeur de Transition
3 énergie Québec. Nous appuyons les intentions de Gaz
4 Métro, mais nous déplorons que les résultats des
5 études liées au programme PE220 ne soient pas
6 publiés dans le cadre des causes tarifaires. Nous
7 recommandons à la Régie de requérir que Gaz Métro
8 fournisse dans les dossiers tarifaires
9 ultérieurs, l'aide financière passe de cent mille
10 (100 000) à cinq cent mille dollars (500 000 \$). On
11 ne voit jamais les résultats de ces programmes-là
12 ou ils sont cachés quelque part. Quelquefois, il y
13 en a peut-être qui ont été abandonnés puis on ne
14 l'a à peu près pas su.

15 Q. **[124]** Merci. Et Monsieur Fontaine, que pensez-vous
16 de la demande de Gaz Métro concernant le programme
17 PE225 qui est l'aérotherme à condensation?

18 R. Alors, c'est un programme pour lequel Gaz Métro
19 amène un certain nombre de changements.
20 Premièrement, une augmentation des économies
21 unitaires qui passent de six cent cinquante mètres
22 cubes (650 m3) à mille soixante-huit (1068 m3), ce
23 n'est pas tout à fait le double, mais pas loin;
24 deuxièmement, une augmentation de deux mille cinq
25 cent soixante-quinze (2575 \$) à trois mille dollars

1 (3000 \$) du coût incrémental; troisièmement, un
2 taux d'opportunité de vingt-deux pour cent (22 %) par rapport à zéro auparavant; quatrièmement, un
3 taux d'entraînement de quatre pour cent (4 %) par rapport à zéro auparavant; cinquièmement, une
4 baisse de la durée de vie, un peu marginale, de vingt (20) ans à dix-huit (18) ans. Mais nous
5 recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter ces propositions de Gaz Métro concernant le programme
6 PE225, aérotherme à condensation compte tenu du fait qu'elles permettent de redresser à un niveau
7 acceptable le TCTR-ratio.

13 (15 h 25)

14 Q. **[125]** Je vous remercie. On est toujours dans le PGEÉ, mais on va parler du potentiel technico-
15 économique. Que pensez-vous, Monsieur Fontaine, de l'idée de Gaz Métro d'inclure dans son potentiel
16 technico-économique des mesures de devancement, c'est-à-dire des mesures de remplacement
17 d'appareils avant la fin de leur vie utile.

21 R. Dans l'étude du potentiel technico-économique mis de l'avant au dossier R-3809-2012, de Gaz Métro, le
22 devancement n'était pas considéré. Cependant, au présent dossier ce sont vingt-cinq virgule neuf
23 pour cent (25,9 %) du potentiel technico-économique

1 du secteur résidentiel et vingt-deux point quatre
2 pour cent (22,4 %) du potentiel technico-économique
3 du secteur CII qui proviennent de mesures de
4 devancement. Nous sommes préoccupés par
5 l'importance des mesures de devancement dans ces
6 PTÉ résidentiels et CII et nous recommandons à la
7 Régie de l'énergie d'être circonspect par rapport à
8 l'inclusion de telles mesures dans le potentiel
9 technico-économique. On a l'impression qu'on
10 encourage l'obsolescence planifiée.

11 Q. **[126]** Je vous remercie. Et on passe au dernier
12 sujet qui est plus bref, qui est celui du suivi de
13 la gestion des actifs de Gaz Métro en amélioration
14 du réseau. Quelle est votre opinion, Monsieur
15 Fontaine, concernant la méthode de présentation de
16 ce suivi que Gaz Métro effectue de ses
17 investissements réalisés en amélioration du réseau?

18 R. Essentiellement, nous croyons que ce suivi devrait
19 être fait rubrique par rubrique, telles qu'elles
20 apparaissent au tableau 4.2, page 33 de notre
21 rapport, et être disponible dans le cadre de la
22 cause tarifaire, compte tenu de l'importance de ce
23 suivi pour la sécurité du réseau. Présentement,
24 l'information disponible qu'on a prise au tableau
25 4.1 de notre rapport, page 32, n'est que globale.

1 Q. **[127]** Donc je vous remercie beaucoup, Monsieur
2 Fontaine. Et est-ce qu'il y avait un autre élément
3 que vous aviez à ajouter? O.K. Alors donc, ça
4 termine la présentation de monsieur Fontaine qui
5 est prêt à répondre à d'autres questions.

6 LE PRÉSIDENT :
7 Merci, Maître Neuman, merci, Monsieur Fontaine.
8 J'ai aucun intervenant qui a annoncé du temps,
9 alors à moins que quelqu'un se lève spontanément?
10 Alors aucune spontanéité en après-midi. Donc, vous,
11 Maître Locas?

12 Me VINCENT LOCAS :
13 Aucune question du côté de Gaz Métro.

14 LE PRÉSIDENT :
15 Aucune question. Et du côté de la Régie?

16 Me AMÉLIE CARDINAL :
17 Aucune question. Merci.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION
19 Mme LOUISE PELLETIER :

20 Q. **[128]** Oui, Louise Pelletier pour la Formation.
21 Monsieur Fontaine, j'aimerais seulement corriger
22 une... vous soumettre qu'il y a une affirmation qui
23 était erronée dans votre témoignage. Là où vous
24 avez buté entre le cent mille (100 000) et
25 cinquante mille (50 000).

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[129]** C'est deux cinq cinquante mille (250 000),
3 tel qu'il apparaît d'ailleurs dans votre rapport à
4 la page 24, ainsi que GM-13, Document 1, le tableau
5 14 de la page 63. On parle bien de cent mille
6 (100 000) à deux cent cinquante mille (250 000). Je
7 ne voudrais pas que quelqu'un parte en peur, là,
8 parce que c'est le double.

9 R. D'accord. Je l'ai devant les yeux, je vous
10 remercie.

11 Q. **[130]** C'est bon. J'étais sûre que c'était juste une
12 petite coche, un chiffre qui était mal placé. Mais
13 vous dites que vous ne voyez pas les évaluations de
14 ces rapports-là. Gaz Métro ne dépose-t-il pas à
15 tous les ans des rapports d'évaluation qui sont
16 publics?

17 R. Dans le PE220, c'est plus nébuleux. Je ne suis pas
18 certain où va... il y a même... il y a un
19 programme, comme à un moment donné, il y avait un
20 programme de mesurage chez les clients et j'ai
21 cherché, je ne l'ai pas trouvé. Peut-être que
22 j'aurais dû le trouver, mais je ne l'ai pas trouvé.

23 Q. **[131]** O.K. C'est bien. Je n'ai pas d'autres
24 questions. Merci.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 Q. **[132]** Sur le processus de consultation
3 réglementaire, on a amendé et de façon orale,
4 maintenant, je pense que c'est écrit, Monsieur le
5 Président? Alors est-ce que SÉ-AQLPA voit ça d'un
6 bon oeil?

7 R. Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Nous voyons ça
8 d'un bon oeil, ça permet de préparer notre
9 position, puis de prendre connaissance des
10 intentions de Gaz Métro. Ça nous facilite beaucoup
11 les relations avec l'entreprise. J'y vois beaucoup
12 de points positifs.

13 Q. **[133]** Monsieur Fontaine, vous êtes - puis là, je
14 vais faire attention parce que vous et moi, on a à
15 peu près le même âge - alors...

16 R. Je ne suis pas sûr, je pense que je suis plus vieux
17 que vous, Mon cher Monsieur.

18 Q. **[134]** Vous êtes... vous êtes... vous êtes un acteur
19 quand même qui êtes là depuis... qui a une longue,
20 une vaste expérience en énergie. Quand on a eu le
21 débat l'an dernier dans la cause tarifaire - et on
22 ne refera pas ce débat-là - mais le fait que
23 j'aurais pu poser, enfin c'est le ROEE qui
24 s'opposait beaucoup à cette partie-là, mais le fait
25 que c'est fait de façon confidentielle, est-ce que

1 vous avez... nous, on prenait l'acquis que quand
2 c'était confidentiel que tout pouvait plus
3 facilement se dire et qu'il y aurait une meilleure
4 complicité de part et d'autre. Est-ce que c'est ça,
5 sans rien me révéler de confidentiel, est-ce que
6 c'est ça que vous vivez dans ces consultations-là?
7 (15 h 31)

8 R. Mais je pense que ça permet... le premier point,
9 c'est que ça permet à Gaz Métro d'avancer des
10 choses sans y être liée, puis surtout, sans être
11 confrontée à « Vous avez changé d'idée, ce n'est
12 pas ce que vous nous aviez dit », et caetera.
13 Alors, je pense que ça permet beaucoup plus de
14 liberté de la part de l'entreprise.

15 Q. **[135]** O.K. Merci. Ça va pour moi.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Q. **[136]** J'avais juste une dernière précision,
18 Monsieur Fontaine. Et peut-être que mes collègues
19 et tout le monde l'ont saisi, mais vu qu'on n'a pas
20 d'autres chances de revenir, je voulais vous poser
21 la question sur la recommandation numéro 2.5. Vous
22 indiquez que la durée de vie devrait être... la
23 durée de vie pondérée des programmes du PGEÉ de Gaz
24 Métro devrait être sur une période de dix (10) ans.
25 Ça c'est la proposition principale, je dirais, que

1 vous apportez. Et subsidiairement, vous dites :
2 « Si la durée de vie est de dix-huit (18) ans... »
3 vous recommandez une période d'amortissement sur
4 quinze (15) ans.

5 R. Oui.

6 Q. **[137]** Ça c'est subsidiaire parce que vous doutez de
7 la durée de dix-huit (18) ans?

8 R. La question c'est, est-ce que c'est logique de
9 faire la pondération sur les gaz... sur les mètres
10 cubes ou sur l'argent? Dans la logique de
11 l'électricité, les programmes d'efficacité
12 énergétique remplacent des équipements. Donc,
13 l'équipement, on ne regardera pas comment il a
14 coûté, on va regarder qu'est-ce qu'il va nous
15 donner en kilowatts puis en kilowattheures. Même
16 s'il coûte cher, une fois qu'il est fait, on
17 l'utilise sur les kilowatts puis les
18 kilowattheures. Donc, la logique est là. Puis si on
19 prend un programme d'économie d'énergie qui
20 remplace de tels équipements, on ne regardera pas
21 comment il a coûté, on va regarder qu'est-ce qu'il
22 nous produit en kilowatts puis en kilowattheures.

23 Pour le gaz, la question est-elle la même?
24 Moi, peut-être que j'aurais tendance à dire oui,
25 c'est la même, mais Gaz Métro a le choix entre

1 acheter et ne pas économiser, acheter le gaz, mais
2 avec le système du gaz, c'est toujours... les
3 achats sont au coût marginal, donc le... On ne
4 s'est pas prononcé là-dessus puis je comprends la
5 logique, mais à ce moment-là, si dix-huit (18) ans
6 c'est la bonne durée, bien là, je trouve que
7 l'écart entre dix-huit (18) ans puis dix (10) ans
8 est peut-être assez élevé.

9 Q. **[138]** Et ce que vous avez amendé verbalement
10 c'était?

11 R. C'était cette question-là.

12 Q. **[139]** Cette question-là. Bien, je vous remercie
13 bien.

14 Mme LOUISE PELLETIER :

15 Juste une petite note.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Mme LOUISE PELLETIER :

19 Q. **[140]** Une petite recherche vite faite sur le site
20 de la Régie. Si vous allez dans les suivis des
21 résultats d'évaluation, rapport déposé le vingt-
22 deux (22) décembre, il y en a un sur PE220,
23 « Programme innovation ».

24 R. Oui. Oui, mais globalement. Globalement sur le
25 PE220, je crois.

1 Q. **[141]** Ah, O.K.

2 R. Oui. Puis pas... C'est sur les mesures internes au
3 programme que ce n'est pas toujours facile.

4 Q. **[142]** O.K. C'est bon, merci. Je vous crois sur
5 parole, je n'ai pas été le vérifier sur les mesures
6 spéciales. Merci, Monsieur Fontaine.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, je comprends que la preuve est clause de
9 votre bord?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, effectivement je n'ai pas de réinterrogatoire.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci bien.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Merci bien.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors nous avons fini la preuve des intervenants.

18 Oui?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Est-ce que vous pouvez libérer monsieur Fontaine
21 pour pas qu'il...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, oui, oui, monsieur Fontaine...

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 ... pour pas qu'il soit les mains attachées pendant

1 de nombreuses semaines et...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je douterais. Alors nous avons terminé la preuve
4 des intervenants. Est-ce qu'il y a une contre-
5 preuve du côté de Gaz Métro?

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Après consultation, non, il n'y aura pas de contre-
8 preuve, mais...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Il nous reste un engagement à produire?

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Exactement et on m'informe qu'il devrait être
13 déposé demain en avant-midi, soit avant les
14 plaidoiries.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Donc, le tout serait complet sous réserve de la
17 production de...

18 Me VINCENT LOCAS :

19 L'engagement numéro 3.

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... l'engagement, ainsi que de l'examen, ce n'est
22 pas une preuve, là, mais l'examen du panel numéro 4
23 à savoir si le contenu du panel numéro 4, la
24 présentation de ce matin était confidentielle ou
25 non.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Exactement. Nous avons reçu la portion des notes
3 confidentielles à cet effet, donc on va être en
4 mesure de...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Nous informer.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 ... lire le tout au courant de la soirée et de vous
9 informer demain, lors de l'argumentation, du statut
10 à cet effet.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci bien. Alors demain, nous allons reprendre à
13 treize heures (13 h 00) par l'argumentation de Gaz
14 Métro et nous poursuivrons et nous terminerons
15 mercredi dans la journée. Alors, merci bien. Est-ce
16 qu'il y avait des points...? Tout est correct de la
17 part des intervenants? Alors, bonne fin de journée
18 et à demain, treize heures (13 h 00).

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Merci beaucoup.

21

22 FIN DE L'AUDIENCE

23

24

25

1

2

3

SERMENT

4

5

Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et ROSA

6

FANIZZI, sténographes officielles, certifions sous

7

notre serment d'office que les pages qui précèdent

8

sont et contiennent la transcription fidèle et

9

exacte des notes prises dans cette cause au moyen

10

de la sténotypie.

11

12

Le tout, conformément à la loi.

13

Et nous avons signé,

14

15

16

DANIELLE BERGERON, s.o.

17

18

19

20

21

ROSA FANIZZI, s.o.